
Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 21 juin 2005

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, président	(p. 7)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 7)
<i>Appel nominal</i>	(p. 7)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 7)
<i>Adoption</i> des procès-verbaux des séances publiques des 18 avril et 17 mai 2005	(p. 7)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau délibératif en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2005-2606 du 18 avril 2005 (dossiers n° 2005-2697 et 2005-2698)	(p. 7)
<i>Désignation</i> de représentants au sein d'entreprises sociales pour l'habitat : Axiade, SLPH, IRA, Batigere Centre-Est, ICF Sud-Est Méditerranée, SCIC Habitat Rhône-Alpes, HMF en Rhône-Alpes, Sollar, Erilia (dossier n° 2005-2704)	
* Opérations de vote	(p. 10)
* Résultats du vote	(p. 31)
<i>Désignation</i> d'un représentant au sein du conseil d'administration du lycée de Charbonnières les Bains (dossier n° 2005-2759)	
* Opérations de vote	(p. 14)
* Résultats du vote	(p. 30)
<i>Présidence</i> de monsieur René Chevailler, doyen d'âge	(p. 15)
<i>Désignation</i> de représentants au sein de la Maison rhodanienne de l'environnement (dossier n° 2005-2785)	
* Opérations de vote	(p. 32)
* Résultats du vote	(p. 40)
<i>Question orale</i> du groupe UMP - Intervention de monsieur Barret relative à la prise en charge du problème des Balmes par le Grand Lyon	(p. 41)
<i>Annexe</i> - Présentation du compte administratif 2004 (Intervention de monsieur le vice-président Darne)	(p. 41)

Les textes des délibérations n° 2005-2697 à 2005-2771 ont été publiés dans le bulletin officiel n° 346.

N° 2005-2697	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 2 mai 2005 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005 -	(p. 7)
N° 2005-2698	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 23 mai 2005 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005 -	(p. 7)

COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2005-2699	Bron - Quartier du Terraillon - Opération de renouvellement urbain (ORU) - Acquisitions - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -	(p. 7)
N° 2005-2700	Feyzin, Vénissieux - Zone franche urbaine (ZFU) - Clinique mutualiste - Secteur le Couloud - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Institution d'une servitude publique pour la réalisation d'un ouvrage d'assainissement -	(p. 8)
N° 2005-2701	Meyzieu - Création d'un établissement pénitentiaire pour mineurs - Demande de subvention pour la réalisation des travaux de desserte eau, assainissement et voirie -	(p. 36)
N° 2005-2702	Réalisation d'une thèse sur le thème de la santé mentale et du logement intitulée Habiter sous tutelle - Convention de participation financière -	(p. 9)
N° 2005-2703	Entreprises sociales pour l'habitat (ESH) - Participation de la Communauté urbaine -	(p. 9)

N° 2005-2704	<i>Entreprises sociales pour l'habitat (ESH) - Désignation des représentants de la Communauté urbaine aux conseils d'administration -</i>	(p. 10)
N° 2005-2705	<i>Agence locative sociale du Rhône (ALSR) - Convention de participation financière - Contrat de développement pour trois ans (2005-2007) -</i>	(p. 37)
N° 2005-2706	<i>Projet de service de la direction de la voirie - Individualisation d'autorisation de programme pour des achats de mobiliers, de matériels et de véhicules -</i>	(p. 11)
N° 2005-2707	<i>Albigny sur Saône - Densification du centre - Reconversion de la friche du centre de long et moyen séjour (CLMS) - Individualisation d'autorisation de programme partielle -</i>	(p. 37)
N° 2005-2708	<i>La Mulatière - Cité du Bocage - Projet de réaménagement des espaces extérieurs - Participation financière au profit de la SA Gabriel Rosset -</i>	(p. 37)
N° 2005-2709	<i>Saint Fons - Abords de la mairie et de son extension - Aménagement des espaces publics - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 37)
N° 2005-2710	<i>Chassieu - Place Franklin Roosevelt - Rue de la République - Aménagement - Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre à la suite d'une procédure de concours restreint -</i>	(p. 37)
N° 2005-2711	<i>Rillieux la Pape - Quartier du Mont-Blanc - Requalification des espaces extérieurs - Deuxième tranche - Quitus donné à la SERL -</i>	(p. 38)
N° 2005-2712	<i>Saint Priest - Quartier Beauséjour - Copropriété Beauséjour - Requalification des espaces extérieurs - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 38)
N° 2005-2713	<i>Lyon 3°, Lyon 6°, Lyon 7°, Lyon 9° - Rive gauche du Rhône - Aménagement - Convention de superposition de gestion du domaine public fluvial sur l'emprise des bas-ports, convention d'occupation temporaire pour l'entretien des îles du Bretillod et modification du périmètre de la concession fluviale -</i>	(p. 36)
N° 2005-2714	<i>Lyon 8° - Festival des jardins de rues - Aménagement sur le parvis de la maison de la Danse et l'avenue Général Frère - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 11)
N° 2005-2715	<i>Saint Priest - Plan de sauvegarde des copropriétés Alpes, Bellevue, Ermitage et Beauséjour - Approbation des avenants n° 1 aux conventions du plan de sauvegarde pour les copropriétés Alpes, Ermitage et Beauséjour -</i>	(p. 11)
N° 2005-2716	<i>Saint Genis Laval - Secteur de la Citadelle - Prise en compte d'un projet d'aménagement et inscription d'un périmètre d'études -</i>	(p. 38)
N° 2005-2717	<i>Jonage, Meyzieu - Contournement "est" de Meyzieu par le département du Rhône - Avis sur la mise en compatibilité du plan d'occupation des sols (POS) de la communauté urbaine de Lyon, secteur "est" -</i>	(p. 13)
N° 2005-2718	<i>Rillieux la Pape - Evolution du quartier pavillonnaire de la Roue - Prise en compte d'un projet et inscription d'un périmètre d'études -</i>	(p. 38)
N° 2005-2719	<i>Oullins - ZAC de la Saulaie - Mandat de travaux d'infrastructures primaires - Quitus donné à la SERL -</i>	(p. 36)
N° 2005-2720	<i>Tassin la Demi Lune - ZAC du Centre - Réalisation de la place Péragut dans le cadre d'un mandat de travaux - Approbation de la modification du programme des équipements publics (PEP), du bilan de ZAC modifié, de l'avenant n° 1 de la convention publique d'aménagement, de l'avenant n° 2 et de son cahier des charges - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 38)
N° 2005-2721	<i>Décines Charpieu - ZAC Fraternité - Projet de restructuration du centre-ville - Mandat de suivi d'études pour la réalisation et la création d'une ZAC - Bilan de clôture et quitus à la SERL -</i>	(p. 38)
N° 2005-2722	<i>Jonage, Meyzieu - ZAC des Gaulnes - Déclaration de projet et mise en compatibilité du secteur "est" du plan d'occupation des sols -</i>	(p. 13)
N° 2005-2723	<i>Lyon 2° - ZAC Lyon Confluence - Première phase - Réalisation du groupe scolaire prévu dans le cadre du programme des équipements publics (PEP) - Approbation de la convention financière passée avec la SEM Lyon Confluence - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 13)
N° 2005-2724	<i>Lyon 7° - ZAC Ilot du Bon Lait - Approbation du dossier de réalisation - Approbation du programme des équipements publics (PEP) - Approbation du bilan financier prévisionnel - Autorisation de signer l'avenant n° 1 à la convention publique d'aménagement (CPA) - Convention de participation des constructeurs au coût des équipements de la ZAC -</i>	(p. 13)
N° 2005-2725	<i>Lyon 9° - Quartier de l'Industrie - ZAC Nord - Groupe scolaire Antonin Laborde - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 13)
N° 2005-2726	<i>Albigny sur Saône - Aménagement de l'avenue Gabriel Péri - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 37)

N° 2005-2727	<i>Tassin la Demi Lune - Carrefour de la Libération - Réaménagement - Bilan de la concertation -</i>	(p. 38)
N° 2005-2728	<i>Vénissieux - Aménagement d'un giratoire au carrefour formé par les bretelles du trèfle des boulevards Laurent Bonnevey et Irène Joliot Curie - Demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 37)
N° 2005-2729	<i>Mions - Route de Corbas - Aménagement - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme -</i>	(p. 37)
N° 2005-2730	<i>Lyon 1er - Pentes de la Croix-Rousse - Plan des déplacements urbains - Mise aux normes des arrêts de la navette des pentes - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 37)
N° 2005-2731	<i>Lyon 5° - Place Saint Jean - Mise en secteur piétonnier et nouveau plan de circulation - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 36)
N° 2005-2732	<i>Oullins - Quartier de la Saulaie - Réalisation d'une liaison piétonne Jean Jaurès-Convention - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -</i>	Retiré
N° 2005-2733	<i>Travaux de pavage et de dallage sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon pour l'année 2006, éventuellement renouvelables en 2007, 2008 et 2009 par reconduction expresse - Marché annuel à bons de commande - Approbation d'un dossier de consultation des entrepreneurs - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 37)
N° 2005-2734	<i>Fourniture de produits de marquage et de signalisation au sol pour l'année 2006, éventuellement renouvelable en 2007, 2008 et 2009 par reconduction expresse - Marchés annuels à bons de commande - Approbation de trois dossiers de consultation des entrepreneurs - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 37)
N° 2005-2735	<i>Travaux d'entretien et pose des équipements vidéo et de détection pour l'année 2006, éventuellement renouvelables en 2007, 2008 et 2009 par reconduction expresse - Marché annuel à bons de commande - Approbation d'un dossier de consultation des entrepreneurs - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 37)
N° 2005-2736	<i>Travaux d'entretien d'électricité pour les équipements de la signalisation tricolore des contrôles d'accès bornes et barrières et travaux d'urgence pour l'année 2006, éventuellement renouvelables en 2007, 2008 et 2009 par reconduction expresse - Marchés annuels à bons de commande - Approbation d'un dossier de consultation des entrepreneurs - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 37)
N° 2005-2737	<i>Fourniture de matériel de visualisation nécessaire à la signalisation lumineuse pour l'année 2006, éventuellement renouvelable en 2007, 2008 et 2009 par reconduction expresse - Marchés annuels à bons de commande - Approbation d'un dossier de consultation des entrepreneurs - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 37)
N° 2005-2738	<i>Fourniture de contrôleurs et d'armoires pour la signalisation lumineuse pour l'année 2006, éventuellement renouvelable en 2007, 2008 et 2009 par reconduction expresse - Marchés annuels à bons de commande - Approbation d'un dossier de consultation des entrepreneurs - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 37)

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2005-2739	<i>Démarche Lyon ville de l'entrepreneuriat - Soutien à l'association Action'elles pour son programme d'actions 2005 - Avenant à la convention de partenariat - Subvention -</i>	(p. 32)
N° 2005-2740	<i>Démarche Lyon ville de l'entrepreneuriat - Soutien à la chambre de métiers et d'artisanat du Rhône - Avenant à la convention - Programme d'actions 2005 - Subvention -</i>	(p. 32)
N° 2005-2741	<i>Démarche [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] - Soutien au Centre d'information des femmes et des familles (CIF) pour son programme d'actions 2005 -</i>	(p. 33)
N° 2005-2742	<i>Démarche [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] - Soutien au Medef Lyon-Rhône pour son action Semer l'esprit d'entreprendre-Connaissance de l'entreprise - Année 2005 -</i>	(p. 33)
N° 2005-2743	<i>Démarche [Lyon_Ville de l'entrepreneuriat] - Soutien à l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) pour son programme d'actions 2005 -</i>	(p. 33)
N° 2005-2744	<i>Démarche Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à l'association Rhône développement initiative (RDI) pour son programme d'actions 2005 - Avenant à la convention triennale - Participation financière -</i>	(p. 33)
N° 2005-2745	<i>Convention tri-annuelle de financement de l'Agence mondiale de solidarité numérique - Subvention pour l'année 2005 -</i>	(p. 38)
N° 2005-2746	<i>Partenariat avec le Centre européen de dermocosmétologie - Avenant à la convention -</i>	(p. 38)

N° 2005-2747	<i>Institut textile et chimique de Lyon - Concours Challenge Itech - Convention - Participation financière -</i>	(p. 38)
N° 2005-2748	<i>Convention de partenariat avec l'Espace Textile - Participation financière -</i>	(p. 38)
N° 2005-2749	<i>Convention avec l'association Espace Carco, pépinière d'entreprises - Avenant n° 1 - Participation financière -</i>	(p. 34)
N° 2005-2750	<i>Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes - Financement de la tête de réseau et de son programme "Preuve du concept" à la fondation Léa et Napoléon Bullukian -</i>	(p. 39)
N° 2005-2751	<i>Convention avec l'association Alliés - Avenant n° 1 - Participation financière -</i>	(p. 39)
N° 2005-2752	<i>Convention de partenariat avec le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) - Participation financière -</i>	(p. 39)
N° 2005-2753	<i>Projet Observatoire européen du cancer du Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) dans le cadre du cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (Clara) -</i>	(p. 39)
N° 2005-2754	<i>Subventions à trois organisations de solidarité internationale de l'agglomération lyonnaise -</i>	Retiré
N° 2005-2755	<i>Convention de coopération tripartite entre la ville de Lyon, la Communauté urbaine et la ville d'Hô Chi Minh Ville (Vietnam) -</i>	(p. 35)
N° 2005-2756	<i>Principes généraux relatifs à l'attribution de subvention aux associations de solidarité internationale -</i>	Retiré
N° 2005-2757	<i>Fonds mondial de solidarité numérique (FSN) - Convention d'adhésion au titre de membre fondateur - Cotisation pour l'année 2005 - Subvention -</i>	(p. 35)
N° 2005-2758	<i>Décision de principe de déléguer l'exploitation du centre de Congrès de la Cité Internationale de Lyon -</i>	(p. 39)

COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

N° 2005-2772	<i>Soutien aux chantiers de la Soie - Subvention à l'association Eureka - EnCours-KomplexKapharnaum -</i>	(p. 39)
N° 2005-2773	<i>Fonds eau - Réalisation de différents équipements d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans la région et la ville de Fianarantsoa (Madagascar) - Subvention d'investissement à l'association aide au Tiers Monde -</i>	Retiré
N° 2005-2774	<i>Fonds Eau - Alimentation en eau potable de trois villages de la région de Taroudannt (Maroc) - Convention de financement avec l'association migrations et développement -</i>	(p. 39)
N° 2005-2775	<i>Nettoiemnt des réseaux d'égouts, des ouvrages d'assainissement, des stations d'épuration et de relèvement - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 40)
N° 2005-2776	<i>Pierre Bénite - Modernisation de la station d'épuration - Autorisation de signer un avenant n° 2 au marché 010 405 K -</i>	(p. 40)
N° 2005-2777	<i>Facturation eau potable : fixation du taux pour 2005 de la redevance eau potable et solidarité avec les communes rurales - Création de la ligne correspondante sur la facture eau potable - Suppression des lignes taxe sur les consommations d'eau - Etat et prestation de la ressource - Agence de l'eau -</i>	(p. 40)
N° 2005-2778	<i>Observatoire de la faune de Rhône-Alpes - Subvention au centre ornithologique Rhône-Alpes (Cora) - Subvention à la fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature (Frapna) Rhône -</i>	(p. 40)
N° 2005-2779	<i>Charbonnières les Bains, Chassieu, Corbas, Dardilly, Ecully, Feyzin, Fontaines Saint Martin, Rochetaillée sur Saône, Saint Genis Laval, Décines Charpieu, Fleurieu sur Saône, Vénissieux - Projets nature du plateau des Grandes Terres, du ruisseau des Echets, des vallons de Serres et des Planches, de la branche nord du V Vert et du plateau des Hautes Barolles - Programmes d'actions 2005 et participations financières -</i>	(p. 40)
N° 2005-2780	<i>Craponne, Francheville, Saint Genis les Ollières - Création d'une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles par le département du Rhône -</i>	(p. 32)
N° 2005-2781	<i>Prestations de nettoiemnts divers des espaces publics et d'enlèvements de déchets situés sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 40)
N° 2005-2782	<i>Genay - Autorisation de signer un avenant au marché public pour la réhabilitation du centre d'enfouissement technique de Genas -</i>	(p. 40)
N° 2005-2783	<i>Enlèvement et transport des produits issus du réseau d'assainissement, des stations d'épuration et de relèvement - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 40)
N° 2005-2784	<i>Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) - Statuts modifiés -</i>	(p. 32)

N° 2005-2785	<i>Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) - Désignation des représentants -</i>	(p. 32)
N° 2005-2786	<i>Recours à des agents retraités de la Communauté urbaine pour l'exercice de vacances -</i>	(p. 40)
N° 2005-2787	<i>Rémunération des astreintes effectuées par des cadres de la délégation générale au développement économique et international -</i>	(p. 40)
N° 2005-2788	<i>Organisation des rencontres Initiales des Ateliers de la citoyenneté - Participation financière -</i>	(p. 32)

COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2005-2759	<i>Désignation de représentants de la Communauté urbaine au sein des conseils d'administration des lycées et collèges -</i>	(p. 14)
N° 2005-2760	<i>Lyon 3° - Opération de rénovation de l'installation des éjecto-convecteurs de l'hôtel de Communauté - Individualisation complémentaire à l'autorisation de programme individualisée -</i>	(p. 39)
N° 2005-2761	<i>Compte de gestion 2004 -</i>	(p. 15)
N° 2005-2762	<i>Compte administratif 2004 - Budget principal -</i>	(p. 15)
N° 2005-2763	<i>Compte administratif 2004 - Budget annexe des eaux -</i>	(p. 15)
N° 2005-2764	<i>Compte administratif 2004 - Budget annexe de l'assainissement -</i>	(p. 15)
N° 2005-2765	<i>Compte administratif 2004 - Budget du restaurant administratif -</i>	(p. 15)
N° 2005-2766	<i>Compte administratif 2004 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe -</i>	(p. 15)
N° 2005-2767	<i>Compte administratif 2004 - Programmation pluriannuelle d'investissement -</i>	(p. 30)
N° 2005-2768	<i>Récapitulatif des décisions modificatives, tous budgets, toutes sections - Exercice 2004 -</i>	(p. 30)
N° 2005-2769	<i>Villeurbanne - Restructuration et extension du Théâtre national populaire (TNP) à Villeurbanne - Participation au financement dans le cadre du contrat d'agglomération, volet territorial du contrat de plan Etat-Région 2000-2006 - Convention financière passée avec la Commune -</i>	(p. 39)
N° 2005-2770	<i>Prestations de maintenance des matériels informatiques, des postes de travail et des logiciels associés - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 39)
N° 2005-2771	<i>SCI 12, place des Terreaux - Protocole d'accord avec M. Labalette -</i>	(p. 39)

**Présidence de monsieur Gérard Collomb
président**

Le mardi 21 juin 2005 à 16 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 10 juin 2005 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Ce jour est marqué par la fête de la musique et donc le désir de chacun d'entre vous est d'apprécier cette fête, ce qui demande que nous restions dans les temps impartis. Nous allons commencer par les rapports avec débat et ensuite nous pourrons passer plus vite les rapports sans débat.

Donc, pour cette séance, je vous propose que madame Samia Belaziz-Bouziani assure les fonctions de secrétaire et procède à l'appel nominal. Madame Belaziz-Bouziani, vous avez la parole.

(Madame Samia Belaziz-Bouziani est désignée).

Présents : MM. Collomb, Da Passano, Dumont, Mme Pédrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Bertrand, Barral, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Crimier, Barge, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bouju, Bourgogne, Braillard, Brochier, Brolquier, Buronfosse, Chapas, Chevailler, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mmes d'Anglejan, De Coster, Decieux, Decriaud, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Galliano, Giordano, Guétaz, Mme Guillaume, MM. Guimet, Huguet, Jeannot, Julien-Laferrière, Laréal, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, MM. Marquerol, Meyer, Morales, Mmes Nachury, Orcel-Busseneau, MM. Pacalon, Perret, Mmes Pesson, Petitjean, MM. Philipps, Plazzi, Mme Psaltopoulos, M. Rendu, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Rousseau, Sangalli, Sardat, Sauzay, Terrot, Thivillier, Mme Tourniaire, MM. Uhlrich, Vaté, Vincent.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Pedrini), Gerin (pouvoir à M. Chevailler), Lambert (pouvoir à M. David), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Laurent (pouvoir à M. Bouju), Mme Mailler (pouvoir à Mme Belaziz-Bouziani), MM. Blein (pouvoir à Mme Petitjean), Assi (pouvoir à M. Chapas), Béghain (pouvoir à M. Beauverie), Bonnard (pouvoir à M. Philipps), Buffet (pouvoir à M. Terrot), Darne J.C. (pouvoir à M. Darne J.), Mme David (pouvoir à M. Polga), MM. Dubernard (pouvoir à Mme Friehe), Flaconnèche (pouvoir à Mme Rabatel), Gandilhon (pouvoir à M. Reppelin), Mme Gautier (pouvoir à M. Rivalta), MM. Genin (pouvoir à M. Lévêque), Gignoux (pouvoir à M. Bideau), Girod (pouvoir à M. Guétaz), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Mme Isaac-Sibille (pouvoir à M. Barthélémy), M. Le Gall (pouvoir à Mme Dubost), Mme Mermoud (pouvoir à M. Fournel), M. Millon (pouvoir à M. Vaté), Mmes Mosnier-Laï (pouvoir à M. Brochier), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Muet), M. Petit (pouvoir à M. Jeannot), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Philip (pouvoir à Mme Nachury), Mme Puvis de Chavannes (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Rémond (pouvoir à Mme Desbazeille), Roche (pouvoir à Mme Decriaud), Serres (pouvoir à M. Pacalon), Mme Spiteri (pouvoir à M. Marquerol), MM. Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Téodori (pouvoir à Mme Psaltopoulos), Terracher (pouvoir à Mme De Coster), Tête (pouvoir à Mme Besnard), Mme Yéréman (pouvoir à Mme Decieux).

Absents non excusés : MM. Chaffringeon, Guillemot, Nardone, Mme Palleja, MM. Roux de Bezieux, Turcas, Vial.

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Charrier (pouvoir à M. Benarbia), Touraine (pouvoir à M. Deschamps), Joly (pouvoir à M. Dumont), Claisse (pouvoir à M. Plazzi), Beauverie (pouvoir à M. Deschamps), Mme d'Anglejan (pouvoir à Mme Reynaud), MM. Julien-Laferrière (pouvoir à Mme Guillaume), Laréal (pouvoir à M. Durieux), Mmes Marquaille (pouvoir à Mme Vessiller), Orcel-Busseneau (pouvoir à M. Linossier), Pesson (pouvoir à Mme Tourniaire).

**Adoption des procès-verbaux
des séances publiques des 18 avril et 17 mai 2005**

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des séances publiques des 18 avril et 17 mai 2005. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais les mettre aux voix.

(Les procès-verbaux sont adoptés).

Compte-rendu des décisions prises

N° 2005-2697 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 2 mai 2005 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

N° 2005-2698 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 23 mai 2005 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée par délibération du 18 avril 2005 au bureau délibératif et qui font l'objet des rapports 2005-2697 et 2005-2698.

Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation
de débats par la conférence des présidents*

N° 2005-2699 - déplacements et urbanisme - Bron - Quartier du Terrailon - Opération de renouvellement urbain (ORU) - Acquisitions - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons commencer par un dossier rapporté par monsieur David mais que je vais suppléer et qui concerne le quartier de Bron Terrailon. Il s'agit d'une opération de renouvellement urbain dans le cadre de l'ORU. Il a reçu un avis favorable de la commission.

J'ai deux minutes de temps de parole pour le groupe Union pour la Communauté. J'ai également deux minutes pour le groupe Socialiste et apparentés.

M. LONGUEVAL : Monsieur le président, à l'occasion de ce rapport, le groupe Socialiste souhaite de nouveau souligner l'importance de la politique de renouvellement urbain des quartiers en contrat de ville. Le Grand Lyon soutient et porte cette politique et notre agglomération est bien souvent citée dans le pays pour sa politique cohérente en la matière qui lie étroitement développement urbain et développement social. Aux Assises nationales de la politique de la ville le 8 avril, en présence des vice-présidents Charrier et Darne, le fort investissement de notre Communauté urbaine a été en effet souligné à plusieurs reprises.

Ce rapport concerne le quartier de Bron Terrailon et je voudrais insister sur quelques points clés qui peuvent éclairer l'histoire. Le périmètre de l'ORU comprend trois copropriétés de 500 logements chacune, construites dans les années 60.

Le premier point a trait à la responsabilité des investisseurs propriétaires qui ont pu, pendant vingt-cinq ans, encaisser les loyers sans décider des travaux d'entretien du patrimoine du fait qu'ils étaient majoritaires au syndicat et qu'ils n'ont pas développé de politique de peuplement. En 1990, ces propriétaires ont vendu le patrimoine de façon massive, ce qui a pu accroître la déstabilisation du quartier.

Le deuxième point, à l'inverse, a trait à l'attitude responsable et engagée d'Axiade, ex-groupe Logirel, qui à l'époque, dès 1990, s'est engagé à acquérir près de 250 logements mis en vente par ces grands propriétaires et a pu développer le principe de la minorité de proposition, à l'inverse de la minorité de blocage, et engager tous les travaux nécessaires pour la conservation et le maintien du patrimoine.

Si l'on a pu dans une précédente séance s'interroger sur la stratégie des bailleurs, le groupe Axiade, lui, n'a pas failli à l'inverse des propriétaires privés qui, eux, dans les années 60 à 90, ont été défailants.

Le troisième et dernier point a trait à notre politique urbaine. Depuis 1989, le quartier est inscrit dans les dispositifs DSU contrat de ville et maintenant ORU. A partir de 2001, notre Communauté a repris les acquisitions. Je tiens à dire que, depuis 1989, les actions de développement social, la GSUP (gestion sociale et urbaine de proximité), les plans de sauvegarde du patrimoine, les actions de développement social, la présence permanente des équipes de maîtrise d'œuvre de la Communauté urbaine sont autant de mesures publiques qui permettent aujourd'hui que ces opérations de renouvellement urbain soient possibles.

Aujourd'hui, ce rapport s'inscrit dans l'opération de renouvellement urbain déposée à l'ANRU qui a retenu Terrailon comme quartier prioritaire. Il s'agit donc d'accélérer les acquisitions de façon plus massive.

Pour conclure, cette politique globale de gestion de nos quartiers est certes coûteuse mais elle évite qu'à aucun endroit de notre agglomération, il n'y ait de quartier relégué ou de quartier de non-droit. Cette politique participe aux équilibres de peuplement et elle conduit à une meilleure solidarité d'agglomération. Monsieur le président, le pari est difficile et risqué mais nous pensons qu'aucun élu n'aura à regretter cette politique ambitieuse. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB en remplacement de M. DAVID, absent momentanément.

N° 2005-2700 - déplacements et urbanisme - Feyzin - Vénissieux - Zone franche urbaine (ZFU) - Clinique mutualiste - Secteur le Couloud - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Institution d'une servitude publique pour la réalisation d'un ouvrage d'assainissement - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial sud -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Desbazeille rapporte le dossier numéro 2005-2700 sur Feyzin, Vénissieux.

Mme DESBAZEILLE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons deux minutes d'intervention pour le groupe Socialiste.

M. PHILIPPS : En l'occurrence, c'est monsieur Philipps et je voudrais profiter de cette journée de la fête de la musique où l'on dit que "la musique adoucit les mœurs". Je pense que, pour interpréter mon propos dans ce sens-là, soyons plus sérieux !

Monsieur le président, je voudrais saisir l'occasion de ce rapport pour mesurer à mi-mandat de notre législature le chemin parcouru depuis votre arrivée à la tête de l'exécutif de notre assemblée. Lors du vote du plan de mandat, vous déclariez avec force votre volonté de voir les villes de la première couronne être traitées sur un pied d'égalité par rapport à la ville centre quant à leur développement.

En ce qui concerne la ville qui est la mienne, c'est-à-dire Vénissieux, je voudrais aujourd'hui vous remercier de tenir vos engagements pour ce qui est du développement et de la revitalisation que nous connaissons aujourd'hui. Si je peux aujourd'hui évoquer le pôle hospitalier, je pourrais également citer la pose de la première pierre de Bioforce, à laquelle vous avez assisté mercredi dernier, sans oublier bien sûr Renault Trucks et le projet de développement de la ZAC du Puisoz à Parilly. Vénissieux, sous votre impulsion, monsieur le président, va retrouver le rang de troisième ville du département qui est le sien et s'affirmer comme la porte sud de l'agglomération.

Certes, des problèmes subsistent quant à la réactivité de nos services entre la prise de décision et l'exécution. Cependant, pour participer moi-même aux travaux du comité technique paritaire, je me dois de souligner le travail d'arrache-pied de la direction générale pour que nous puissions réduire le délai entre prise de décision et réalisation en réorganisant les services pour qu'ils soient dotés des moyens de remplir leurs missions avec la plus grande efficacité.

Je ne voudrais pas apparaître aujourd'hui, monsieur le président, comme le "cireur de pompes" pour la ville de Vénissieux. Chacun n'est pas sans ignorer qu'entre camarades que nous sommes -si vous me permettez cette familiarité-,...

M. LE PRÉSIDENT : Il y a aussi quelques collègues !

M. PHILIPPS : ...nous avons des divergences d'approche, notamment en ce qui concerne le référendum du 29 mai dernier.

Ce rapport, monsieur le président, évoque également l'arrivée de la ligne A 4 et je voudrais, à ce sujet, adresser un chaleureux merci plein d'émotion à celui qui fut l'instigateur de ce mode de transport dans notre agglomération, avec comme souci premier la desserte de l'ensemble des quartiers de l'agglomération : je voudrais nommer Lucien Durand qui a su impulser, avec force et pugnacité, la création de lignes de tramway.

Souvenez-vous, monsieur le président -et d'autres élus présents à l'époque s'en souviendront certainement-, en juin 1991, notre assemblée n'avait-elle pas voté la construction d'une ligne de tramway nommée "hippocampe", avec la symbolique forte, qui caractérisait Lucien Durand, de relier la Cité internationale, via la Part-Dieu, jusqu'au quartier des Minguettes à Vénissieux. Des voies s'étaient alors élevées contre ce mode de transport rétrograde. Ce sont d'ailleurs les mêmes voix qui applaudissent aujourd'hui des deux mains l'arrivée du tramway dans leur commune. Alors, au risque de me répéter, je dis encore merci Lucien pour ce que tu as fait pour le développement des transports en commun dans notre agglomération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vais mettre ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme DESBAZEILLE.

M. LE PRÉSIDENT : Je tiens à saluer une délégation de la municipalité de Nikolaïev en Ukraine qui se trouve dans les tribunes et qui est conduite par son vice-maire, monsieur Youri Ystowski.

(Applaudissements de l'assemblée).

N° 2005-2702 - déplacements et urbanisme - Réalisation d'une thèse sur le thème de la santé mentale et du logement intitulée Habiter sous tutelle - Convention de participation financière - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons maintenant à un rapport présenté toujours par madame Desbazeille.

Mme DESBAZEILLE, rapporteur : Monsieur le président, c'est un rapport très intéressant et sensible qui tente de résoudre nos problèmes de société. Avis favorable de la commission d'urbanisme.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai une demande du groupe GAEC.

M. BENARBIA : Je vous remercie. Monsieur le président, chers collègues, je veux souligner l'intérêt de ce travail qui s'intéresse à la question de la santé mentale. Dieu sait -si je peux m'exprimer ainsi- combien la question de la santé mentale fait l'objet de désintérêt ! Le désengagement de l'Etat sur ses politiques a malheureusement des conséquences qui, en certaines circonstances, sont dramatiques et de récents

événements, pendant l'hiver, nous l'ont rappelé. La question de la prise en charge des personnes souffrant de pathologies mentales mériterait beaucoup plus d'intérêt et d'attention. Aussi cette étude paraît-elle opportune, étant ramenée à la question du logement. Néanmoins, je me suis interrogé en commission sur le montage technique ; je ne m'étendrai pas sur ce point mais j'avais quelques réserves là-dessus.

Je voudrais aussi profiter de ce soutien à un travail de thèse pour renouveler une interrogation que j'avais déjà faite, il y a quelques mois, au sujet de la stratégie que nous avons collectivement avec notre institution en matière de soutien aux efforts de recherche parce que je ne suis pas certain que nous ayons aujourd'hui une vision complète de l'ensemble des aides que nous apportons à différents travaux de recherche et il me semble que là il y a encore un petit point, mais technique, d'amélioration. En tout cas, pour l'essentiel, c'est un soutien à la démarche incitée par notre service du logement. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UDF et apparentés.

Mme BERTRIX : Monsieur le président, vous m'avez confié la mission de présider un atelier, notamment celui des familles très difficiles à reloger. Et, dans le cadre de cette commission, nous avons initié un travail de partenariat avec les acteurs locaux du logement et de l'habitat dans le but de traiter la situation des familles en grande difficulté avec leur environnement.

Nous nous sommes aperçus des difficultés des personnes atteintes de troubles psychologiques et psychiatriques qui sont importantes, des difficultés à trouver un logement et surtout à rester dans leur logement avec toutes les conséquences pour eux, pour leur famille et leur entourage. Pour élargir notre réflexion, nous avons demandé aux représentants des hôpitaux psychiatriques de nous rejoindre et nous avons créé une sous-commission qui travaille sur les problèmes liés à la santé mentale.

Dans cet objectif-là, nous soutenons tout à fait cette thèse car je pense que les propos tenus par les uns et les autres qui peuvent se demander "est-ce que cela rentre dans le cadre de la Communauté urbaine, est-ce que c'est dans notre compétence ?", je dirai oui car nous avons besoin de savoir l'aide que nous pouvons apporter à ces personnes et notamment lorsqu'elles sont mises sous tutelle.

Notre groupe votera positivement bien entendu.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vais mettre le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme DESBAZEILLE.

N° 2005-2703 - déplacements et urbanisme - Entreprises sociales pour l'habitat (ESH) - Participation de la Communauté urbaine - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

N° 2005-2704 - déplacements et urbanisme - Entreprises sociales pour l'habitat (ESH) - Désignation des représentants de la Communauté urbaine aux conseils d'administration - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2703 et 2005-2704. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le vice-président DAVID, rapporteur : La loi 2003 substitue aux SA d'HLM les entreprises sociales pour l'habitat et les nouveaux statuts de ces entreprises prévoient la représentation de quatre catégories d'actionnaires. Dans ce cadre-là, il est prévu que la Communauté urbaine envoie des représentants dans neuf des entreprises sociales pour l'habitat présentes par leurs appartements et leurs logements sur le territoire. La commission a émis un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous avons donc une demande de temps de parole du groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne.

M. le vice-président CHARRIER : Monsieur le président, chers collègues, une courte intervention pour dire notre satisfaction à voir la législation faire évoluer les règles de la gouvernance des entreprises sociales pour l'habitat. En effet, avec près d'une quarantaine de milliers de logements sur notre agglomération, celles-ci sont fortement présentes, et plus particulièrement sur les sites en renouvellement urbain. L'entrée des collectivités et des représentants des locataires dans les conseils d'administration contribuera à renforcer le partenariat indispensable avec ces entreprises sociales pour l'habitat tout comme l'entrée dans le capital. Ce partenariat contribuera à développer la cohérence des actions entre l'Etat, les collectivités dont la nôtre et l'ensemble des bailleurs sociaux, condition de l'efficacité de l'action publique dans les quartiers en politique de la ville. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai une intervention du groupe Socialiste et apparentés. Monsieur Rivalta.

M. RIVALTA : Monsieur le président, mesdames et messieurs, il est important effectivement que la Communauté urbaine rentre dans les conseils d'administration de ce que l'on appelait, dans le temps, les sociétés anonymes mais encore faudrait-il qu'il n'y ait pas par la suite des dysfonctionnements sur deux critères particuliers.

Le premier concerne les attributions, à savoir que si la Communauté urbaine est partie prenante, et notamment garantit les emprunts, il serait souhaitable que la définition des attributions se fasse sur la même ligne que les organismes d'HLM qui dépendent de la Communauté urbaine, c'est-à-dire que la sélection ne se fasse pas sur un certain nombre de critères qui nous amèneraient à prendre ce que les sociétés d'HLM acceptent et jugent comme acceptable en tant que locataires pendant que nous, nous n'aurions plus que la charge de gérer -si l'on peut dire- "le bout du bout". Il est donc important qu'une convention, par la suite, définisse ces critères d'attribution et que tout le monde soit logé à la même enseigne.

La deuxième réflexion est aussi sur les garanties qui sont demandées aux organismes, SA, pendant que nous, nous n'avons pas les mêmes garanties à demander à nos concitoyens -parce que souvent ils ne peuvent pas les avoir-, qu'il y ait des organismes qui soient garantis contre la vacance et l'insolvabilité pendant que ceux qui dépendraient plus directement de la Communauté urbaine, eux, auraient à assumer tout seuls cette charge.

Je crois donc qu'il est important que la Communauté urbaine, à côté de la désignation, définisse des critères de fonctionnement, définisse un cahier des charges et que ces choses-là nous permettent de mettre tout le monde sur le même pied d'égalité et qu'il n'y en ait pas qui se réservent une partie de la population pendant que les autres ont à assumer les charges les plus lourdes dans une autre partie de la population.

Voilà, monsieur le président, ce que le groupe Socialiste souhaite : la création de cette convention qui définisse des critères d'égalité pour tout le monde.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Rivalta, nous avons entendu. Je mets les deux dossiers aux voix :

N° 2005-2703 -

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,
- contre : néant,
- abstention : néant.

N° 2005-2704 -

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

**Désignation de représentants au sein
d'entreprises sociales pour l'habitat (ESH)
(dossier n° 2005-2704)**

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons procéder maintenant à l'élection de nos représentants. Je vous propose, pour les sociétés :

- Axiade : monsieur Blein,
- SLPH : monsieur Blein,
- IRA : madame Bertrix,
- Batigere Centre-Est : monsieur Durieux,
- ICF Sud-Est Méditerranée : monsieur Lévêque,
- SCIC Habitat Rhône-Alpes : monsieur Bouju,
- HMF en Rhône-Alpes : monsieur Polga,
- Sollar : monsieur Lelièvre,
- Erilia : monsieur Charrier.

S'il y a d'autres candidats, ils peuvent le faire savoir.

Vous avez deux paquets de bulletins, les uns qui comprennent cette liste, les autres qui sont vierges et qu'éventuellement, vous pouvez remplir comme vous le souhaitez. Nous allons donc faire circuler les urnes pour ce premier vote.

(Les conseillers votent).

N° 2005-2706 - déplacements et urbanisme - Projet de service de la direction de la voirie - Individualisation d'autorisation de programme pour des achats de mobiliers, de matériels et de véhicules - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2706. Monsieur David, vous avez la parole. Il a dit : "Avis favorable".

Nous avons deux minutes pour le groupe Aglo. Intervention retirée.

Je mets donc le dossier au voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,
 - contre : néant,
 - abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

N° 2005-2715 - déplacements et urbanisme - Saint Priest - Plan de sauvegarde des copropriétés Alpes, Bellevue, Ermitage et Beauséjour - Approbation des avenants n° 1 aux conventions du plan de sauvegarde pour les copropriétés Alpes, Ermitage et Beauséjour - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Benarbia a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2715. Monsieur Benarbia, vous avez la parole.

M. BENARBIA, rapporteur : La commission a rendu un avis favorable sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons une minute pour le groupe Socialiste et apparentés.

M. PACALON : Monsieur le président, chers collègues, c'est avec une grande satisfaction que le maire et les élus de Saint Priest voient arriver à l'ordre du jour de notre assemblée le présent rapport.

Le plan de sauvegarde dont nous étudions aujourd'hui les modalités de financement par le Grand Lyon constituera un atout majeur et déterminant pour les trois copropriétés concernées dans la commune, à savoir l'Ermitage, Beauséjour et les Alpes. C'est l'aboutissement d'un processus engagé en 2001, ce qui peut paraître long mais nous avons voulu l'élaborer posément, sérieusement et dans une concertation permanente avec les populations concernées. Les copropriétaires ont pu ainsi prendre conscience de l'importance de l'aide publique apportée qui peut atteindre jusqu'à 70 % dans certains cas du montant des travaux engagés.

A travers ce volet de réhabilitation tout à fait essentiel, nous ne traitons que de l'aspect le plus visible de ce plan de sauvegarde. Un important travail est mené parallèlement en matière d'aide à la gestion des copropriétés et d'accompagnement social, à travers par exemple la lutte contre les impayés de loyers ou la gestion de proximité. La ville de Saint Priest a décidé de s'engager résolument et la copropriété Beauséjour bénéficiera ainsi de la plus forte intervention publique parmi les cinq communes retenues dans le Rhône.

La Communauté urbaine abondant, comme elle s'y était engagée, à la même hauteur du dispositif, ce sont donc des moyens considérables qui seront mobilisés en plus de l'ANAH pour favoriser la réhabilitation et le fonctionnement de ces trois copropriétés en situation délicate.

Un tel partenariat est exemplaire car il correspond à une véritable mobilisation de la puissance publique sur du patrimoine privé dégradé. Il est pertinent car il ne porte pas que sur le bâti mais sur tout ce qui touche à la gestion et à la vie quotidienne des propriétés concernées. Enfin, il est cohérent car il s'intègre à Saint Priest dans les mêmes objectifs que l'opération de renouvellement urbain, c'est-à-dire la requalification de notre centre-ville.

Au nom du conseil municipal et des Sanpriots, je tiens donc, monsieur le président, à vous témoigner de notre gratitude pour votre engagement dans ce dispositif qui illustre tout l'intérêt de la coopération qui unit le Grand Lyon et nos communes.

M. LE PRÉSIDENT : Je passe au vote :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,
 - contre : néant,
 - abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. BENARBIA.

N° 2005-2714 - déplacements et urbanisme - Lyon 8° - Festival des jardins de rues - Aménagement sur le parvis de la maison de la Danse et l'avenue Général Frère - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Missions territoriales - Huitième -

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au dossier que j'ai oublié sur les jardins de rue. Monsieur Buna.

M. le vice-président BUNA, rapporteur : Je me réjouis de voir que ce dossier suscite autant de demandes d'interventions ; c'est déjà un succès.

Je voulais simplement rappeler quel était le concept du festival des jardins de rue. C'est simple : c'est apporter une qualité urbaine et paysagère sur des artères qui sont surdimensionnées, sans modifier évidemment le profil en travers existant sinon c'est trop coûteux, sans obérer la possibilité d'aménagements futurs et faire en sorte que ce soit l'occasion de donner à ces espaces une plus grande qualité, et notamment en restreignant évidemment la circulation automobile. C'est un moyen rapide, économique, vivant d'améliorer l'ambiance et le paysage et c'est une manière de faire entrer plus de nature dans une ville en alliant cette renaturation à des œuvres artistiques.

La première édition du festival a eu lieu en 2004 : on avait choisi la rue Paul Cazeneuve, vous la connaissez, elle est très large, elle est évidemment là-aussi entièrement consacrée à l'automobile et il se trouve que cela a été plutôt un succès, succès au niveau national, si j'en crois les retours de la presse, qu'il s'agisse des revues spécialisées (*Le Moniteur, Urbaniste, la revue de l'Architecture*) ou de la presse locale, presse écrite et presse audiovisuelle.

Il y a eu une vingtaine de jardins réalisés. Cela a permis une confrontation assez intéressante entre les artistes d'une part, les services des espaces verts de la ville de Lyon et les services de la voirie du Grand Lyon.

Comme cela a été un succès, on a tiré un certain nombre de d'expériences, y compris sur ce qu'il ne faut pas faire pour un certain nombre de jardins, notamment y mettre des cabanes par exemple -il y en avait une qui avait été détournée de son usage initial-, mais, globalement, cela a marché. C'est pourquoi, avec mon collègue Pillonel que je remercie au passage ici, nous avons souhaité renouveler l'expérience et nous l'avons fait pour le Bachut, à proximité de la maison de la Danse -c'est d'ailleurs en accord avec le directeur de la maison de la Danse-. Donc là-encore, d'une part, pour améliorer la perception visuelle de la place du Bachut, je crois que cela vaut le coup, d'autre part, pour faciliter la circulation piétonne pour un coût effectivement de 250 000 €, côté Communauté urbaine. Je crois que c'est une expérimentation intéressante, beaucoup moins chère que dans le mandat précédent, les jardins de poche par exemple, avec des réussites inégales selon les lieux que l'on avait relookés par ces jardins.

Je pense qu'il est nécessaire aujourd'hui de donner une dimension plus végétale à cette ville. Alors c'est vrai, quand on crée plus d'une centaine d'hectares d'espaces publics au niveau de la ville, c'est vrai quand on crée des espaces au niveau de la Communauté urbaine, c'est vrai quand on travaille sur les liaisons vertes au niveau de la totalité de la Communauté urbaine, c'est vrai dans ce cas-là.

Voilà simplement ce que je voulais dire puisque, pour le reste, vous avez eu le rapport et je répondrai aux interventions avec plaisir.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts.

M. DURIEUX : Merci, monsieur le président, mais je ne pense pas que Gilles Buna ait nécessité de répondre à notre intervention. C'est plutôt pour le féliciter et accompagner le propos qu'il a tenu et l'expérience que vous avez mise en place, monsieur le président.

Au-delà du site qui peut accueillir ce projet généreux, au-delà de l'emprise qui reconquiert le domaine dévolu usuellement à la voirie, nous nous félicitons comme vous, je pense, de la qualité très riche de ce projet de jardins de rue. Ce projet est une reconduction de la première expérience qui fut déjà un grand succès, un succès remarquable. Il offre une capacité certaine de verdir différemment le contexte urbain, tant par un apport de conception que par son originalité, le concept du partenariat associatif en lien avec les concepteurs mais aussi dans la pratique que peuvent développer les services, à l'approche de nouvelles technicités ou à l'approche de nouvelles techniques.

Il serait remarquable que notre agglomération porte un tel projet en de nombreux sites et non pas chaque année en un site particulier dans les villes centres mais aussi dans des villes de notre agglomération, sous un principe qui pourrait être équivalent à celui des biennales ou d'événements festifs dont notre agglomération porte d'autres expériences.

Ce projet développe aussi une expérience qui pourrait être intéressante si nous associions et pouvions associer les habitants et si nous pouvions développer un projet qui se pérennise dans l'année dans des verdissements associés aux différentes saisons.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe UMP.

Mme DESBAZEILLE : Monsieur le président, mes chers collègues, ce ne sera pas trois minutes mais deux minutes même pas ! La démarche de ce projet est intéressante mais son

coût, 250 000 €, est tout de même très élevé. Peut-on connaître la répartition des sommes affectées aux différentes prestations : voirie, mobilier mais aussi au concepteur et aux artistes concernés par la réalisation de ce projet, sachant que la ville de Lyon met une partie des jardiniers et des espaces verts de la ville de Lyon à disposition du projet, ce qui bien évidemment a également un coût ? A ce prix, on peut se demander s'il n'eut pas été préférable de planter des arbres de hautes tiges en pleine terre, par exemple.

De plus, à cet endroit, il ne faut pas sous-estimer ni négliger le problème de stationnement compte tenu de la présence de la maison de la Danse très fréquentée et bientôt de la médiathèque.

Malgré toutes ces imprécisions et ces interrogations, notre groupe votera volontiers ce rapport. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialiste, une minute. Cela devait être pour approuver monsieur Buna. Donc, monsieur Buna a la parole !

M. le vice-président BUNA : Je vais répondre sur deux points.

Yves Durieux a souligné la nécessité d'associer les habitants. Je dois dire que dès 2004, il y a eu série de demandes, il y a eu une série de prises en charge par des associations, par le musée Tony Garnier par exemple, par le groupe scolaire voisin, par un certain nombre d'habitants et nous avons laissé les bacs en place, ce qui fait qu'aujourd'hui, c'est aussi une manière de diminuer le coût : en 2005, vous avez, avec les espaces verts, un certain nombre d'associations, la remise en fleurs, la remise en végétalisation des bacs qui avaient été mis en 2004.

Pour 2006, effectivement, vous posez la question de la répartition des rôles entre la ville et la Communauté urbaine. La Communauté urbaine réalise les travaux de voirie et le mobilier, c'est-à-dire la création des bacs, et c'est la ville qui prend en charge disons la mise en place voire la réalisation des œuvres des artistes et également l'entretien pendant la durée du festival. Le coût, pour la ville, est de 170 00 € dont il convient évidemment de défalquer l'indemnisation et le défraiement des artistes. J'aurais souhaité que l'on puisse acheter les œuvres ; c'était beaucoup trop cher. Je vous donnerai la décomposition exacte pour la ville de Lyon.

En tout cas, je pense que c'est une expérience qui a été remarquée puisque de *Libération* au *Moniteur*, je dois dire, on en a fait l'éloge.

Quant à la proposition d'Yves Durieux de l'étendre à l'ensemble de la Communauté urbaine, je ne sais pas si c'est réaliste. En tout cas, s'il y a des villes qui sont volontaires pour s'associer à l'expérience, à condition qu'elles aient des espaces verts qui puissent assumer, non seulement par la qualification mais surtout au niveau du nombre des personnels qu'il faut engager, si elles le souhaitent, nous sommes tout à fait ouverts.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Buna. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BUNA:

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons pouvoir passer au dépouillement du premier vote. Je propose que monsieur Benarbia, mesdames d'Anglejan et De Coster puissent aller dépouiller.

(Il est procédé au dépouillement).

N° 2005-2717 - déplacements et urbanisme - Jonage - Meyzieu - Contournement "est" de Meyzieu par le département du Rhône - Avis sur la mise en compatibilité du plan d'occupation des sols (POS) de la communauté urbaine de Lyon, secteur "est" - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Buronfosse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2717. Monsieur Buronfosse, vous avez la parole.

M. BURONFOSSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons deux minutes pour le groupe Union pour un mouvement populaire.

M. FORISSIER : Monsieur le président, chers collègues, il s'agit d'un rapport qui est non seulement important pour la ville de Meyzieu qui est en plein développement, à la fois d'habitat et d'activités industrielles, mais également pour l'agglomération. Le Département doit réaliser le contournement "est" de la ville de Meyzieu, ce contournement "est" qui permet à la fois le rabattement des véhicules venus de l'extérieur de l'agglomération sur le terminal de Lea et un accès direct à la rocade "est" sans traverser nos zones urbanisées. C'est donc une demande qui a été faite en juin 2003 par le Département et, aujourd'hui, nous arrivons à la mise en compatibilité du plan d'occupation des sols. Je voudrais souligner tout l'intérêt de continuer rapidement l'avancée de ce dossier pour qu'enfin nous ayons ces réalisations en concomitance avec l'arrivée de Lea.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Forissier. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. BURONFOSSE.

N° 2005-2722 - déplacements et urbanisme - Jonage - Meyzieu - ZAC des Gaulnes - Déclaration de projet et mise en compatibilité du secteur "est" du plan d'occupation des sols - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Buronfosse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2722. Monsieur Buronfosse, vous avez la parole.

M. BURONFOSSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Forissier demande la parole sur ce dossier.

M. FORISSIER : Il s'agit également d'un dossier important pour la ville de Meyzieu et pour l'agglomération puisqu'il s'agit d'une déclaration de projet et de la mise en compatibilité de l'extension des zones industrielles de Jonage et de Meyzieu, une déclaration d'utilité publique du 22 septembre 2003. Par ce rapport, nous validons l'agrandissement de la zone industrielle et cet agrandissement permettra la création de parcelles de tailles différentes permettant ainsi de répondre aux demandes d'activités artisanales, scientifiques et industrielles et de trouver une réponse à leurs attentes.

En effet, grâce à une localisation privilégiée entre le cœur de l'agglomération et Saint-Exupéry, nous avons beaucoup travaillé avec la SERL pour valoriser ces terrains et pour essayer justement d'avoir moins de déficit que prévu parce qu'il y a une demande forte sur de petites parcelles en même temps que de la logistique interne à l'agglomération ; il ne s'agit pas de grande logistique mais plutôt de produits de conditionnement et notamment en ce qui concerne les laboratoires pharmaceutiques Merck qui ont de gros problèmes sur le secteur.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Da Passano et moi-même veillons sur Meyzieu avec attention.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. BURONFOSSE.

N° 2005-2723 - déplacements et urbanisme - Lyon 2° - ZAC Lyon Confluence - Première phase - Réalisation du groupe scolaire prévu dans le cadre du programme des équipements publics (PEP) - Approbation de la convention financière passée avec la SEM Lyon Confluence - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2005-2724 - déplacements et urbanisme - Lyon 7° - ZAC Ilot du Bon Lait - Approbation du dossier de réalisation - Approbation du programme des équipements publics (PEP) - Approbation du bilan financier prévisionnel - Autorisation de signer l'avenant n° 1 à la convention publique d'aménagement (CPA) - Convention de participation des constructeurs au coût des équipements de la ZAC - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2005-2725 - déplacements et urbanisme - Lyon 9° - Quartier de l'Industrie - ZAC Nord - Groupe scolaire Antonin Laborde - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2723 à 2005-2725. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le vice-président DAVID, rapporteur : Il s'agit de trois rapports concernant trois ZAC, la ZAC Confluence pour un groupe scolaire, la ZAC Ilot du Bon Lait pour l'approbation du

projet de bilan financier et la ZAC Nord pour une réalisation de groupe scolaire également. Avis favorable de la commission pour ces trois rapports, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous avons une intervention de trois minutes pour le groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne.

M. FURNEL : Monsieur le président, chers collègues, nous avons là trois rapports qui illustrent bien la nécessité, lorsque l'on mène de telles opérations d'urbanisme, de préparer et de concevoir à l'avance l'implantation des équipements publics, qu'il s'agisse d'équipements sportifs, d'écoles ou de crèches. De ce point de vue, nous nous félicitons, aussi bien dans le quartier de Lyon Confluence, que du Bon Lait, que du quartier de l'Industrie, que l'on puisse prévoir pour une fois à l'avance l'accueil des enfants, en particulier dans les groupes scolaires, et ce en respectant complètement les règles de financement habituel des équipements publics dans le cadre des ZAC. Je crois que monsieur Gilles Buna interviendra sur ce point ultérieurement mais, encore une fois, nous voterons et nous soutenons complètement ces trois rapports.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Union pour un mouvement populaire.

Mme FRIEH : Intervention retirée, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Buna, vous n'avez plus rien à répondre mais vous allez tout de même le dire !

M. le vice-président BUNA : Effectivement, c'était simplement pour rappeler le cadre de la loi, non pas pour faire l'éloge des ZAC mais vous voyez que, lorsqu'on aménage une place publique, il n'y a que des dépenses et, lorsqu'on aménage des ZAC, il y a des dépenses et des recettes. Je rappelle qu'au titre du code des collectivités publiques, la Communauté urbaine évidemment est parfaitement en droit de faire des ZAC mais surtout de faire payer des équipements publics à proportion des besoins qui sont induits par la réalisation de la ZAC.

Je rappelle que lorsqu'il s'agit d'équipements scolaires, il y a trois ou quatre cas de figure. Puisque la question n'est pas posée, c'est donc que la loi a été intériorisée. Au bout de dix ans après l'achèvement du groupe scolaire, bien évidemment, la commune récupère la gestion et évidemment la propriété du groupe scolaire. Voilà ce que je voulais dire. Sinon, tous les cas de figure sont possibles :

- le cas où, dans une ZAC, on détruit un groupe scolaire ; bien évidemment, il est reconstitué aux frais de la ZAC ;

- le cas où il y a des besoins scolaires engendrés par la ZAC et qui ne nécessitent pas un groupe scolaire ; dans ce cas-là, l'aménageur paye à proportion de la fréquentation scolaire qu'il engendre, il paye l'extension dans un groupe scolaire voisin ;

- enfin, le cas où la ZAC elle-même -c'est le cas par exemple pour le Confluent- engendre des besoins qui nécessitent la construction d'un groupe scolaire ; dans ce cas-là, c'est l'aménageur qui paye le groupe scolaire dans sa totalité.

Voilà les trois cas de figure les plus fréquents. Il y en a un quatrième : c'est celui qui s'est produit au niveau de la Cité internationale où, dans le PEP, effectivement, était prévu un groupe scolaire. La population qui habite la Cité internationale ne semble pas engendrer de besoins scolaires particuliers ; nous renoncerons donc et, au moment de la clôture de la ZAC, il faudra modifier le PEP. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ces trois dossiers aux voix :

n° 2005-2723 -

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,
- contre : néant,
- abstention : néant.

n° 2005-2724 -

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,
- contre : néant,
- abstention : néant.

n° 2005-2725 -

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

N° 2005-2759 - finances et institutions - Désignation de représentants de la Communauté urbaine au sein des conseils d'administration des lycées et collèges - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances et institutions a désigné monsieur Mansot comme rapporteur du dossier numéro 2005-2759. Monsieur Mansot, vous avez la parole.

M. MANSOT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. MANSOT.

Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration du lycée de Charbonnières

(dossier n° 2005-2759)

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons procéder maintenant à l'élection de notre représentant. Je vous propose la candidature de monsieur Imbert. Y a-t-il d'autres candidats ?

Le scrutin est ouvert. Mesdames, veuillez faire passer les urnes.

(Les conseillers votent).

N° 2005-2761 - finances et institutions - Compte de gestion 2004 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2005-2762 - finances et institutions - Compte administratif 2004 - Budget principal - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2005-2763 - finances et institutions - Compte administratif 2004 - Budget annexe des eaux - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2005-2764 - finances et institutions - Compte administratif 2004 - Budget annexe de l'assainissement - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2005-2765 - finances et institutions - Compte administratif 2004 - Budget du restaurant administratif - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2005-2766 - finances et institutions - Compte administratif 2004 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : La conférence des présidents a retenu que les rapports relatifs aux comptes administratifs dossiers numéros 2005-2762 à 2005-2766 donneraient lieu à débat.

Les conditions de fonctionnement de notre assemblée sont celles fixées par l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, lequel prévoit que, lors des séances au cours desquelles le compte administratif est débattu, le conseil doit élire un président.

Nous avons coutume de désigner le doyen d'âge pour remplir cette fonction. Le plus ancien présent aujourd'hui est monsieur Chevailler. Je vous propose d'accepter sa présidence. J'assisterai à la discussion, je répondrai aux questions puis je me retirerai au moment du vote.

Avant que monsieur Chevailler ne prenne la présidence, je vous propose de voter le compte de gestion de notre trésorier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Chevailler, voulez-vous venir prendre place.

**Présidence de monsieur René Chevailler
doyen d'âge**

M. LE PRÉSIDENT : Les comptes administratifs sont soumis à notre approbation. Monsieur Darne présentera ces dossiers puis, lorsque les débats seront clos, nous passerons au vote après que monsieur le président ait quitté la salle des délibérations. Monsieur Darne, vous avez la parole.

M. le vice-président DARNE, rapporteur : Merci, monsieur le président. Le compte administratif montre que la situation de l'année 2004 a été assez bonne et je voudrais montrer dans cet exposé qu'en effet, nous avons appliqué le budget primitif conformément à ce qui a été voté ici et nous pouvons en rendre compte de façon assez facile.

D'abord, le rapport que j'ai à présenter correspond à sept dossiers différents mais avec un seul exposé pour ne pas alourdir le temps de parole. Il y a donc le budget principal, les budgets annexes, un budget qui est la récapitulation des décisions modificatives qui ont eu lieu dans l'année et la liste de la programmation pluriannuelle des investissements.

Je précise aussi que le rapport que je présente, dans un souci d'efficacité, est en comptes consolidés, c'est-à-dire que les chiffres publiés et que vous pouvez voir au tableau sont le budget principal plus les budgets annexes alors qu'évidemment, dans les dossiers qui sont à votre disposition, vous avez séparément le budget principal et les budgets annexes.

La première diapositive montre simplement l'équilibre général de notre budget, ce que cela représente, les grandes masses. Les dépenses sont de 1 354 M€. Le fonctionnement représente deux tiers de notre budget, l'investissement un tiers lorsqu'il s'agit des dépenses. Quant aux recettes, un sixième sont pour l'investissement et cinq sixièmes pour le fonctionnement, puisque évidemment nous prélevons l'autofinancement de 195 M€ indiqué ici sur le fonctionnement pour assurer le financement des investissements. L'investissement opérationnel de l'année a été de 296 M€ ; c'est donc de l'ordre de 23 % des dépenses de fonctionnement.

La séparation fonctionnement et investissement vous permet de constater des recettes de 1 090 M€, des dépenses réelles de 895 M€ et donc un autofinancement de 195 M€. Pour que les choses soient claires, comme c'est toujours l'objet de discussions, l'autofinancement dans le budget primitif était seulement de 155 M€ ; nous faisons donc mieux que ce qui avait été annoncé dans le budget primitif -ce qui répond à l'inquiétude de certains-. Par contre, nous ne progressons pas par rapport au compte administratif de 2003 (198 M€). Nous n'avons pas la volonté d'améliorer l'autofinancement par rapport au compte administratif 2003 mais de le maintenir. Nous sommes donc dans la stabilisation de l'autofinancement.

Poids relatif du budget principal et des autres budgets, même si tous ne sont pas additionnables dans les mêmes conditions, puisque le budget principal c'est évidemment l'ensemble de nos compétences sauf celles énumérées dans les quatre budgets annexes.

L'assainissement (123 M€) est une gestion directe alors que pour l'eau (52 M€), ce n'est pas la totalité des flux financiers correspondant à l'eau puisqu'il s'agit d'affermage et nous avons donc essentiellement ce qui nous est reversé par les fermiers.

Nous avons également les opérations d'urbanisme en régie directe et le restaurant communautaire. Je ne veux pas y revenir parce qu'ils sont très courts mais dire simplement deux ou trois phrases pour chacun.

Les opérations d'urbanisme en régie directe comportent assez peu de choses puisque ce sont des fins d'opérations -l'une a d'ailleurs été terminée, c'est la ZAC du Chêne de Bron- et il reste sept opérations pour lesquelles les dotations sont assez modestes.

Quant au restaurant communautaire, il a augmenté de façon assez significative en coût de fonctionnement, de presque 10 %, mais cela correspond à une augmentation de la fréquentation, qui est assez significative, de près de 10 % aussi. Avec les 160 000 repas servis au restaurant communautaire, il y a eu des dépenses d'entretien et 35 personnes y travaillent. Je dis cela au passage pour m'éviter d'y revenir par la suite.

Les chiffres clés du compte administratif -

En recettes réelles de fonctionnement, la surprise, relative mais une bonne surprise, a été dans le montant. Nous avons eu 1 090 M€ de recettes de fonctionnement alors qu'en réalité, dans le budget primitif, nous avions prévu 2,3 % de progression et nous sommes à 5,3 % de progression, donc une situation bien plus favorable. Cela vient entre autres de ce que, contrairement à 2005, entre le moment où nous avons voté le budget et le moment où nous avons eu la notification de l'Etat, la progression de la taxe professionnelle a été significative.

Pour vous donner un exemple précis, en 2004, nous avons eu 9 M€ de plus de recettes fiscales que ce qui était prévu alors qu'en 2005, nous avons eu 6 M€ de moins -c'était une décision modificative que j'ai eu le plaisir ou plutôt le déplaisir de vous présenter il y a peu de temps-. Cela vous montre une grande inversion de la conjoncture. En 2004, nous avons eu 9 M€ de plus, en 2005, 6 M€ de moins. Alors, évidemment, ces 9 M€ ont joué de façon très positive.

Mais d'autres recettes ont également joué de façon significative : nous avons eu plus de DGF, 2,8 M€ de plus que prévu, et nous avons eu une recette pour les parcs de stationnement de 9,4 M€ qui peut se discuter dans l'inscription au titre des recettes de fonctionnement ; si nous ne l'avions pas eu, la recette n'aurait pas été de 58 M€ mais un peu plus faible bien sûr, néanmoins en forte progression, c'est-à-dire qu'il faut relativiser ces 5,38 M€.

Je précise d'ailleurs que dans les chiffres courants que les uns ou les autres peuvent avoir lu, le pourcentage apparaît plus important parce qu'en recettes et en dépenses, nous avons 22 M€ de débet du trésorier qui est une recette et une dépense qui a fait l'objet d'une délibération ici, sur laquelle je ne veux pas revenir mais qui donne une apparence de mouvement qui est évidemment beaucoup plus importante que prévu.

Sur les autres chiffres qui sont ici, les dépenses de fonctionnement croissent à peu près dans le même ordre. Je rappelle que, sur le budget 2004, nous avons convenu que recettes et dépenses augmenteraient du même pourcentage parce que, dans les dépenses de fonctionnement, nous avons eu un certain nombre de dépenses (Eurexpo, Cancéropôle, etc.) qui avaient le caractère d'investissement. Et vous vous souvenez que dans le budget primitif -je vais argumenter ici après l'avoir fait dans les différentes instances de décision de notre Communauté-, pour que l'on n'ait pas d'écart entre les recettes et les dépenses, compte tenu de la nature d'investissement de certaines dépenses de fonctionnement. Donc, on retrouve cela évidemment ici.

Quant à l'investissement opérationnel, il est du même montant qu'en 2003. On peut le déplorer ou s'en réjouir ; cela aurait été un peu au-dessus, j'en serais ravi, bien sûr ! Mais les chiffres ne sont pas mauvais : 296 M€ de dépenses d'investissement, 90 M€ de recettes. Donc, en charge nette, nous sommes en effort supplémentaire assez significatif en 2004 par rapport à 2003, puisqu'en 2003, nous étions à 174 M€ de coût net d'investissement. Nous sommes, cette année à 206 M€. Donc, sur les comptes de la Communauté urbaine, cette charge d'investissement est en progression significative même si, en dépenses courantes, on est du même montant, du même ordre que l'année 2003.

Je viens maintenant à quelques taux d'exécution par rapport au budget primitif. Vous avez les recettes et les dépenses et vous voyez que l'on a mieux réalisé nos recettes. Je l'ai dit tout à l'heure, c'est ce qui explique que l'autofinancement soit meilleur que prévu. Nous avons 104 % de réalisation des recettes et 100 % des dépenses ; il s'agit-là de fonctionnement.

Ensuite, sur l'investissement, nous avons des taux qui sont inférieurs en 2003, 86 % par rapport au budget primitif -il ne s'agit pas de comparaison-, par rapport au compte administratif, 99 %, ce qui est un taux satisfaisant bien évidemment. On ne peut pas faire dire aux chiffres ce que l'on veut bien sûr, mais je rappelle que le commentaire doit être différent suivant que vous comparez le compte administratif par rapport au budget primitif ou le compte administratif par rapport au compte administratif de l'année précédente. Là, nous réalisons le budget, donc les comparaisons sont faites par rapport au budget primitif.

Sur les ressources, ces graphiques ne sont pas forcément très lisibles en projection mais vous les retrouverez dans le compte-rendu de cette séance ; ils permettent d'être utilisés dans les communications auprès des communes et donnent donc l'ordre de grandeur des finances. Vous voyez que les impôts et taxes représentent évidemment la part la plus importante, qu'il y a une légère diminution, 43,2 % par rapport à 44,5 %, que les autres impôts et taxes, les concours de l'Etat ont moins progressé et je ne vais pas le commenter outre mesure. Nous reviendrons tout à l'heure sur l'évolution de chacun.

La même chose -je ne veux pas rester trop- pour nos trois recettes principales : 83 % de taxe professionnelle puisque c'est notre recette principale ; la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, dont on a voté les taux le 14 avril 2005, représente 14,3 % et les reversements de fiscalité par les communes 2,3 %. Idem sur les sommes reçues de l'Etat : la DGF, l'essentiel, 91 % puis les subventions et allocations compensatrices qui représentent évidemment beaucoup moins ; on verra les taux de variation DGF tout de suite après. En voilà des éléments.

Sur la taxe professionnelle, vous savez que nous en encaissons la totalité (480 M€ par rapport à 460 M€ l'année précédente) mais que nous reversons aux communes, pas tout à fait la moitié, 200 M€, à la suite de la mise en place de la taxe professionnelle unique. A l'inverse, nous recevons 13 M€ des communes dont 0,8 % viennent de la loi SRU pour les communes qui n'ont pas 20 % de logements sociaux. Nous avons reversé 10,4 M€ de DSC aux communes. Je rappelle qu'en 2005, nous avons augmenté de façon sensible ce pourcentage.

Au total, la taxe professionnelle qui reste pour la Communauté urbaine est de 279 M€, les compensations fiscales reçues de l'Etat de 239 M€ et donc, au total, les recettes fiscales encaissées directement ou de l'Etat représentent 519 M€. Cela veut dire que vous voyez un point de fiscalité. Lorsque l'on compare aux 480 M€, c'est à peu près 5 M€ et, lorsque l'on regarde par la suite les compensations sociales, on est à peu près au contenu du reversement aux communes et des sommes que l'on encaisse de l'Etat qui sont d'un montant comparable, nous sommes également à peu près dans ces ordres de grandeur.

Ensuite, l'évolution de nos recettes, qui est également un souci important que nous avons pour 2005 et 2006, vous le savez bien. Ce graphique montre des évolutions de bases taxables qui ont tendance à plafonner. En comité budgétaire -et je pense dans d'autres lieux-, nous projeterons l'évolution des bases commune par commune mais, pour l'instant, l'analyse n'est pas faite et cela mérite un examen un peu approfondi. Ce que l'on a donné au comité budgétaire ne correspondait qu'aux

entreprises dominantes, c'est-à-dire les plus grosses. Nous n'avons pas la totalité des contribuables. Donc, dès qu'il y aura la totalité des contribuables pour 2004 et 2005, nous ferons une analyse commune par commune parce que beaucoup de communes sont intéressées par cette évolution des bases sur leur territoire et, comme le résultat ne correspond pas à l'attente de bon nombre de maires, c'est d'autant plus intéressant de donner l'information.

Vous voyez l'évolution des bases année par année, de 2000 à 2005, ce qui montre une évolution dont je ne tire pas une sonnette d'alarme excessive. Chacun est capable comme moi de regarder que cela conduit à une situation qui sera forcément plus difficile à l'avenir. Vous voyez que nous sommes passés de 6,1 % en 2000 à 1,6 % en 2005.

Vous savez que le gouvernement a annoncé, par la voie de son Premier ministre, qu'il renonçait à la réforme de la taxe professionnelle proposée par le rapport Fouquet ; c'est peut-être la sagesse. Les entreprises regrettent évidemment que l'on ne les exonère pas davantage. Le gouvernement a néanmoins promis que les petites entreprises seraient allégées et que le plafonnement de la taxe professionnelle par rapport à la valeur ajoutée serait de 3,5 % alors qu'il y a des plafonnements qui sont différents suivant les tailles d'entreprises. Donc, les entreprises y trouvent en partie leur compte.

En ce qui me concerne, je regrette que l'on n'ait pas repris la proposition Fouquet de taxer la valeur ajoutée parce que cela donne une recette plus dynamique et taxer les seuls investissements me paraît contestable. Alors, évidemment, le choix d'exonérer les salaires il y a quelques années pour favoriser l'emploi se comprenait parfaitement mais la valeur ajoutée, qui reprenait un concept plus large parce que sont inclus les amortissements, les bénéfices et la façon dont on calcule la valeur ajoutée, l'ensemble des provisions, les salaires et les charges, me paraissait garantir aux collectivités locales une recette plus sage. Enfin, c'est ainsi !

Donc les difficultés pour les années à venir existent bien évidemment, sauf au gouvernement de décider d'un autre financement des communautés urbaines en particulier.

En effet, la TEOM a augmenté de 4 %. La redevance pour l'assainissement a cru de façon assez significative. Vous savez que c'est 0,68 € par mètre cube que payent nos abonnés à l'eau. Le péage du TNP a rapporté plus que prévu et les recettes sont de 3 % de plus. L'aide de l'Agence de l'eau s'élève à 16 M€, les redevances des fermiers de l'eau à 18 M€ ; je rappelle que c'est une redevance qui a deux parties, une qui correspond au remboursement de la dette des investissements que nous avons à rembourser et qui représente à peu près 9 M€ et 9 M€, c'est le coût de fonctionnement ; donc nous avons là non pas les factures d'eau mais simplement la redevance. La facture des réfections de tranchées, quand il y a des travaux dans la voirie, s'élève à 5 M€. Les ventes d'énergie rapportent 6 M€ et je passe évidemment sur la totalité des recettes que nous avons.

Dans les autres recettes, la dette, qui est une recette que nous restituons évidemment, n'a pas le même statut que les autres mais elle est dans les flux d'un tableau de financement. L'encours de la dette était de 1,26 milliard d'euros au 31 décembre 2003. Nous avons remboursé en capital 130 M€ et emprunté 102 M€, entre ces 130 M€ et ces 102 M€, il y a d'ailleurs -pour les puristes- 35 M€ qui sont des emprunts à court terme de fin d'année pour l'équilibre financier. Au 31 décembre 2004, l'encours de la dette est de 998 M€. Vous voyez que nous continuons à avoir un léger désendettement.

Evidemment, dans les trois derniers exercices de ce mandat, il faut que nous fassions plus d'investissements dans les trois ans qui viennent que nous n'en avons fait dans les trois ans qui ont passé, nettement plus. Donc évidemment, nous devons continuer de respecter notre plan pluriannuel et de considérer que, dès l'an prochain, l'emprunt de fin d'exercice sera supérieur à l'emprunt de début d'exercice.

Le montant des intérêts que nous avons payé est de 37 M€. Cette réduction de dette vient évidemment de ce que les taux sont restés attractifs puisque le taux moyen de la dette est de 3,42 %, ce qui est un taux très faible, chacun en conviendra en comparant avec les taux qu'il a dans sa commune ou qu'il connaît sur le marché financier. La partie taux fixe est à 56 %, la partie taux variable à 44 %. La durée moyenne des emprunts est de douze ans onze mois.

Voilà ce que l'on peut dire sur notre dette. C'est donc une dette maîtrisée qui laisse des marges de manœuvre. Mais je n'insiste pas trop parce que sinon on croit que la Communauté urbaine a des possibilités et des marges de manœuvre trop fortes et je sais qu'Yves Fournel par exemple, et quelques autres, sont toujours... Mais n'hésitez pas ! Il faut le temps et les choses se font normalement. Il n'y a pas de raison non plus de ne pas dire que notre autofinancement s'est maintenu, que notre endettement va nous permettre de faire face à une conjoncture de 2005 et de 2006 et peut-être de 2007 qui est très tendue. Il faudra contraindre notre budget de fonctionnement et heureusement qu'il y a ces marges-là, sinon nous tirerions la langue plus que nous allons le faire.

J'en viens maintenant aux dépenses de fonctionnement. Les subventions, hors contribution obligatoires -car il y a deux types de contribution que l'on donne- sont notre premier poste de dépenses :

- les ZAC représentent 30 M€. L'année dernière, c'était 24 M€ ; je rappelle que l'année dernière déjà, nous avons augmenté de manière très significative. On constate l'application de ce que nous avons dit. Cela concerne toutes ces ZAC : la ZAC de l'Industrie : 8 M€, Irigny : presque 4 M€, Saint Priest : presque 3 M€, le centre-ville de Vaulx en Velin : 2,5 M€, Mions : 1,8 M€, Oullins avec la ZAC du Bertholet : 3 M€ ; il y en a pour tous les lieux de l'agglomération, pas tous mais pour un bon nombre en tout cas ;

- l'Agence d'urbanisme se maintient ;

- l'office d'HLM -cela fait partie des priorités- : 6 M€, soit 20 % de plus ;

- la politique de l'habitat : 1,2 M€, soit 20 % de plus. Je dis au passage que nos priorités annoncées dans le budget primitif sont appliquées sur des politiques sociales ou d'investissement que vous retrouvez ici de façon significative ;

- la dépense d'Eurexpo de 8 M€ fait partie de celles que j'avais indiqué qui sont dans les dépenses de fonctionnement mais avec un caractère d'investissement ; c'est ce qui expliquait que l'on avait fait moins d'écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement ;

- Réseaux ferrés de France, c'est un peu la même chose : 3 M€ ; normalement, le retour est de l'investissement puisque c'est la gare de triage mais j'espère le voir se réaliser ;

- le plan hospitalier : 2,5 M€.

Pour les contributions obligatoires, chacun peut voir que cela correspond à ce qui a été dit dans le budget primitif :

- la première dépense est le Sytral : 110 M€ (108 M€ l'année dernière). La progression est modeste, 1,6 %, et correspond à une convention signée avec le Sytral et qui correspond à la hausse des prix et à la croissance ;

- pour le SDIS, 25 M€ ;

- les eaux pluviales : 11 M€ ; c'est en réalité du transfert.

Ensuite, les dépenses que nous versons aux entreprises, c'est-à-dire les achats et services extérieurs, comme l'était pour une bonne part ce que nous venons d'énumérer. Mais le Sytral par exemple l'utilise à la fois pour de l'investissement ou du fonctionnement. On ne le sait pas. On verse une somme globale qui tombe dans le budget du Sytral. Ensuite, le Sytral en fait sa gestion, son arbitrage entre fonctionnement et investissement suivant ses propres contraintes.

Ici, ce sont essentiellement des dépenses de fonctionnement, ce que l'on paye aux entreprises :

- 45 M€ de voirie. Ce qui est entre parenthèses, c'est toujours l'année précédente : vous voyez que l'augmentation est significative : 10 % ; là-aussi, cela avait été une demande des élus, qui est donc tenue ;

- les dépenses de propreté. On en a parlé au mois d'avril et j'ai dit qu'elles avaient augmenté de façon significative, vous le constatez ici : 82 M€, même si ici ce n'est pas la totalité des dépenses, puisque ce sont les sommes données aux entreprises. C'est évidemment le coût du traitement qui augmente le plus, ce n'est pas la collecte, je le rappelle ;

- logistique et bâtiments : 13,8 M€ ;

- l'assainissement : 20,8 M€ ;

- l'informatique : 5,4 M€ ;

- l'entretien du domaine privé 9,7 M€.

Évidemment, tous les chiffres sont redonnés dans les rapports que vous avez.

Le deuxième poste de dépenses après les subventions, ce sont les dépenses de personnel. Elles augmentent de façon assez significative : elles sont passées de 160 à 170 M€, soit + 6 %.

Est-ce une augmentation trop forte ? En tout cas, ce qui est sûr, c'est que l'on ne peut pas voir ce pourcentage se renouveler. Pour les budgets 2005 et 2006, les pourcentages sont sans commune mesure avec cela. On avait accepté cette augmentation en 2004 parce que les accords d'ARTT conduisaient en particulier à des embauches qui trouvent leur plein effet en 2004. C'est pourquoi vous avez 128 agents de plus par rapport à 2003 ; parmi ces 128 d'ailleurs, environ la moitié d'entre eux est affectée à la propreté, je le précise. Si mes chiffres ne sont pas exacts, vous me corrigez, si je mets des approximations un peu fortes, je le dis à mes collaborateurs, pas aux assistants.

La variation du point a été de 1 % et pèse donc évidemment. Les charges sociales 0,4 % -c'est la retraite pour nos collaborateurs- et le glissement vieillesse et technicité a pesé pour 0,92 %.

Quand je fais le total, pour vous donner la transformation de ces pourcentages en valeur absolue, sur les 10 M€ qui sont en plus, la création de postes représente 6 M€ à elle toute seule et le reste se partage suivant les différentes lignes. Donc j'assume pour les années d'après 1 % pour les salaires et 1 % pour les charges -Pierre Crédoz me regarde attristé mais on ne peut pas faire mieux !-.

Après le fonctionnement, les charges et le reste, je passe aux investissements : 1 422 M€ pour la période 2002-2007. Cette somme a été affectée en autorisations de programme pour 1 725 M€, moins 539 M€ de recettes parce que le montant de 1 422 M€ est en charge nette pour la Communauté urbaine, ce qui correspond à un montant brut de 1 725 M€ moins 539 M€ de recettes.

Sur la somme de 1 422 M€ que l'on s'est donnée pour les six ans, 2002 à 2007 inclus, on a affecté pour le moment 1 186 M€, c'est-à-dire que 83 % du financement ont été mis en place. Il en reste donc seulement 17 % à mettre en place mais c'est raisonnable même si, dans ces 17 %, des sommes sont répétitives, c'est-à-dire -on le verra tout à l'heure-, par exemple pour la voirie, il y a des sommes qui, sans être inscrites, sont déjà préaffectées. Mais compte tenu des délais nécessaires et du rythme d'exécution, je crois que c'est convenable d'après les synthèses que l'on est capable de faire aujourd'hui.

En 2004, la Communauté urbaine a payé 296 M€, encaissé 89 M€ et ainsi, de 2002 à 2004, la Communauté urbaine a payé au total 875 M€, a encaissé 354 M€. C'est un peu plus que prévu dans les encaissements, c'est-à-dire que l'on tient bien le rythme dans les dépenses à 875 M€, sur un total qui n'était pas complètement arrêté mais qui était de l'ordre de 1 900 M€ sur les 1 422 M€ ; mais on a encaissé plutôt mieux les recettes que prévu, ce qui n'était pas vrai certaines années. Cela fait donc une charge nette de 521 M€. Alors, évidemment, la différence entre les 1 422 M€ dépensés et les 521 M€, c'est la somme à dépenser dans les trois ans à venir et cela peut faire l'objet de questions de tel ou tel d'entre vous. Est-ce qu'on en sera capable ? La réponse de tous est "oui". C'est déjà une réponse aux commentaires de tout à l'heure ; je n'y viens donc pas outre mesure.

Quant à la répartition de nos investissements, c'est une question très fréquente ici lors des interventions de savoir qui bénéficie des investissements. L'année dernière, on a déjà donné un tableau semblable à celui-ci ; c'est donc la deuxième année. Il a une marge d'erreur. C'est un retraitement comptable fait par les finances avec le plus de bonne volonté possible mais c'est assez compliqué. En gros, cela veut dire que l'on répartit les 1 725 M€ affectés en autorisations de programme -donc ce ne sont pas des choses à imaginer mais des choses votées- en grandes catégories -ici, vous le voyez, six catégories-.

On peut dire que ce que l'on appelle un "équipement de zone" -le mot "zone" ne me plaît pas- est un équipement qui concerne deux ou trois communes, donc quelque chose de l'ordre d'une conférence des maires ou de territoires concernant deux ou trois communes sans être pour autant de l'agglomération, mais on ne peut pas l'affecter à une seule commune. Prenez par exemple une déchetterie ou Périca, avec Alain Jeannot, nous avons Rillieux la Pape et Caluire et Cuire, nous avons une zone commune, on est dans un équipement de zone. Cela représente 39 M€.

Les équipements d'intérêt d'agglomération sont ceux que l'on ne peut pas affecter bien évidemment à un seul territoire mais qui ont une valeur générale comme les équipements structurants urbains. Par exemple, mettre de l'assainissement,

mettre une usine de traitement des eaux sont des opérations d'agglomération. On distingue les équipements d'intérêt d'agglomération : c'est la salle 3 000 par exemple, des équipements structurants : c'est l'assainissement par exemple. Si vous le souhaitez, on peut réunir mais ce sont des natures tout de même assez différentes : dans un cas, ce sont des équipements, dans l'autre cas, ce sont plus des réseaux.

Les opérations d'intérêt communal correspondent évidemment à ce qui est impliqué sur une commune. Là, le taux de réalisation est à mon avis un peu moins bon et c'est là qu'il faut évidemment réaliser dans les trois années à venir.

Les opérations globalisées de voirie qui font l'objet d'une évaluation. Le montant réalisé est très important (114 sur 129 M€) et évidemment, cela veut dire que chaque année, on utilise la marge qu'il y a pour doter en plus.

Le coût de fonctionnement de la Communauté urbaine dans ses services, dans sa structure, dans sa logistique, dans son informatique représente 67 M€, c'est donc le coût central.

Ce qui guide, c'est évidemment le plan de mandat mais il est important de voir le poids communal par rapport à ce qui est d'agglomération. Je ne peux pas détailler à l'excès l'ensemble des dépenses, donc je vais aller assez vite sur la liste sans faire trop de commentaires :

- Lyon Confluence, 5,3 M€ dépensés ;
- l'école de Rockefeller, 9,6 M€ de payés sur 11 M€ à payer ;
- le tunnel sous Fourvière, 6 M€ sur 17,3 M€ ;
- la politique de la ville a classiquement un taux de réalisation qui n'est pas terrible parce que le type de procédure de multipartenariat et le temps pour monter les dossiers fait que c'est typique des budgets sur lesquels il y a du temps ; donc on a 36 M€ sur 87. J'espère bien, avec le vice-président chargé de cette politique et comme tous les maires qui l'attendent, que l'on sera au rendez-vous. Les potentialités de dépenses sont considérables avec les conventions signées avec l'Agence de renouvellement urbain bien sûr ;
- le réseau d'eau potable, 54 M€ ;
- la voirie de proximité : 114,3 M€ mais il y aura des sommes qui seront inscrites dans les marges de manœuvre qui restent. Il n'y a donc pas à s'affoler, on ne va pas arrêter la voirie demain matin.

A titre d'exemples -mais je vais aller très vite-, la Salle 3000 va coûter 160,2 M€, ce qui représente tout de même des investissements considérables avec 81,5 M€ qui ont déjà été payés. Idem sur des types d'investissement très structurants : je passe sur Eurexpo et sur le reste, la politique de la ville -j'en passe, je vais aller assez vite-, la station d'épuration de Pierre Bénite, 98 M€ payés sur 132 M€ alors qu'elle est pratiquement terminée et mise en service.

Donc, cela montre que la date de paiement est parfois un peu retardée pour des raisons diverses et variées mais qu'il faut, dans l'exécution des investissements, faire tout de même un peu la différence entre ce qui est vu ici, qui est effectivement payé, et les chantiers que vous pouvez voir dans les communes qui sont des réalisations effectives où le retard d'investissement que l'on voit, qui n'est pas très considérable, ne correspond pas à la réalité physique des investissements. L'exemple de la station d'épuration le montre bien. C'est pour cela que j'ai un

commentaire assez raisonnablement optimiste sur l'exécution mais que je comprends que tel ou tel peut se dire : "Attention ! est-ce qu'on y voit assez ?". Ce type de gestion le montre tout à fait.

Il y a aussi -vous le retrouvez dans les diapositives, je ne vais pas le développer à l'excès- toute une série de choses qui sont faites au cours d'une année, qui ne se traduisent pas forcément par plus de dépenses mais qui sont une plus grande efficacité des services. Donc je dirai qu'un compte administratif, ce n'est pas seulement pour montrer l'exécution des dépenses mais que c'est une sorte de compte-rendu d'activité et c'est dire que l'on progresse.

Par exemple, le plan de propreté paraît sans dépenses -je l'ai dit tout à l'heure pour le traitement des déchets- mais quand on met en place un suivi des réclamations, quand on cherche à faire des silos enterrés pour la collecte, quand on cherche à optimiser le tri, quand on crée une nouvelle déchetterie, on voit des résultats qui sont tangibles. Le fait de traiter 91 millions de tonnes, c'est-à-dire + 2,6 % de déchets dans les déchetteries, ce sont des résultats qu'il faut dire. Le nombre d'utilisateurs progresse de 11 %. Je ne connais que la déchetterie située dans ma commune mais les files d'attente du samedi justifient amplement la réussite et que l'on puisse ouvrir éventuellement à d'autres moments, même si cela peut être des contraintes pour nos collaborateurs ; il faut aussi aménager aussi pour que l'on ne fasse pas demi-tour sur les lieux. Il y a donc encore des marges de progrès mais, en tout cas, les réalisations sont très significatives.

De la même façon, je rappelle quelques politiques mises en œuvre et qui donnent des résultats très excellents. J'avais plaidé largement pour l'entretien préventif en termes de voirie -c'est une autre façon de gérer et qui n'est pas simplement dans les budgets-. Il y a bien sûr la sécurité sous les tunnels. Je ne parle pas du Vélo'V, chacun connaît, même si c'est plus une politique qui est dans le centre que dans les périphéries -mais j'espère que ce n'est qu'un début-, l'application de la charte de l'arbre, qui sont des exemples de bonne qualité.

Alors, sans aller plus loin, avant de laisser le temps à chacun d'intervenir bien sûr, en synthèse, je dirai que les ratios de la Communauté urbaine demeurent très bons. Il me semble que l'on conjugue un investissement par habitant qui est fort, 214 € par habitant de dépenses d'équipement (194 € en 2003). On prépare l'avenir, je crois, aussi bien en développement durable ; j'ai cité quelques types d'investissements qui ne sont réalisés que pour la réussite économique de notre agglomération, j'en ai cité quelques autres que pour l'équilibre social qui est nécessaire -on a vu les différentes lignes-. Donc, au total, les investissements sont significatifs avec malgré tout une situation financière qui demeure bonne. L'encours sur l'autofinancement est de 5,1 ans, l'annuité de la dette sur les recettes 11,3 %.

Chacun peut comparer avec n'importe quelle communauté d'agglomération ou n'importe quelle commune, nous sommes dans de bons ratios et, au total, les dépenses de personnel, même si elles augmentaient de façon significative -c'est pourquoi j'ai mis ce ratio-là-, ce n'est malgré tout que 19 % de nos dépenses de fonctionnement contre 20 % en 2003 ; donc même si, avec les accords et les gestions de personnel, il y a eu une augmentation, je crois qu'elle était nécessaire et assumable. Compte tenu de la conjoncture, il valait mieux que ce soit en 2004 qu'en 2005, c'est bien tombé et nous avons donc, je crois, une situation qui m'apparaît tout à fait convenable.

C'est la conclusion que je voudrais faire à mon exposé. L'année 2004 s'est déroulée mieux que prévu : en fonctionnement, plus de recettes, un peu plus de dépenses, on

a eu les marges qui convenaient, tant mieux ! L'investissement va encore augmenter en 2006 et 2007 pour atteindre nos objectifs mais les chantiers sont nombreux, l'avancée du plan de mandat est conforme aux prévisions. Donc, sans optimisme exagéré, je crois que l'on peut penser que nous saurons faire face à 2005 et 2006. La conclusion est un retour sur le début de ma présentation. L'évolution fiscale de 2005 et 2006 est très difficile, le budget de 2006 se fait dans des conditions de préparation qui vont demander tant aux vice-présidents qu'aux services un effort particulier pour que nous tenions dans une évolution de recettes très contrainte.

J'ai en terminé. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Je remercie mon collègue Jacky Darne et nous allons nous prononcer sur les différents rapports concernant les comptes administratifs en rappelant les différents numéros des rapports : 2005-2762, 2005-2763, 2005-2764, 2005-2765, 2005-2766, 2005-2767 et 2005-2768.

Je crois que la conférence des présidents a retenu des interventions groupées sur l'ensemble des rapports et nous allons pouvoir commencer immédiatement les débats avec la répartition qui a été décidée en accord avec tous les présidents de groupe. Le groupe Radical.

Mme BELAZIZ-BOUZIANI : Monsieur le président, chers collègues, quelques observations sur le compte administratif qui nous est soumis ce soir et qui satisfait les élus du groupe Radical de gauche.

Les dépenses de fonctionnement augmentent légèrement moins que les recettes de fonctionnement, c'est un bon signe.

Parlons des recettes : la dotation de base de la DGF n'augmente que de 0,96 %, soit bien en-deçà des besoins de notre Communauté et du rythme que nous avons décidé. En conséquence, en respectant l'engagement de ne pas augmenter l'impôt, en prenant acte d'un lent et progressif désengagement du soutien de l'Etat, nous devons notre équilibre et le bon niveau de nos recettes au dynamisme économique du Grand Lyon.

Ensuite, analysons nos dépenses : limitées à un rythme de 4,57 %, loin des dérives constatées dans d'autres collectivités, loin du déficit abyssal annoncé par l'Etat, pour notre part, nous faisons face aux besoins du Grand Lyon. Nous faisons face à nos engagements en matière de déplacements urbains, à notre volonté de soutenir l'activité économique, une politique de l'habitat ambitieuse et de grands projets urbains. Nous poursuivons la mise en œuvre de notre plan de mandat.

De plus, nous notons avec satisfaction une bonne gestion active de la dette.

En matière d'investissement, le taux de progression est élevé et le taux de réalisation sur les prévisions est satisfaisant.

Monsieur le président, le Grand Lyon avance. Nous connaissons votre sens de la mesure budgétaire et, à travers ce compte administratif de mi-mandat, il trouve sa parfaite expression. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

M. FURNEL : Monsieur le président, chers collègues, je crois qu'effectivement, le président Darne a montré sa satisfaction sur ce compte administratif et nous ne pouvons qu'aller dans le même sens en notant une situation financière très saine et un faible recours à l'emprunt et évidemment, ce qui est l'objet premier du compte administratif, un taux de réalisation satisfaisant.

On a noté en particulier qu'en termes de mise en œuvre du plan de mandat, les mandatements relatifs à la PPI avaient progressé d'une façon tout à fait intéressante. Mais, contrairement à ce qu'il voulait m'inciter à faire, je voudrais aujourd'hui insister sur deux inquiétudes.

La première, c'est la faiblesse de l'évolution des recettes provenant de l'Etat, qu'il s'agisse des dotations de compensation ou de la DGF. De ce point de vue, le gouvernement est en train d'étrangler les collectivités locales et de les forcer soit à réduire les services aux usagers, aux habitants, soit à réduire leurs investissements. Pour le moment, nous tenons un équilibre intéressant et les engagements du plan de mandat mais, si cette situation devait se poursuivre, nous serions en difficulté.

De même, nous nous interrogeons pour les mois et les années à venir sur les évolutions des recettes de taxe professionnelle et de ce point de vue, nous sommes demandeurs d'une analyse plus approfondie et plus fine des causes de cette évolution des recettes venant de la taxe professionnelle puisque nous avons à chaque séance des rapports sur l'évolution intéressante d'un certain nombre de filières économiques, une évolution également de nos contributions à ce développement économique que nous soutenons. Mais évidemment cette situation ne pourrait se poursuivre si les recettes des collectivités locales qui doivent en découler à terme ne suivaient pas la même progression. Donc, je crois qu'effectivement, il y a un certain nombre de causes dues aux réformes de la taxe professionnelle mais il y en a sans doute d'autres et il nous faut absolument, pour pouvoir corriger cette situation, aller plus loin dans l'analyse sur les évolutions de recettes venant de la taxe professionnelle.

Voilà les deux inquiétudes que nous voulions exprimer parce que sinon nous allons avoir des difficultés à boucler les budgets à venir et en particulier le budget 2006. Il y a des projections concernant en particulier les dépenses de fonctionnement qui seraient difficilement tenables en l'état actuel si nous n'arrivons pas à faire évoluer nos recettes. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts.

Mme BESNARD : Monsieur le président, chers collègues, après la présentation exhaustive du compte administratif par le vice-président Darne, je me contenterai de quelques remarques.

Tout d'abord, sur le rythme de mise en œuvre de notre plan de mandat, il y a lieu de donner acte à l'exécutif de sa gestion, le rythme étant tout à fait raisonnable et satisfaisant.

Ensuite, dans la perspective de la préparation du budget 2006 et des arbitrages que nous devons faire à l'intérieur du budget 2005 puisque nous savons que nous devons faire des économies, je voudrais néanmoins souligner un chiffre : les recettes qui nous proviennent de la collecte sélective des déchets, c'est-à-dire de la vente des matériaux triés à des filières de recyclage sont en augmentation importante, de l'ordre de 2 M€ avec la vente d'énergie liée à la valorisation des autres déchets. Cela signifie que les dépenses que nous réalisons dans le domaine de l'éducation à l'environnement ou plus généralement dans les domaines de l'écologie urbaine sont rentables car, au bout du compte, elles permettent soit des économies pour la collectivité, soit des recettes supplémentaires.

Dans un temps où les ressources budgétaires sont contraintes, il ne faut surtout pas diminuer mais au contraire accentuer notre effort dans les politiques liées à l'écologie urbaine et au développement durable. Nous proposons même que les augmentations de recettes obtenues par ce biais soient réaffectées à des politiques liées au développement durable, ce qui permettrait d'enclencher un cercle vertueux.

Je voudrais aussi néanmoins pointer l'inquiétude des Verts quant à notre vitesse de production de logements sociaux, compte tenu de l'envolée des prix du foncier partout en France et particulièrement dans notre agglomération et de la précarisation, en parallèle, d'une partie de plus en plus importante de nos concitoyens, précarisation due en grande partie à l'action des gouvernements Raffarin et de Villepin. Nous avons le devoir d'accélérer autant que faire se peut notre politique dans le domaine du logement.

Pour terminer, je souhaite que le resserrement budgétaire prévisible en 2006 ne vienne pas contrecarrer d'autres axes majeurs de notre action, en particulier l'aménagement de la zone 30 dont la consultation se termine à la fin du mois pour que cela soit budgétisé, de manière à ce que nos engagements politiques se concrétisent dans la trame urbaine et dans la vie quotidienne des Lyonnais. Je vous remercie, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Maintenant, le groupe Aglo.

M. le vice-président BERTRAND : Monsieur le président, chers collègues, examiner un compte administratif, c'est regarder l'ensemble des dépenses définitives et des recettes définitives d'un exercice, ce qui permet de donner on dirait, dans le monde économique, un quitus à l'exécutif, comparé au budget qui a été voté en début d'année.

Sans tenir compte du débet du trésorier, régularisation d'une affaire de plus de dix ans, nous notons des dépenses de fonctionnement inférieures à nos prévisions alors que du côté des recettes, c'est plutôt le contraire. Si nous nous arrêtons à ce simple constat, nous ne pourrions qu'être satisfaits. En effet, en corrigeant des effets TPU et du débet, nos recettes de fonctionnement pour 2004 augmentent d'environ 7 % et nos dépenses d'un peu plus de 5 %, dont 6 % au titre des charges de personnel. Nous restons donc dans nos engagements de gestion de notre mandat, même si notre autofinancement commence à stagner.

Toutefois, nous savons que nos recettes de TPU de 2004 comportent des régularisations positives des années antérieures. Pour 2005, ce ne sera plus le cas et la conjoncture aidant, nous n'aurons plus qu'une très faible progression de notre TPU, principale source de notre fiscalité. Cela risque de générer le fameux effet de ciseau que nous avons tant décrié au début de notre mandat au titre de la gestion de nos prédécesseurs. Si nous voulons l'éviter, il ne nous reste qu'à être extrêmement rigoureux pour la gestion de notre fin de mandat.

Dans l'état actuel des choses, nous voterons ce compte administratif 2004. Merci, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UDF et apparentés.

M. VINCENT : Monsieur le président, mes chers collègues, la réalisation du budget 2004, à travers l'examen du compte administratif, montre qu'au niveau des recettes de fonctionnement, même si elles ont augmenté sensiblement, il apparaît que la progression de nos ressources fiscales doit être surveillée avec attention.

Même si l'exercice 2004 prend en compte certains correctifs, les bases de taxe professionnelle qui sont l'essentiel de nos ressources fiscales doivent être analysées avec rigueur puisqu'au budget primitif 2005, lors des notifications de bases, nous avons eu une diminution et qu'entre 2003 et 2004, les bases nettes n'ont évolué que de 2,91 %. La variation réelle des recettes entre 2003 et 2004 montre une progression très

moyenne. On ne peut qu'une nouvelle fois constater la très faible augmentation de la dotation globale de fonctionnement, d'une année sur l'autre, inférieure à 1 %. En revanche, on ne peut qu'être satisfait d'un meilleur rendement des autres recettes, comme le produit lié à la collecte sélective qui, j'en suis sûr, sera encore amélioré ou encore la redevance pour incinération des ordures ménagères.

Ceci étant, la marge de manœuvre est étroite dans la mesure où notre épargne nette diminue légèrement, surtout lorsqu'on a encore à réaliser les nombreux investissements inscrits au plan de mandat. Même si nous avons une gestion active de la dette avec de faibles taux d'intérêts, il y a lieu d'être vigilants quant à l'amélioration du rendement de nos recettes et de veiller à leur réalisation quand on les inscrit au budget primitif.

Au niveau des dépenses, plusieurs observations.

Les subventions représentent un poste important avec le versement des participations au Sytral, au SDIS, aux offices d'HLM ainsi que la participation aux déficits des ZAC, de même que le poste "autres dépenses", en augmentation de 29,90 %.

Il y a lieu bien sûr d'être rigoureux, pour éviter certaines dérives : par exemple, les fournitures administratives subissent une hausse de 47 %, même si, en volume -je vous l'accorde- le chiffre est tout à fait relatif. Même si les dépenses de personnel ne représentent que 19 % des dépenses de fonctionnement, l'évolution réelle est tout de même de 5,76 %, nettement plus élevée que le pourcentage d'augmentation d'une année sur l'autre du produit de la taxe professionnelle ou de la recette de la DGF.

Quant à la réalisation des dépenses de fonctionnement concernant certains postes, au niveau de certaines missions, leur consommation a été faible. Je pense qu'il y a lieu d'être plus sélectifs au moment de l'élaboration du projet de budget car certains projets ne sont pas toujours finalisés.

Quant à l'investissement, nous constatons une montée en puissance des réalisations, même si, au niveau des taux de réalisation des recettes d'investissement, ceux-ci peuvent être encore améliorés. Il est vrai que si nous avons en même temps le rapport annuel retraçant l'activité 2004 qui est produit après le vote du compte administratif, cela nous permettrait d'avoir une vue plus précise des taux de réalisation des investissements car, lors de la commission des finances, il nous a été indiqué que l'objectif affiché à la PPI n'est réalisé, fin 2004, qu'à 36 % de l'ensemble qui doit être réalisé, même si 84 % de la PPI est mise en œuvre. Nous ne devons donc pas baisser la garde mais au contraire accélérer le rythme de réalisation et, pour cela, accélérer le processus de décision afin d'éviter des écarts entre les autorisations de programme et la PPI.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, cher collègue. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Merci. Monsieur le président et chers collègues, le compte administratif est bien la photographie de notre gestion communautaire à la mi-budget 2005, le reflet d'un travail sérieux de nos services. Cela mériterait cependant mieux qu'un coup de chapeau, cela mériterait une nouvelle grille des salaires au plan national qui serait la bienvenue. Elle correspondrait aux besoins en pouvoir d'achat et aux charges exigeantes du travail demandé à nos services publics pour l'intérêt général.

L'importance du travail demandé à nos services est un indicateur d'une volonté de développement de notre gestion pour tenter de répondre aux problèmes aigus de l'agglomération. Nous retrouvons en partie cette démarche dans les différents chapitres du compte administratif. C'est une photographie certes d'un moment de l'application du budget principal et de notre plan de mandat que nous avons adopté.

Bien entendu, le débat sur le prochain budget 2006 méritera une attention particulière en fonction de la forte demande publique. Ce que nous voulons redire, c'est la volonté des élus du groupe Communiste et intervention citoyenne d'obtenir le maximum de financement pour la dimension sociale dans tout le grand projet de développement concernant l'aménagement des territoires de l'agglomération.

A l'écoute des populations, nous constatons que nos projets sont parfois brocardés parce qu'insuffisamment co-organisés, copartagés avec la population et leurs associations, cela malgré l'effort pour une concertation dans le cadre de la démocratie participative. On peut penser ce que l'on veut de telle ou telle expression revendicative locale mais on ne peut pas laisser entendre que les élus auraient seuls l'intelligence de l'organisation de la société sans le partage des avis de la population. Comme un artiste lyonnais l'a exprimé à sa façon dans un débat, une ville qui additionne mais qui n'émulsionne pas en cohérence pourrait-elle vraiment avoir une dynamique réelle ?

Ne peut-on pas s'interroger sur notre propre travail dans le domaine environnemental, écologie urbaine, qualité et cadre de vie pour les transports, l'habitat, les emplois, la propreté ? Interrogations qui sont ultrasensibles dans un climat politique que l'on sait. L'indicateur du référendum européen montre que nous sommes loin d'avoir réduit la fracture sociale et spatiale, y compris dans l'agglomération et la région dont vous avez déjà fait état, monsieur le président.

Ne faut-il pas tenir compte que les valorisations médiatiques de nos grands projets ne trouvent pas automatiquement un avis favorable dans toute une partie de notre population, voire parfois le contraire ? Comparés aux conditions de vie quotidienne, les grands projets urbanistiques sans contenu suffisamment social bien défini et compris ne sont pas obligatoirement perçus en positif.

De même, si on peut se féliciter de l'augmentation d'implantations d'entreprises étrangères qui montrent l'attractivité de notre agglomération, on a un risque en même temps de fragiliser notre développement et notre tissu économique par des prises de décisions de délocalisations à l'étranger, voire d'affecter durablement notre taxe professionnelle.

Certes, des catégories de la population bénéficient de notre dynamisme. Comme l'indiquent les derniers chiffres sur la progression de l'ISF, le nombre des déclarations a fortement augmenté depuis 2001, ce qui illustre l'enrichissement d'une certaine catégorie et confirme, s'il le fallait, que les richesses produites ne sont pas équitablement réparties.

C'est pourquoi nous proposons de travailler la notion du mieux-disant social sur tous les appels d'offres : contrats, emprunts, délégations de service public, à l'exemple de la future délégation de service public de la Cité internationale. A notre échelle comme à celle de l'Europe, le volet social est indispensable si nous voulons obtenir un dynamisme économique partagé. Dans ce but, la Banque européenne devrait être sollicitée pour obtenir des emprunts à taux privilégiés pour nos équipements publics, spécialement les transports, prenant en compte notre positionnement territorial européen, régional et d'agglomération.

Il a été indiqué pendant la campagne du référendum que la Région percevait 100 M€ chaque année depuis 2000. Sur les retombées sur notre agglomération, comme par exemple -je cite mais sans esprit partisan, au hasard- à Rillieux la Pape avec Maguy Marin ainsi que pour l'est lyonnais, on nous a indiqué publiquement 1,5 milliard d'euros de prêt sur vingt ans, dans l'agglomération lyonnaise, dont 220 M€ pour le Sytral, 75 M€ pour les HCL ; ce sont des sommes importantes. Est-ce suffisant ? Certainement pas.

Peut-être y a-t-il dans ce créneau, en plus des contributions nécessaires de l'Etat, quelque chose à faire ensemble en direction de la Banque européenne d'investissement et des subventions européennes dans une démarche constructive qui est la nôtre pour une participation européenne plus solidaire, plus sociale, qui permette de lutter contre les disparités, les inégalités, les fractures sociales et spatiales dans l'agglomération que nous constatons, vous et nous, comme vous l'avez si bien dit précédemment, monsieur le président. Merci.

M. LEPRÉSIDENT : Merci. Legroupe Union pour la Communauté.

M. BARTHELEMY : Monsieur le président, mes chers collègues, le hasard du calendrier fait que nous étudions le compte administratif de la Communauté urbaine le lendemain du jour où nous avons débattu du compte administratif de la ville de Lyon. Et même si ces deux collectivités ont des compétences et des structures différentes, on ne peut être que frappé par la similitude des grandes tendances qui caractérisent l'évolution de leurs finances. Parmi les nombreux exemples que l'on pourrait citer, deux me paraissent devoir retenir notre attention.

Le premier élément qu'il convient de mettre en exergue, c'est une inquiétante inversion de tendance dans l'évolution comparée des recettes et des dépenses de fonctionnement. Après quelques années vertueuses au cours desquelles les recettes de fonctionnement ont crû légèrement plus que les dépenses de fonctionnement, 2004 marque une rupture. A la ville de Lyon comme à la Communauté urbaine, ce sont les dépenses de fonctionnement qui ont augmenté plus fortement que les recettes. Ainsi, pour la Communauté urbaine, la hausse des dépenses de fonctionnement s'établit à 5,4 % et la hausse des recettes à 4,9 % ; pour la ville de Lyon, les chiffres sont respectivement de 2,8 % et 1,9 %.

Je précise, pour éviter toute polémique sur les chiffres, que les dépenses réelles de fonctionnement sont calculées ici hors les intérêts de la dette puisque ceux-ci n'entrent pas dans le calcul de l'épargne de gestion. C'est d'ailleurs ainsi que sont présentés les comptes à la ville de Lyon et cette présentation me paraît plus pertinente.

La nécessité d'accroître chaque année la marge de gestion de nos collectivités doit être érigée en règle absolue. D'ailleurs, le président Darne, avec le bon sens et la sagesse qui le caractérisent, a souvent rappelé ici combien il considérait comme une priorité le fait d'avoir une augmentation des dépenses inférieure à celle des recettes. Il a notamment clairement exprimé cet impératif il y a un an, à l'occasion de l'examen du compte administratif 2003.

Al'intérieur de ces dépenses de fonctionnement, tous les principaux postes connaissent des hausses extrêmement importantes : + 8 % pour les subventions, + 6,3 % pour la masse salariale, + 10 % pour les autres dépenses de fonctionnement à caractère général. Dans le contexte actuel, le niveau de ces hausses s'avère dangereux pour les équilibres futurs de notre collectivité.

Je crois que ce sont ces chiffres-là qui sont importants et qui démontrent qu'il n'y a pas véritablement de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Votre affichage d'une augmentation des dépenses de fonctionnement limitée -si je puis dire- à 4,57 % est certes habile mais ne correspond pas à la réalité économique car vous y intégrez des dépenses de nature financière (intérêts de la dette) dont l'évolution est erratique.

Le second élément qui ressort de l'étude des comptes administratifs, c'est la difficulté à réaliser les objectifs en terme d'investissement. C'est naturellement frappant pour la ville de Lyon qui n'a réalisé en trois ans que 36 % des investissements inscrits dans son plan de mandat prévu sur six années. C'est vrai aussi à la Communauté urbaine, certes dans des proportions légèrement moins défavorables. L'on peut penser en effet que le taux de réalisation des investissements sera plus fort ici qu'à la ville de Lyon. Encore faudrait-il que la dérive des frais de fonctionnement enregistrée en 2004 soit stoppée, faute de quoi, les marges d'autofinancement seraient réduites et l'investissement devrait être financé par l'emprunt dont on sait qu'il génère de nouvelles dépenses et qu'il constitue parfois un impôt différé.

J'en viens maintenant, en guise de conclusion, aux perspectives d'avenir de notre Communauté urbaine.

Je voudrais d'abord rappeler que les collectivités territoriales se meuvent dans un contexte institutionnel et financier dont l'archaïsme, l'inefficacité et la complexité sont patents. Si rien ne change -et je ne vois aucun espoir de changement à moyen terme-, il faut se faire à l'idée que des collectivités comme la nôtre seront de moins en moins en mesure de conduire des politiques ambitieuses et innovantes que réclament pourtant le rayonnement de la métropole et le bien-être de ses habitants.

Pourquoi ? Essentiellement parce que nous n'avons aucun espoir d'atteindre un niveau de ressources suffisant pour mener à bien une politique d'envergure. Il n'y a pas de marge de manœuvre sur la fiscalité. Une réforme radicale de la fiscalité locale n'est pas pour demain ; l'épilogue décevant du feuilleton surréaliste de la réforme de la taxe professionnelle en est la plus parfaite illustration. Il est décidément impossible de conduire à terme la moindre réforme dès lors qu'il s'agit des collectivités territoriales.

Alors il reste aux collectivités la solution d'augmenter les taux de la fiscalité locale. C'est ce que font les régions et les départements, dans des proportions parfois considérables. C'est ce que font aussi de plus en plus les communes et les structures intercommunales. J'ai déjà eu l'occasion de dire combien cette solution était incompatible avec la nécessité impérieuse de diminuer la dépense publique dans notre pays. Je crois que cette orientation de baisse des prélèvements obligatoires, si elle était acceptée et mise en œuvre, serait la véritable réponse au problème de l'emploi.

S'agissant des dotations de l'Etat, il est clair que leur évolution n'ira jamais au-delà du taux d'inflation ; et encore n'est-ce pas toujours le cas...

Donc, au total, l'essentiel des recettes de fonctionnement des collectivités (fiscalité, dotations de l'Etat) n'est pas susceptible de progression substantielle. Seules les recettes du domaine et celles de la production de services sont susceptibles d'évolutions plus importantes. Ainsi toute collectivité qui ambitionne de mettre en œuvre une politique de grande ampleur ne peut le faire que si elle s'engage résolument sur la voie d'une réduction drastique de ses dépenses de fonctionnement. Si la collectivité ne veut ou ne peut le faire, il faut alors qu'elle accepte de revoir ses projets à la baisse.

L'examen de ces comptes administratifs 2004, celui de la ville de Lyon comme celui de la Communauté urbaine, doit nous inciter à plus de rigueur, plus de sélectivité et aussi moins de saupoudrage dans le choix de nos dépenses de fonctionnement. Si nous n'entreprenons pas cet effort, dont je reconnais qu'il est difficile, contraignant et impopulaire, nous devons faire le deuil de nos projets visant à faire de notre cité et de notre agglomération une grande métropole de dimension internationale.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Synergies.

M. le vice-président REPELIN : Monsieur le président, chers collègues, nous avons à nous prononcer sur les comptes administratifs 2004 qui revêtent, cette année, une double caractéristique : d'une part, ils correspondent à la mi-mandat, ce qui nous permet de juger de la réalité de notre action et de la manière dont elle doit se poursuivre et, d'autre part, pour la première fois, les données financières qui nous sont communiquées ne sont pas perverties par l'entrée en vigueur de la TPU, ce qui rend les analyses fiables et pertinentes.

Commençons par évoquer rapidement les comptes administratifs proprement dits.

Premièrement, reconnaissons que les recettes de fonctionnement sont très satisfaisantes, ce qui nous réjouit d'autant plus que, l'année passée, notre groupe avait pointé un réel dysfonctionnement à ce niveau-là. En effet, nous déplorions un manque à gagner au niveau des ressources humaines à la suite de la mise à disposition d'agents, des recettes de propreté ou encore du développement urbain, manque à gagner qui se montait à 7,2 M€. La barre a été redressée. Il convient de saluer cette nette amélioration.

Deuxièmement, les dépenses réelles de fonctionnement ont été globalement correctement réalisées, aux alentours de 93 %. Cependant, un gros tiers de ces dépenses sont mobilisées sur les postes "subventions" et "ressources humaines" qui sont des dépenses quasi automatiques, ce qui veut dire que des pistes d'amélioration sont encore possibles s'agissant des deux autres tiers de ces dépenses.

Certes, il est légitimement difficile pour certaines directions, de prévoir à l'avance l'ampleur de leurs dépenses ; je pense à la direction juridique, je pense aux participations aux opérations d'Etat dont l'appel de fonds peut tarder, je pense aussi, dans une moindre mesure, aux dépenses de propreté qui peuvent subir certains aléas. En revanche, c'est assez inexplicable pour la direction de l'informatique, pour la direction des grands projets ou pour la direction prospective et stratégie dont la programmation financière semble pour le moins aléatoire. C'est encore plus flagrant pour la direction des affaires économiques mais nous en reparlerons.

Troisièmement, s'agissant de l'investissement, il est, par nature, délicat de se lancer dans une analyse annuelle qui serait en contradiction avec notre programmation échelonnée sur le mandat mais reconnaissons qu'au 31 décembre 2004, 83 % des opérations de la PPI ont fait l'objet d'une individualisation budgétaire augurant ainsi le résultat conforme à nos accords. La perspective est donc correcte s'agissant de la programmation. Nous restons néanmoins très attentifs, comme depuis trois ans, à la conduite opérationnelle des projets, et ceci quelle que soit leur taille.

Quatrièmement, d'un point de vue méthodologique, il nous semblerait intéressant qu'à partir de l'année prochaine, soit présentée une colonne supplémentaire dans les tableaux qui nous sont communiqués, colonne qui ferait apparaître le taux

de réalisation par rapport au budget primitif et non seulement par rapport à ce qui est prévu dans l'année. Cette donnée nous permettrait d'appréhender fidèlement l'écart entre le budget primitif et le compte administratif et ainsi prendre conscience de l'importance croissante des décisions modificatives que nous votons tout au long de l'année.

Mais allons au-delà du simple document budgétaire car ces comptes administratifs sont également révélateurs de points plus délicats qu'il convient d'aborder et sur lesquels nous devons collectivement trouver des solutions efficaces et durables.

En effet, le contexte économique et fiscal de notre collectivité est préoccupant. Nous avons à déplorer un coup d'arrêt des recettes de taxe professionnelle de l'ordre de 6,5 M€ cette année, phénomène qui heureusement ou malheureusement n'est pas propre à l'agglomération lyonnaise. Face à cette situation, notre groupe souhaite affirmer quelques principes et insister sur certaines démarches que nous nous devons de mettre en œuvre et en place.

Il nous paraît dangereux et improductif de revenir sur le principe d'une taxe professionnelle unique. Il a été suffisamment délicat de se doter collectivement de ce dispositif ambitieux, ne l'abandonnons pas au premier coup de semonce pour revenir à une fiscalité additionnelle non dynamique. Nous nous opposerons à une hausse de la fiscalité, au recours à l'endettement pour subvenir à nos difficultés de fonctionnement. Les solutions doivent être trouvées dans notre budget, même si cela conduit effectivement à revenir ponctuellement sur le principe d'écart maintenu à 1 % entre recettes et dépenses de fonctionnement.

Plus généralement, il devient d'une nécessité absolue de se doter de moyens efficaces et rapides d'attractivité économique de notre territoire. Cela passe par une réflexion communautaire sur l'accompagnement des entreprises, cela passe par une étude approfondie du retour sur investissement des aides publiques fournies à tel ou tel établissement, que ce soutien provienne directement de nos services ou d'organismes extérieurs tels que l'Aderly. Cela passe enfin par la persistance de notre action en matière d'entrepreneuriat, certes déjà ambitieuse mais devant devenir prioritaire.

Puisque nous évoquons les difficultés conjoncturelles que nous traversons en matière économique et fiscale, à l'occasion de l'examen des comptes administratifs, nous nous interrogeons vivement sur les résultats affichés par la direction des affaires économiques : 57 % de réalisation des dépenses de fonctionnement, soit 8,7 M€ pour 15,3 M€ prévus alors que le contexte nous impose justement de développer au maximum nos compétences en la matière. La contradiction est édifiante. Nous savons bien que la plupart de nos actions est menée en partenariat avec des partenaires qui ne sont pas toujours très bons payeurs mais 34 % de réalisation pour les sciences de la vie, 47 % en matière industrielle, 29 % sur le dispositif Pacerel, 60 % sur l'entrepreneuriat, 14 % sur l'urbanisme commercial, ce sont des chiffres qui ne ressemblent pas à ceux d'une collectivité ayant un besoin urgent de retrouver une activité économique florissante.

Notre collectivité doit également faire sa révolution interne en matière de connaissance et d'analyse fiscale en s'inspirant sans scrupules de la culture privatiste. Nous entamons seulement maintenant une analyse étroite du rendement de la taxe professionnelle. Cette démarche doit être amplifiée et dotée de moyens inédits qui, n'en doutons pas, seront rapidement amortis s'ils débouchent sur des pistes de résolution tangibles. La coopération avec les services fiscaux doit être entière,

transparente, accélérée et porteuse de solutions. Il nous semble en effet que les objectifs de l'Etat et ceux du Grand Lyon sont en ce moment largement concordants en matière de dynamique économique.

En conclusion, je voudrais dire que l'analyse des comptes administratifs présente toujours autant d'intérêt, ceux de 2004 ne dérogent pas à la règle. Ils contiennent des améliorations dans certains domaines et font apparaître de réelles difficultés dans d'autres. Globalement, c'est positif et nous voterons donc ce compte administratif.

Mais il faut reconnaître que ces analyses passent au second plan si l'on se réfère à la situation économique de notre agglomération et qu'il ne sera plus possible d'évoquer, à l'avenir, la réalisation de telle ou telle dépense si nos recettes ne suivent pas. Evitons cependant le catastrophisme mais ayons toujours à l'esprit qu'avec la TPU, nous nous sommes dotés d'un dispositif fiscal ambitieux mais -pardonnez-moi cette expression- nous avons mis tous nos œufs dans le même panier. C'est donc la sphère économique, financière, entrepreneuriale qui représente aujourd'hui l'essence du moteur de nos investissements. Il faut donc rapidement se retrousser les manches pour favoriser par tous les moyens le dynamisme économique ainsi que sa mesure, faute de quoi c'est la panne sèche qui nous guette.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, le groupe Union pour un mouvement populaire.

M. BIDEAU : Monsieur le président, chers collègues, comme chaque année -et nous le déplorons une fois encore-, votre rapport se contente de donner les chiffres du compte administratif sans expliquer leur raison d'être ou de les inclure dans un cadre d'ensemble.

Votre rapport ne procède à aucune analyse de l'évolution de la situation financière de notre Communauté et à aucune mise en perspective par rapport au cadrage financier prospectif fixé jusqu'en 2007. Votre recommandation, monsieur le président, si souvent martelée au cours du mandat précédent, de faire du CA le grand rendez-vous annuel de mesure de cette situation s'est définitivement évanouie. Au-delà des écritures comptables et de l'état d'exécution de la prévision budgétaire, la seule question qui importe est pourtant de savoir si notre collectivité a les capacités d'assumer ses engagements, si elle dispose de marges de manœuvre pour anticiper les besoins de notre agglomération ou si elle doit recentrer ses ambitions sur des priorités mieux définies. Votre rapport ne nous apporte aucune vraie réponse.

Pourtant, l'analyse du CA 2004 contient des informations qui nous livrent des indices sur les vraies tendances de fond, qui confortent malheureusement les inquiétudes que nous avons déjà exposées. Quelle est la clé de voûte de votre cadrage financier fixé en 2001, celle sur laquelle reposent les capacités d'investissement de notre Communauté ? C'est l'autofinancement permis par un écart positif d'un point des recettes sur les dépenses de fonctionnement. Si l'on s'en tient simplement à la lecture des grands agrégats comptables, cet objectif n'a pas été atteint en 2004 puisque, corrigées du débet du trésorier, les recettes n'ont augmenté que de 4,9 % pour des dépenses en augmentation de 4,57 %.

Plus grave nous paraît être la situation révélée par les mouvements de fonds qui affectent les dépenses et les recettes qui comptent, celles dont le plus ou moins grand dynamisme

affecte les marges de manœuvre de notre collectivité. Que constate-t-on en effet ? Que le taux d'évolution des dépenses est embelli par la nouvelle diminution des frais financiers, fruit du désendettement né du retard dans la mise en œuvre de la PPI et aussi de la diminution purement accidentelle de la DSC et encore de la stabilisation progressive des compensations de la TPU. Les vraies dépenses récurrentes augmentent sur un rythme inquiétant de 7 % entre 2003-2004.

Nous savons bien, monsieur le président, que cette analyse est obscurcie par le fait qu'en 2003, vous n'avez pas procédé au rattachement des charges à payer pour des raisons techniques et que le CA supporte l'enregistrement de ces charges. Mais la tendance de fond des dépenses qui comptent ne nous paraît pas devoir être fondamentalement inversé.

Qu'en est-il des recettes ? Votre rapport s'en tient à la présentation d'un taux d'évolution de 4,9 %, sous le seuil correctif du débet du trésorier. Mais pourquoi ne pas souligner que ce taux est embelli par une recette de près de 10 M€ pour valorisation 2004 d'immobilisations transférées de la ville de Lyon à la Communauté urbaine. Cette somme n'est pas anodine car cela correspond, en valeur, à 2 % des recettes fiscales. La juste appréciation de nos recettes réelles aurait commandé de neutraliser cette recette pour comparer 2003 et 2004. Ainsi, nos vraies recettes n'ont augmenté que de 3,9 % et non de 4,9 comme affiché.

Encore faudrait-il aussi s'interroger sur le caractère plus ou moins exceptionnel de certaines recettes pour expliquer l'augmentation de 24,6 % des recettes attachée au fonctionnement des services, dont celle de 80 % du remboursement par le SDIS des agents mis à disposition, de celle de 150 % des produits de collectes sélectives ou de 110 % de la location des baux du centre d'échanges de Perrache.

Voilà la tendance de fond qu'il aurait fallu mettre en évidence pour rendre compte de l'état de notre collectivité.

Ce constat prend encore une toute autre dimension si l'on prend la mesure de ce qui nous attend dans les années à venir, selon les informations que vous nous avez données quant à la dégradation de notre produit fiscal et les hypothèses de cadrage financier que vous avez soumises au comité budgétaire.

Monsieur le président, nous sommes curieux de connaître les hypothèses retenues en termes d'inflation et de croissance car il semble que vous ayez fait abstraction des perspectives avancées par l'Insee, étude de mars-avril 2005, qui fait état d'une prévision aux alentours de 2 points et d'une inflation de 1,5 point.

En tout état de cause, malgré toutes les incantations que vous tenez sur l'effet de la conjoncture, sur le résultat du CA 2004 et sur le cadrage du budget primitif de l'année prochaine, nous sommes très dubitatifs quant à votre capacité de pouvoir dresser une prospective viable pour la Communauté urbaine.

Nous tenons à vous alarmer simplement vis-à-vis de l'emballage des frais de fonctionnement au détriment de la capacité d'autofinancement de notre collectivité. Nous avons tout simplement peur que vous soyez obligé de passer par une augmentation d'impôt et d'emprunt, non pas pour soutenir la politique d'investissement mais pour faire tout simplement face aux compétences régaliennes du Grand Lyon. C'est pour cette raison que notre groupe s'abstiendra.

M. LE PRÉSIDENT : Pour le groupe Socialiste, notre collègue Rivalta.

M. RIVALTA : Monsieur le président, je vais simplement rappeler qu'il y en a ici qui siègent dans d'autres assemblées et que je veux bien entendre toute une série de choses mais, dans de mêmes assemblées du côté du Rhône où on aura à voter un compte administratif en déficit et une DME avec des emprunts qui auront à couvrir y compris le fonctionnement, je crois que je suis plus à l'aise pour voter ici ce compte administratif que si j'avais à le voter dans l'autre assemblée. Tout cela en grande partie d'ailleurs parce que l'Etat ne tient pas ses engagements sur le financement des dépenses sociales.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Deschamps.

M. DESCHAMPS : Voilà, Bernard Rivalta voulait montrer la relativité des situations d'une assemblée territoriale à une autre.

Permettez-moi de dire deux mots au nom du groupe Socialiste sur le compte de gestion qui nous est proposé.

Je voudrais tout d'abord dire à nos collègues de l'opposition que, s'agissant de la dernière intervention que nous venons d'entendre, celle de l'UMP, j'ai peine à retrouver les chiffres. J'ai le sentiment de n'avoir pas lu tout à fait les mêmes chiffres, les mêmes références, les mêmes perspectives, les mêmes tendances et je m'inquiète sur la capacité d'analyse qui est celle de ce groupe, d'autant que, tout à l'heure, j'entendais le ministre de l'Economie et des Finances corriger les chiffres, dont vous vous réclamiez à l'instant, sur la croissance. Les 2 % -dit monsieur Breton- c'est sans doute un peu optimiste, mieux vaudrait tabler sur un peu plus bas". Ce qui fait que la situation est encore plus grave que vous ne le disiez. Quant à l'inflation, elle serait sans doute, au niveau de la croissance qui n'est pas non plus très rassurant.

Enfin, passons ! Il est bien évident que le Grand Lyon est dans un îlot totalement déconnecté d'une situation nationale et que tout ce qui se passe ici ne doit être jugé, selon vous, qu'au travers des seules décisions que nous prenons, sans que le tout dans lequel nous sommes ne puisse réagir d'une quelconque façon.

Vous mettez en avant, chers collègues, le caractère exceptionnel de certaines recettes. Personnellement, je ne connais pas de recettes exceptionnelles. Je connais des discussions, du travail qui permettent de programmer des recettes et des négociations qui permettent de les amener au moment où l'on pense pouvoir les amener. Il n'y a pas de recettes exceptionnelles, il y a des recettes qui ne se reproduiront pas d'un exercice sur l'autre peut-être mais elles ne sont pas exceptionnelles au sens où vous l'indiquez.

Je voulais de surcroît dire à notre collègue du groupe UPC que j'ai une petite différence avec lui. On ne va pas ici ouvrir un débat que l'on a engagé hier mais le taux d'augmentation des dépenses de la ville de Lyon est de 2,4 %, tous frais financiers, toutes dépenses confondus et en intégrant les frais financiers ; lorsque vous parlez de 2,8 %, vous parlez des dépenses de gestion, hors des frais financiers. Je me permettrai d'attirer l'attention des membres de cette assemblée sur cette précision qui me semble utile parce que de 4 % ramené à 1,9 % pour les recettes, ce n'est pas de 8 % ramené à 1,9 % ; il y a une petite différence. Mais enfin, passons ! c'était pour l'histoire de la beauté de celle-ci que je faisais cette correction.

Je suis d'accord avec vous, chers collègues, par contre -et là je suis on ne peut plus sérieux-, sur les difficultés objectives que rencontrent l'ensemble des collectivités territoriales pour réaliser des programmes d'envergure. J'ai parlé à l'instant de la baisse de la croissance économique -et nous savons que c'est hélas

une réalité- avec son cortège de conséquences sociales dures pour les habitants de ce pays, pour les habitants de nos villes, de notre agglomération.

Vous appelez de vos vœux une réforme de la fiscalité que les gouvernements successifs persistent à ne pas vouloir faire pas plus celui de monsieur de Villepin que celui de monsieur Raffarin ou que ceux qui l'ont précédé et nous savons pourtant que cela serait utile et nécessaire. Vous parlez avec raison de cette folle saga de la taxe professionnelle -où là nous avons atteint le ridicule- et on a ému et traumatisé tout le tissu économique de ce pays, pendant des mois et des mois, en annonçant une modification des règles du jeu sur la taxe professionnelle et, d'un coup d'un seul, on n'en parle plus. Vraiment, comment pouvoir gérer une entreprise lorsque l'on est chef d'entreprise et une collectivité lorsque l'on doit faire face aux recettes provenant de ce type d'impôt avec des règles du jeu qui changent à chaque instant ? Et c'est effectivement là-encore un grand problème.

A partir de là, vous dites, comme seule réponse pour éviter l'augmentation de la fiscalité -c'est notre choix-, qu'il faut pour éviter une progression des recettes propres par ailleurs à la collectivité, réduire fortement les dépenses de fonctionnement. Il est aussi un autre parti pris que l'on peut tenter, c'est celui que nous tentons ici, c'est d'augmenter l'attractivité économique de notre agglomération pour avoir des recettes effectivement, des recettes fiscales et des recettes de nature variable. Plus d'habitants, c'est plus d'impôts de toutes sortes, c'est plus de taxes sur l'EDF et de recettes sur les eaux et il y a sans doute une piste qu'il ne faut pas également ni oublier ni négliger, même si elle ne suffit pas à elle seule à apporter réponse aux questions posées.

Sur le fond et s'agissant du compte administratif 2004, nous pensons pour notre part que celui-ci se caractérise par la poursuite de l'amélioration de la situation financière du Grand Lyon.

Nous constatons une nette amélioration de la plupart des agrégats financiers qui nous sont proposés, quand bien même j'ai un petit désaccord d'école, sur le plan de l'orthodoxie, avec les services du Grand Lyon qui apprécient l'épargne brute en intégrant dans les dépenses de fonctionnement les subventions d'équipement. Ce problème-là sera assez rapidement réglé dans la mesure où, si j'ai bien compris, la réforme en cours de la M 14 corrigera cette tendance d'un certain nombre de collectivités locales et permettra, à l'horizon 2006, que les subventions d'équipement soient traitées de nouveau -ce qui est logique- en section d'investissement. A partir de là, nous pourrions mieux comparer de collectivité à collectivité un certain nombre d'agrégats.

Je tiens à rappeler que l'épargne brute expurgée des subventions d'équipement, ce qui est sa définition légale, passe de 209 M€ en 2003 à 227 M€ en 2004, ce n'est pas rien, c'est important, me semble-t-il. Le taux d'épargne brute, de son côté, s'inscrit donc à plus de 20 %. Sans la mise en place de la TPU -le calcul est facile à faire-, le taux d'épargne brute serait de l'ordre de 30 %. Ce niveau d'épargne, niveau du Grand Lyon, conjugué à un bon volume d'investissement (190 M€) et pour partie financé par des participations communales, permet ainsi à la Communauté urbaine de poursuivre une politique vertueuse de désendettement, non pas vertueuse en tant que telle mais parce qu'elle permettra demain de financer les investissements nécessaires qui sont en cours de programmation ou de mise en place.

La dette passe ainsi de 860 M€ à 825 M€. Depuis le début du mandat, mes chers collègues, la dette a reculé de plus de 25 %.

Ceci est une performance rare dans le champ territorial, dans le champ des collectivités locales, et je vous prie de bien vouloir le remarquer. La capacité de désendettement poursuit donc son embellie : calculée selon les méthodes communautaires, elle passe de 5,5 % en 2003 à 5,2 % en 2004 ; calculée selon des méthodes communément utilisées par ailleurs, elle passe de 4,1 années de désendettement à 3,6 années de désendettement, ce qui montre à l'évidence ce que sont nos marges de manœuvre pour la suite.

Ces résultats, c'est vrai, sont obtenus par un dynamisme rare des recettes de fonctionnement de près de 5 %, quand c'était pour la ville de Lyon -vous le disiez tout à l'heure, monsieur Barthélémy- 1,9 %. Ceci s'explique par une série de facteurs qu'il faut, je crois, avoir en tête.

Le premier facteur est une vive progression de la taxe professionnelle qui reflète le dynamisme de l'économie de l'aire urbaine lyonnaise. Je voudrais à cet effet rappeler que la variation des créations d'établissements, ces quatre dernières années, dans l'aire urbaine lyonnaise ou dans l'agglomération lyonnaise en Grand Lyon est une des plus fortes qu'il soit, ramenée à l'ensemble des autres aires urbaines de France, à l'ensemble des autres agglomérations de France lorsque l'on compare bien évidemment ce qui est comparable. Ceci est le signe, la preuve, en tout cas le signe d'une progression économique forte.

Le deuxième facteur qui explique la progression des recettes de fonctionnement du Grand Lyon est l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères votée à 4 %. J'attire simplement l'attention parce que les contribuables sont là et existent et que trop d'augmentation de cette taxe apparaît -on l'a vu toute à l'heure dans les répartitions qui nous étaient présentées- comme une pression fiscale nouvelle qui risque d'être, au fil du temps, de moins en moins supportable par les contribuables, par les habitants de l'agglomération.

Par ailleurs, des recettes de l'activité en pleine croissance, comme celles du péage urbain par exemple qui progressent de 10 % ; ceci a été montré tout à l'heure.

L'ensemble de ces résultats a permis, nous semble-t-il, de mener une politique de gestion urbaine sociale vraie puisque les mesures adoptées par cette assemblée ont entraîné une progression de la masse salariale de 5,76 %, l'amélioration des conditions d'emploi, l'amélioration d'un certain nombre de phénomènes salariaux, l'augmentation des effectifs quand il le faut.

Dans tout cela j'ai -mes fonctions lyonnaises m'y poussent peut-être-, j'ai un petit regret : c'est que la DSC (la dotation de solidarité communautaire) passe, en 2003, de 13,4 M€ à 10,44 M€ alors que les communes, notamment urbaines, ont voté des comptes administratifs qui traduisent souvent des difficultés réelles dans leur santé financière. Ce fut une année noire au titre de la DSC 2004 -j'en parle pour la ville de Lyon que je connais un peu mieux-. 2005 a corrigé mais partiellement seulement cette dégradation. Il faudra que nous nous donnions les moyens -c'est en tout cas mon souhait- de corriger tout à fait ces évolutions.

Pour conclure, monsieur le vice-président, je souhaite au nom du groupe Socialiste, nous féliciter de la démarche entreprise sur le terrain financier par le Grand Lyon. Cette démarche vertueuse a créé les conditions de réalisation d'un projet communautaire fort, bâti autour d'une nouvelle solidarité tant physique que financière. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Darne.

M. le vice-président DARNE : La fracture sociale est terrible ! le développement économique, on n'y arrive pas ! Les prix du foncier explosent ! Le coût du logement, ce n'est pas possible ! L'Etat gère mal, on n'a plus de recettes ! Notre TP, ce n'est pas ça ! On est incapable de maîtriser les dépenses ! En plus, on dissimule même la réalité des chiffres ! Il est vrai qu'il y a beaucoup de difficultés, de contraintes, c'est même la grandeur de faire de la politique, c'est de faire des choix dans ces moments-là ; le tout, c'est d'être à la barre, de la tenir, de savoir quels sont les objectifs et de trouver sa route. Cela me conduit évidemment à redonner un poids relatif à chacune des données qui sont évoquées.

D'abord, sur la situation 2004, je crois avoir dit qu'une recette liée aux parcs de stationnement de 9 M€, c'était une recette qui avait un caractère exceptionnel ; il n'empêche qu'elle est réelle. On ne peut pas demander, dans une collectivité, de faire comme si on n'avait pas une somme que l'on a. Elle y est, c'est de l'argent disponible, donc elle contribue. Il est vrai que si on ne l'avait pas, le taux de progression serait inférieur. Qu'on l'ait, tant mieux ! Cela ne veut pas dire pour autant qu'elle est reproductible et que, l'année d'après, il n'y ait pas de contrainte venant de sa disparition.

La situation 2004, du point de vue des recettes, est donc supérieure à ce que nous avons prévu. Tant mieux ! Cela nous a conduits à un autofinancement supérieur à ce que nous avons prévu. Tant mieux ! Mais, monsieur Barthelémy, il ne faut pas dire l'inverse : il n'y a pas de dégradation. Nous avons prévu un autofinancement en diminution par rapport à 2003 ; nous avions prévu 155 M€, c'est 195 M€. Donc, de ce point de vue, la situation financière est évidemment satisfaisante.

Est-ce que, pour autant, les dépenses à venir ne devraient pas exploser ? Est-ce que l'on tiendra le coup ? Vous avez un discours qui est de dire : "Attention ! les dépenses augmentent, les recettes diminuent et on ne veut sûrement pas augmenter la fiscalité". La contradiction qu'il y a dans ces propos est évidente. Il me semble qu'à terme, dans une Communauté comme la nôtre, si nous avons des objectifs qui sont de réduire les différences sociales qui existent dans l'agglomération, de créer des emplois par l'action économique et donc d'investir en matière économique, de maintenir une qualité de la vie telle qu'on la souhaite en termes de propreté, de circulation et de voirie, il faudra bien que nous nous en donnions les moyens. Que les moyens soient de la fiscalité, qu'ils soient de l'endettement, qu'ils soient de la contrainte sur les dépenses de fonctionnement pour avoir moins en fonctionnement et plus en investissement, ce sont des choix qui seront à prendre.

Bien sûr, un mandat à venir doit arbitrer. Je crois que l'on ne peut pas, si l'on veut un développement durable de notre agglomération, si l'on veut que chaque homme, chaque femme de cette agglomération trouve une activité, puisse respirer un air convenable, puisse participer aux décisions collectives parce que notre enjeu de démocratie est aussi important que le reste, je crois que cela suppose que les prélèvements obligatoires ne diminuent pas, que l'on soit capable d'arbitrer non pas pour augmenter le pouvoir d'achat de nos concitoyens mais pour investir, pour construire l'avenir. Il n'y a pas d'autre réalité. Si l'on ne sait pas assurer une formation, si l'on ne sait pas assurer de la recherche, si l'on ne sait pas construire les infrastructures nécessaires, si l'on ne sait pas faire comme d'autres pays émergents, avoir des pourcentages d'investissement qui permettent de faire face à l'avenir, alors nous régresserons et c'est ainsi. Qu'ensuite, les moyens que l'on trouve on puisse

les discuter, que l'on décide de ce qui est le plus productif et le plus efficace, c'est notre responsabilité. Mais cet enjeu, il est devant nous.

Donc, pour ma part, je ne crois pas que ce soit une question de facilité. Notre responsabilité politique, elle est d'arbitrer sur l'avenir, sur l'investissement, sur la protection de chacun, sur un développement équilibré et c'est ainsi. C'est l'enjeu, me semble-t-il, d'un prochain plan de mandat.

Pour ce qui est de celui-ci, il était assez équilibré de ce point de vue. Il faisait la part au développement des communes, il faisait la part au développement économique, il faisait la part à la restauration d'une plus grande équité sociale dans notre agglomération. Est-ce que c'est atteint partout ? Je ne sais pas.

Evidemment, il y a des éléments qui nous freinent : quand tel ou tel dit que le prix du foncier est une difficulté, bien sûr que c'est une difficulté ! Mais on n'est pas capable de proposer l'appropriation collective des terres et on est donc bien obligé de construire du logement et de faire face avec ce que l'on peut. Mais c'est une difficulté réelle qui nous amène à des responsabilités plus grandes qui sont -et c'est le travail du Sépál ou d'autres- de réfléchir à des développements d'agglomération, qui dépassent sans doute le territoire de la Communauté, à des réseaux de transports qui nous permettent de faire face à cela, à des réseaux de villes et de bourgs dans l'agglomération qui permettent de répondre à cette explosion-là pour que nous n'ayons pas des prix qui deviennent évidemment trop prohibitifs au centre. C'est une difficulté réelle qui est de notre responsabilité, qui nous amène à des arbitrages que vous voyez dans les courbes.

Quand, pour les ZAC, on passe de 24 M€ à 30 M€, après être passé de 18 M€ à 24 M€, nous construisons à la fois du logement, à la fois de l'activité économique, à la fois de la qualité de vie dans les villes et dans les bourgs de notre agglomération. Il faut l'assumer. Chacun des responsables vice-présidents le sait bien, ceux de l'urbanisme, aussi bien Gilles Buna que Pierre Abadie, savent bien que cette nécessité de maîtrise est constante, en fonction du prix du marché, comment on arbitre. C'est un objectif partagé entre nous. Donc il me semble que nous avons là cette responsabilité et que l'on fait face, pour l'instant, dans d'assez bonnes conditions.

Des marges de manœuvre qui existent, on peut les utiliser. Willy Plazzi dit par exemple : "L'Europe ne peut-elle pas nous prêter ?". Nous empruntons à la BEI, à des conditions qui nous permettent de favoriser nos investissements. Le contrat de 150 M€ que nous avons signé il y a peu de semaines est avantageux parce qu'il est dit que vous empruntez à la BEI -c'est une autorisation d'emprunt- si vous ne trouvez pas moins cher ailleurs et si, par exemple, en fin d'année, une banque brade ses conditions parce qu'elle a des crédits à utiliser, on n'emprunte pas à la BEI mais on emprunte à d'autres. Ces marges de manœuvres, quand on a un taux d'emprunt de 3,42 % en taux moyen, je crois que nous l'utilisons et que là, l'Europe ne montre pas son inefficacité mais son engagement dans l'agglomération.

Il n'y a pas seulement cela : le fonds social européen est présent dans un certain nombre de dispositifs d'insertion de politique de la ville et on les utilise autant qu'on le peut. Je ne fais pas une plaidoirie a posteriori pour ou contre la constitution bien évidemment, je dis simplement, à un moment donné, compte tenu des institutions qui existent, on peut trouver des aides, des ressorts et, comme le dit Willy Plazzi, nous les utilisons bien évidemment.

Sur le reste, sur les commentaires qui sont faits sur les dépenses -non pas sur un laxisme mais il y a avait un petit peu de cela dans les propos d'Alain Bideau ou de monsieur Barthélémy-, j'aimerais vous faire observer que nos dépenses de fonctionnement -je le dis à chaque fois mais c'est vrai et vous pouvez le lire- comprennent des dépenses d'investissement plus que dans les communes et que le fait d'avoir, dans les comptes de cette année, 8 M€ pour Eurexpo, d'avoir l'argent que j'ai indiqué pour les zones d'aménagement, d'avoir donc toute une série de dépenses classées en fonctionnement mais qui sont en réalité des dépenses d'investissement, vous ne pouvez pas opposer ces dépenses de fonctionnement comme s'il s'agissait de frais généraux, ce ne sont pas des frais généraux.

Qu'il y ait eu cette année des dépenses de frais internes, comme les frais de personnel, plus importants c'est vrai aussi, et je suis le premier à dire que ce n'est pas parce que l'on signe un accord ARTT qu'il entraîne un dérapage et que c'est reproductible ! Ce sont des dépenses que l'on ne peut pas reproduire mais, en même temps, ces accords existent. Ils ont permis à nos collaborateurs d'avoir de meilleures conditions de rémunération et de travail. C'est un progrès social dont ils bénéficient, c'est ainsi et c'est bien !

J'en profite bien sûr -parce Willy Plazzi l'a fait pour les collaborateurs du service des finances- pour remercier l'ensemble de nos collaborateurs. Parfois, je trouve que, dans leur expression dans les conflits sociaux, ils sont excessifs et on leur dit parce que l'on ne peut pas avoir des collaborateurs dans la Communauté urbaine qui aient des situations bien meilleures que celles des communes. Donc il faut le dire mais, à l'inverse, que l'immense majorité de nos collaborateurs soient engagés par leurs compétences et par leur travail, cela mérite aussi d'être considéré et le service public gagne à leur présence et à leur action. Je trouve que les progrès sociaux qui ont été faits étaient mérités. Je ne dis pas pour autant, encore une fois, que ce n'est pas un tonneau ouvert. A l'inverse, une Communauté urbaine, ce n'est pas cela du tout. Il faut évidemment faire la part des choses.

Nos dépenses de fonctionnement sont donc conduites normalement.

Vous dites des charges financières : "Il ne faut pas les compter". Je veux bien mais je laisse couler les calculs, monsieur Barthélémy, les choses sont ouvertes et disponibles, il n'y a pas d'esprit taillon de ma part à chipoter sur une virgule ou sur un pourcentage ou un autre. Je constate simplement, pour le moment, que les frais financiers ont contribué à des marges de manœuvre, tant mieux pour nous !

Voilà ce que je voulais ajouter comme réponse aux uns et aux autres, en disant évidemment qu'au sein du comité des finances, pour les propositions qui ont été faites par tel ou tel, que ce soit par madame Besnard ou monsieur Reppelin, sur des présentations de compte, sur des comparaisons, sur des utilisations de marge budgétaire pour le développement durable, tout cela est à prendre en compte, je l'ai entendu et cela a été noté, dans les arbitrages budgétaires à venir, que cela soit fait et dans la présentation des informations pour que chacun s'y retrouve. Je suis à la disposition de chacun, avec les services, pour que vous puissiez, dans le classement des informations et dans la lecture des chiffres de cette Communauté urbaine, vous y retrouver le mieux possible. Cela sera fait autant que possible.

Enfin, je prie d'excuser ceux auxquels je n'ai pas répondu parce que ma façon transversale fait que j'en ai sans doute oublié quelques-uns mais promis, ce sera en dehors de la séance. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Je remercie le rapporteur et donne la parole à monsieur le président Collomb.

M. le président COLLOMB : Chers collègues, j'ai un sentiment un peu inverse à celui de monsieur Jacky Darne quant à la tonalité de nos débats. Je les ai trouvés singulièrement apaisés et, d'une certaine manière, sereins.

Certes, je crois que les uns et les autres, nous sommes tous préoccupés par l'environnement national, environnement national qui finira à un moment donné par avoir des conséquences sur notre agglomération parce qu'effectivement, nous ne vivons pas dans une bulle et qu'en particulier, au niveau de l'évolution de nos recettes, nous voyons bien quelle est la tendance à la baisse qui ne correspond pas d'ailleurs, comme l'a souligné monsieur Jacky Darne, aux tendances d'évolution de l'activité économique lyonnaise. Pour le budget 2005, calculé sur les bases d'il y a deux ans, on était sur une évolution du produit économique lyonnais d'à peu près 4 % ; du fait des mesures législatives, prises depuis d'ailleurs quelques années, nous n'aurons finalement que 1 % d'augmentation.

Donc, évidemment, c'est quelque chose qui ne peut pas laisser indifférent et qui doit nous motiver pour faire en sorte que nous essayions d'encourager le gouvernement à trouver d'autres bases pour les collectivités locales. Ou alors, comme le disait tout à l'heure monsieur Bernard Rivalta, c'est l'ensemble des collectivités locales qui vont se trouver un de ces jours en déficit et ne pourront plus faire face à leurs besoins !

Or, comme le disait Jacky Darne, il est clair qu'aujourd'hui, les collectivités locales sont peut-être un des premiers outils d'investissement, d'aménagement du territoire, que ce soit dans le domaine économique, que ce soit dans le domaine de la correction des erreurs d'urbanisme qui ont pu être faites dans les années 60, que ce soit dans la prise en compte du développement durable ou tout simplement dans l'embellissement de la qualité de la ville et dans un mieux-être pour l'ensemble de nos concitoyens.

Alors pourquoi cette certaine sérénité ? Je crois que jusqu'à l'an dernier, un certain nombre de nos collègues s'interrogeaient sur notre capacité à tenir les chiffres du plan de mandat. Je vous rappelle que c'était 1 422 M€ qui étaient programmés pour notre plan de mandat. Or, aujourd'hui on s'aperçoit qu'au 31 décembre 2004, pour ce qui concerne ce compte administratif, 719 opérations avaient reçu un financement pour un total d'autorisations de programme en charge de 922,7 M€ pour le budget principal, 54,5 M€ pour le budget des eaux et 208,8 M€ pour le budget de l'assainissement. Quand on regarde sur les dix-huit mois quelle est la prise de commande par mois, on s'aperçoit qu'on est sur un niveau mensuel d'environ 30 M€ par mois. Voyez ce que cela donne, effectivement, sur la totalité d'une année. Ce qui fait qu'aujourd'hui, je crois que la crainte principale ce n'est pas que nous n'arrivions pas à atteindre ce que nous avons prévu au plan de mandat, c'est que nous le dépassions légèrement et que donc nous avons à faire attention à ce genre de problématique.

Ceci, ce sont les chiffres mais, en même temps, la plupart d'entre vous sont maires et ils savent à quoi ces chiffres correspondent. Ils voient bien que les opérations -puisque j'ai discuté avec beaucoup d'entre vous- qui avaient été prévues à la PPI et sur lesquelles ils s'interrogeaient il y a encore un an pour savoir si ces opérations allaient devenir réalité. Ils voient bien aujourd'hui -et pour avoir fait le tour des communes- que ces opérations sont effectivement en train de devenir réalité. Les uns après les autres, nous avons fait le recensement des différents projets

prévus à la PPI et nous essayons de tenir un carnet de bord relativement précis et on s'aperçoit effectivement que nous sommes dans le timing que nous avions prévu au début.

Est-ce que cela veut dire que nous n'aurons pas de difficultés dans l'avenir ? Cela, je le dis, c'est l'environnement national. Nous pouvons faire en sorte que de dynamiser l'activité nationale sur un certain nombre de points.

Sur les points de législation, par exemple : sur la mise en concurrence des SEM dans les projets d'aménagement, aujourd'hui, la loi n'est pas sortie. Elle nous bloque un certain nombre d'opérations que nous pourrions réaliser relativement rapidement dans l'agglomération ; si elle les bloque pour nous, elle les bloque à travers tout le pays. Il existe donc un certain nombre de mesures législatives assez simples qui pourraient doper l'économie du pays et doper la croissance.

Nous avons également un problème de transfert avec le marché d'intérêt national pour lequel il nous manque aujourd'hui un décret. Ce décret n'arrive pas à sortir et donc, avec Patrick Laurent qui s'occupe de ce problème, nous allons faire en sorte de mener à bien mais cela nous aura retardé environ de deux à deux ans et demi.

Donc, je pense qu'il y a un certain nombre de blocages et si effectivement on pouvait faire en sorte qu'ils soient pris en compte, cela permettrait encore de doper la dynamique de l'agglomération ; une agglomération, à mon avis, qui va plutôt mieux que les autres grandes agglomérations françaises. Si l'on compare par exemple ce que peut être la dynamique d'une ville comme Lyon à la dynamique d'une ville comme Marseille, alors même que le projet Euroméditerranée avait été puissamment dopé au cours des années passées, on voit qu'il y a une différence fondamentale et qu'ici, d'un point de vue économique, malgré les difficultés -je le disais hier au conseil municipal de Lyon-, nous sommes plutôt sur une tendance extrêmement positive.

Si aujourd'hui, Lyon est première ville, première agglomération pour la création d'entreprises, ce n'est peut-être pas un hasard. Si les premiers chiffres que nous a donnés l'INSEE montrent que notre agglomération a eu une croissance démographique extrêmement forte au cours de ces quatre dernières années, ce n'est pas non plus tout à fait un hasard.

Aujourd'hui -j'ai bien entendu ce que vous avez dit tout à l'heure-, dans les grands projets que nous menons, certains ressentent qu'il subsiste encore certes quelques difficultés. Je dois dire qu'on a beau effectivement lancer un GPV qui est le plus grand GPV de France, pour le mettre en pratique pour faire en sorte que la vie quotidienne des habitants changent, il nous faut tout de même quelques temps et nous n'avons aucune baguette magique pour opérer toutes les transformations du jour au lendemain. Mais je crois que, petit à petit, les habitants de nos communes voient effectivement que les choses sont en train de s'améliorer. Du fait de mon rôle de président de la Communauté urbaine, je vais dans les différents quartiers de la ville centre, je vais aussi dans les villes de la périphérie de l'est lyonnais, je vais aussi dans les villes du val de Saône de l'ouest lyonnais et je vois partout des projets qui sont en train de fleurir -je disais "fleurir" parce que je pensais à l'aménagement de quelques places de villes de l'ouest lyonnais et du val de Saône-, qui montrent effectivement que les choses sont en train de changer.

Alors, je crois que, si l'on regarde d'un point de vue économique, d'un point de vue urbanistique, d'un point de vue des transports en commun, d'un point de vue d'une opération que tout le monde vient maintenant voir à Lyon, l'opération Vélo'V -on

disait, il y a encore quelques années : "Mais qu'est-ce que vous faites pour les plans de déplacements doux ?". Tout d'un coup, nous sommes devenus leader dans ce genre de domaine : si l'on regarde ce que nous faisons pour la mixité sociale, ce que nous faisons dans le domaine architectural, ce que nous faisons pour le développement durable, ce que nous faisons dans le verdissement de la ville, dans l'aménagement de grands parcs au travers du territoire -et je crois que, la semaine prochaine ou dans quinze jours, nous allons signer le protocole de l'Anneau bleu ; l'Anneau bleu, c'est tout de même un projet d'envergure au moins nationale, sinon européenne ; cela sera sans doute une des zones aménagées les plus grandes au moins en France et je le dis dans beaucoup de villes européennes-, lorsque nous regardons tout cela, je crois que nous pouvons encore regarder l'avenir avec optimisme et je crois que, dans un monde où effectivement -comme le disait Jacky Darne- les énergies, et en particulier les énergies des pays émergents, sont tout à fait débordantes, nous ne devons pas nous laisser aller à un pessimisme ambiant mais au contraire tous ensemble aller de l'avant. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur le président.

(Applaudissements).

Quelqu'un veut-il encore prendre la parole ? La discussion de l'avis général est close. Nous allons demander à monsieur le président de bien vouloir quitter la salle. Il est déjà parti ! Nous allons procéder aux différents votes.

(Monsieur le président Collomb a quitté la salle des délibérations).

Nous allons procéder au vote du compte administratif pour le budget principal de la Communauté urbaine pour l'exercice 2004;

Je mets aux voix le dossier numéro 2005-2762. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - M. Calvel (Union pour un mouvement populaire) - Synergies - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,
- contre : néant,
- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire - Union pour la Communauté.

(Le compte administratif 2004 pour le budget principal est adopté).

M. LE PRÉSIDENT : Passons maintenant au vote du compte administratif pour le budget annexe des eaux.

Je mets aux voix le dossier numéro 2005-2763. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - M. Calvel (Union pour un mouvement populaire) - Synergies - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - M. Desseigne (Le Grand Lyon d'abord),
- contre : néant,
- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire - Union pour la Communauté - M. Joly (Le Grand Lyon d'abord).

(Le compte administratif 2004 pour le budget annexe des eaux est adopté).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons procéder au vote du compte administratif pour le budget annexe de l'assainissement.

Je mets donc aux voix le dossier numéro 2005-2764. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - M. Calvel (Union pour un mouvement populaire) - Synergies - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,
- contre : néant,
- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire - Union pour la Communauté.

(Le compte administratif 2004 pour le budget annexe de l'assainissement est adopté).

M. LE PRÉSIDENT : Nous procéderons au vote du compte administratif pour le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe, tel qu'il vous a été présenté.

Je mets aux voix le rapport numéro 2005-2766. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - M. Calvel (Union pour un mouvement populaire) - Synergies - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,
- contre : néant,
- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire - Union pour la Communauté.

(Le compte administratif 2004 pour le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe est adopté).

M. LE PRÉSIDENT : Enfin, nous procéderons au vote du compte administratif pour le budget annexe du restaurant administratif, tel qu'il vous a été présenté.

Je mets aux voix le rapport numéro 2005-2765. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - M. Calvel (Union pour un mouvement populaire) - Synergies - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,
- contre : néant,
- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire - Union pour la Communauté.

(Le compte administratif 2004 pour le budget annexe du restaurant administratif est adopté).

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

M. LE PRÉSIDENT : Voulez-vous demander à monsieur le président de bien vouloir revenir dans notre salle des délibérations.

(Monsieur le président réintègre la salle des délibérations).

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le président, la majorité de cette assemblée a adopté vos comptes administratifs 2004. Je vous en félicite.

(Applaudissements).

Présidence de monsieur Gérard Collomb président

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Chevailler. Nous allons agir pour que la majorité ait la même sagesse dans les années qui viennent, ce qui demande une volonté puissante de l'ensemble des vice-présidents de l'exécutif.

N° 2005-2768 - finances et institutions - Récapitulatif des décisions modificatives, tous budgets, toutes sections - Exercice 2004 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : Avant de reprendre le cours de l'examen des dossiers, je vais mettre aux voix le rapport qui porte sur les décisions modificatives de l'exercice 2004.

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - M. Calvel (Union pour un mouvement populaire) - Synergies - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,
- contre : néant,
- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire - Union pour la Communauté.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

N° 2005-2767 - finances et institutions - Compte administratif 2004 - Programmation pluriannuelle d'investissement - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : Enfin je mets aux voix le rapport 2005-2767 qui concerne la PPI :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

Résultats des votes

(dossiers n° 2005-2759 et 2005-2704)

M. LE PRÉSIDENT : Je vais vous donner les résultats des votes :

- n° 2005-2759 - Lycée de Charbonnières -

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne 121
- à déduire : bulletins blancs ou nuls 5
- reste pour le nombre de suffrages exprimés 116
- majorité absolue 59

Ont obtenu :

- M. Alain Imbert 113 voix
- M. Yves Fournel 1 voix
- M. François Turcas 1 voix
- M. Michel Rousseau 1 voix

Monsieur Alain Imbert ayant obtenu la majorité absolue est élu.

- n° 2005-2704 -*** Société Sollar -**

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	133
- à déduire : bulletins blancs ou nuls	12
- reste pour le nombre de suffrages exprimés	121
- majorité absolue	61

Ont obtenu :

- M. Alain Lelièvre	119 voix
- M. Patrick Huguet	1 voix
- M. Michel Rousseau	1 voix

Monsieur Alain Lelièvre ayant obtenu la majorité absolue est élu.

*** Société Batigere Centre-Est -**

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	123
- à déduire : bulletins blancs ou nuls	16
- reste pour le nombre de suffrages exprimés	107
- majorité absolue	54

Ont obtenu :

- M. Yves Durieux	103 voix
- Mme Claudine Frieh	2 voix
- M. Michel Vaté	1 voix
- M. Michel Terrot	1 voix

Monsieur Yves Durieux ayant obtenu la majorité absolue est élu.

*** Société IRA -**

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	132
- à déduire : bulletins blancs ou nuls	19
- reste pour le nombre de suffrages exprimés	113
- majorité absolue	57

Ont obtenu :

- Mme Bernadette Bertrix	111 voix
- M. Erick Roux de Bezieux	1 voix
- M. Michel Collet	1 voix

Madame Bernadette Bertrix ayant obtenu la majorité absolue est élue.

*** SCIC Habitat Rhône-Alpes -**

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	131
- à déduire : bulletins blancs ou nuls	16
- reste pour le nombre de suffrages exprimés	115
- majorité absolue	58

Ont obtenu :

- M. Patrick Bouju	112 voix
- Mme Dominique Nachury	1 voix
- M. René Lambert	1 voix
- M. Daniel Rendu	1 voix

Monsieur Patrick Bouju ayant obtenu la majorité absolue est élu.

*** Société ICF Sud-Est Méditerranée -**

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	127
- à déduire : bulletins blancs ou nuls	17
- reste pour le nombre de suffrages exprimés	110
- majorité absolue	56

Ont obtenu :

- M. Louis Levêque	106 voix
- Mme Dominique Nachury	2 voix
- M. Michel Rousseau	1 voix
- M. Amaury Nardone	1 voix

Monsieur Louis Lévêque ayant obtenu la majorité absolue est élu.

*** Société Axiade Rhône-Alpes -**

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	116
- à déduire : bulletins blancs ou nuls	15
- reste pour le nombre de suffrages exprimés	101
- majorité absolue	51

Ont obtenu :

- M. Yves Blein	97 voix
- Mme Marie-Chantal Desbazeille	2 voix
- M. Michel Rousseau	1 voix
- M. Christian Barthélémy	1 voix

Monsieur Yves Blein ayant obtenu la majorité absolue est élu.

*** Société Erilia -**

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	126
- à déduire : bulletins blancs ou nuls	16
- reste pour le nombre de suffrages exprimés	110
- majorité absolue	56

Ont obtenu :

- M. Maurice Charrier	105 voix
- M. Michel Chapas	2 voix
- M. Guy Barral	1 voix
- M. Jean-Pierre Communal-Haour	1 voix
- M. Christian Barthélémy	1 voix

Monsieur Maurice Charrier ayant obtenu la majorité absolue est élu.

*** Société HMF en Rhône-Alpes -**

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	126
- à déduire : bulletins blancs ou nuls	16
- reste pour le nombre de suffrages exprimés	110
- majorité absolue	56

Ont obtenu :

- M. Bruno Polga	105 voix
- M. Michel Rousseau	2 voix
- Mme Marie-Chantal Desbazeille	1 voix
- M. Lucien Barge	1 voix
- M. Jean-Michel Dubernard	1 voix

Monsieur Bruno Polga ayant obtenu la majorité absolue est élu.

*** Société SLPH -**

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	118
- à déduire : bulletins blancs ou nuls	16
- reste pour le nombre de suffrages exprimés	102
- majorité absolue	52

Ont obtenu :

- M. Yves Blein	98 voix
- M. Alain Jeannot	2 voix
- M. Michel Brochier	1 voix
- M. Laurent Clamaron	1 voix

Monsieur Yves Blein ayant obtenu la majorité absolue est élu.

N° 2005-2784 -proximité,ressources humaines etenvironnement - Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) - Statuts modifiés - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2005-2785 -proximité,ressources humaines etenvironnement - Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) - Désignation des représentants - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bourgogne rapporte les dossiers numéros 2005-2784 et 2005-2785. Monsieur Bourgogne, vous avez la parole.

M. BOURGOGNE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vais mettre les dossiers aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adoptés.

Rapporteur : M. BOURGOGNE.

**Désignation de représentants au sein de la
Maison rhodanienne de l'environnement
(dossier n° 2005-2785)**

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons procéder maintenant à l'élection de nos représentants pour le conseil d'administration de la Maison rhodanienne de l'environnement.

J'ai reçu les candidatures comme titulaire de monsieur Reppelin et comme suppléant de madame Vessiller. Y a-t-il d'autres candidats ? Vous trouverez des bulletins soit vierges, soit au nom de monsieur Reppelin et de madame Vessiller que vous pourrez mettre dans les urnes.

Le scrutin est ouvert. Mesdames, veuillez faire circuler les urnes.

(Les conseillers votent).

N° 2005-2780 -proximité,ressources humaines etenvironnement - Craponne - Francheville - Saint Genis les Ollières - Création d'une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles par le département du Rhône - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bourgogne rapporte le dossier numéro 2005-2780. Monsieur Bourgogne, vous avez la parole.

M. BOURGOGNE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pour le groupe Les Verts, deux minutes.

Mme BESNARD : Très rapidement, pour se féliciter de voir que le Conseil général met en œuvre une véritable politique des espaces naturels sensibles. Pendant des années, en effet,

le produit de la taxe espaces naturels sensibles était réaffecté au budget général. Il n'a pas servi à une politique de protection de la nature. Un souhait par ailleurs, celui que la politique de préemption mis en œuvre par le Département soit coordonnée avec les actions du Grand Lyon afin de permettre la constitution de continuités végétales, de corridors écologiques. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. BOURGOGNE.

N° 2005-2788 -proximité,ressources humaines etenvironnement - Organisation des rencontres Initiales des Ateliers de la citoyenneté - Participation financière - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Perret a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2788. Monsieur Perret, vous avez la parole.

M. PERRET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons deux minutes pour le groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne.

Mme la vice-présidente RABATEL : Intervention retirée, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. PERRET.

N° 2005-2739 - développement économique - Démarche Lyon Ville de l'entrepreneuriat - Soutien à l'association Action'elles pour son programme d'actions 2005 - Avenant à la convention de partenariat - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

N° 2005-2740 - développement économique - Démarche Lyon Ville de l'entrepreneuriat - Soutien à la chambre de métiers et d'artisanat du Rhône - Avenant à la convention - Programme d'actions 2005 - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

N° 2005-2741 - développement économique - Démarche Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien au Centre d'information des femmes et des familles (CIF) pour son programme d'actions 2005 - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

N° 2005-2742 - développement économique - Démarche Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien au Medef Lyon-Rhône pour son action Semer l'esprit d'entreprendre-Connaissance de l'entreprise - Année 2005 - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

N° 2005-2743 - développement économique - Démarche Lyon Ville de l'entrepreneuriat - Soutien à l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) pour son programme d'actions 2005 - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

N° 2005-2744 - développement économique - Démarche Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à l'association Rhône développement initiative (RDI) pour son programme d'actions 2005 - Avenant à la convention triennale - Participation financière - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Muet a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2739 à 2005-2744. Monsieur Muet, vous avez la parole.

M. le vice-président MUET, rapporteur : Monsieur le président, chers collègues, tous ces dossiers sont relatifs à la création d'entreprises et à l'action que nous conduisons en partenariat dans le cadre de Lyon Ville de l'entrepreneuriat.

Je voudrais simplement dire les trois convictions qui nous ont conduits à accorder autant d'importance à la création d'entreprises dans notre action économique.

La première, c'est que nous, comme toutes les grandes villes européennes qui sont à la pointe du progrès économique, nous n'avons finalement qu'un seul facteur de compétitivité, c'est l'innovation et la création d'entreprises. Par conséquent, il faut faire en sorte que toutes les innovations, toute la recherche qui naît dans nos universités ou dans nos laboratoires se traduisent en création d'entreprises parce que ce sont les emplois de demain qui sont en jeu.

Je pense aussi que la vitalité d'une agglomération, c'est en grande partie sa vitalité économique. Le tissu économique est vivant, il y a des entreprises qui se créent, il y en a d'autres malheureusement qui disparaissent ou qui se délocalisent et si nous n'accordons pas suffisamment d'importance à la création d'entreprises, dans un monde qui bouge très vite, on risque de se trouver dépassé. Je rappelle un chiffre : 30 % des entreprises de notre région ont été créées au cours des cinq dernières années. Cela montre l'importance de la création d'entreprises pour la vitalité de notre tissu économique.

Puis vous verrez que, dans toutes ces délibérations, il y en a qui concernent notamment l'ADIE, c'est-à-dire la création d'entreprises par des chômeurs ou des Rmistes ; il faut rappeler qu'un tiers des créateurs d'entreprises sont des chômeurs ou des Rmistes et que l'action de créer, la volonté d'entreprendre, cela concerne tous les citoyens. Je sais bien que, depuis la civilisation industrielle, on a eu tendance à penser que le seul modèle de

société, c'était la grande entreprise mais il y a beaucoup de tissu économique, ce sont d'abord de petites et même parfois de très petites entreprises et beaucoup de personnes passent du statut de salarié ou du statut de chômeur à la création d'entreprises. Dans ce domaine, l'ADIE joue un rôle tout à fait fondamental. Donc je crois que la création d'entreprises, c'est important d'un point de vue économique mais c'est aussi important d'un point de vue social.

Voilà ce que je voulais dire en introduction de tous ces dossiers, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une demande de temps de parole pour le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. CHEVAILLER : Monsieur le président, chers collègues, dans le cadre de l'entrepreneuriat, on nous demande un effort pour aider à la création d'entreprises, qui induirait des créations d'emplois. On nous indique, pour ce rapport, le chiffre de 10 713 créations en 2003 dans l'aire urbaine de Lyon dont 8 358 créations pures et 1 855 reprises.

Bien entendu, nous souhaitons que notre engagement financier soit efficace car le déficit de la fracture sociale reste grand dans l'agglomération malgré nos efforts, comme vous le constatez vous-même, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pardonnez-moi, monsieur Chevailler.

Quelqu'un demande-t-il à voter ? On va clore le scrutin et les mêmes scrutateurs vont aller scruter.

(Il est procédé au dépouillement).

M. CHEVAILLER : Ainsi va s'éteindre le label économique des anciennes lampes lyonnaises -"Les petites Visseaux font les grandes lumières!"- avec la fermeture annoncée de la SLI à Vaise. Illustration, d'ailleurs, d'un chômage pour 65 000 personnes dans le Rhône et encore combien après la fin de l'année scolaire ! Déjà, une liste incomplète de fermetures et de licenciements est annoncée depuis le début de l'année de près de 2 000 sur l'agglomération. De plus, ne faut-il pas tenir compte de l'évolution négative du nombre des défaillances d'entreprises (+ 25,6 % dans le Rhône entre 2002 et 2003).

Notre intérêt est donc d'autant plus fort que le Premier ministre s'engage sur 100 jours, principalement sur ce problème. Or, pour être concret, le gouvernement devrait apporter un concours réel aux régions et aux grandes agglomérations comme la nôtre. Dans cette optique, nous serons vigilants à ce que les organismes de développement de l'entrepreneuriat respectent le droit du travail pour toutes les catégories de salariés. Nous sommes encore plus sensibles, avec les débats sur l'Europe, sur les mises en cause du droit du travail qui inquiètent les acteurs sociaux. Le respect du droit du travail est un des éléments qui peut aider à résister à la fracture sociale qui s'accroît dans l'agglomération comme ailleurs, comme peut le remarquer chacun d'entre vous.

Dans ce but d'un effort constructif, nous sommes d'accord avec notre collègue Gérard Claisse, vice-président de la démocratie participative, pour qu'une démarche plus profonde soit initiée vers une participation des acteurs sociaux dans nos organismes qui se préoccupent du développement, en général et du développement économique, en particulier. En effet, à notre avis, il serait inconvenant de valoriser dans l'agglomération, unilatéralement, le seul Medef. Ce ne serait pas un bon équilibre, pensons-nous, efficace des acteurs de la vie économique et

sociale. Nous avons donc tout intérêt à un dialogue constructif permanent -de la Région à l'agglomération- avec la participation des acteurs sociaux, qui contribuerait à renforcer le dynamisme social qui nous préoccupe.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Union pour la Communauté.

M. BROCHIER : Merci, monsieur le président. Je pense que je ne vous surprendrai pas, monsieur le président, en vous faisant part de ma réjouissance de l'aide apportée au monde entrepreneurial au cours de cette séance.

En cette période de morosité économique, c'est une compétence essentielle de notre assemblée. Le Grand Lyon doit être un des moteurs du développement économique. Monsieur Reppelin l'a rappelé tout à l'heure, ne serait-ce qu'au niveau de l'examen du compte administratif, la croissance économique est un des garants du développement de notre collectivité. Il a parlé de l'attractivité économique de notre Communauté et cette délibération y participe : que ce soit l'aide à l'entrepreneuriat au féminin, que ce soit l'aide à la chambre des métiers et artisans du Rhône, que ce soit le soutien du CIF -à mon avis, cela fait redondance avec le soutien à l'association Action'elles-, que ce soit le soutien au Medef -il y a aussi le Medef, monsieur Chevallier- pour son action "Semer l'esprit d'entreprendre", que ce soit enfin le soutien à l'association pour le droit à l'initiative économique et le soutien à Rhône développement initiative, nous ne pouvons qu'être très sensibles à ces différentes actions.

Vous vous souvenez probablement, monsieur le président, que j'avais demandé, lors des aides financières au textile, une lisibilité globale de l'action du Grand Lyon en faveur de ce secteur ; nous l'avons obtenue et je tiens à remercier madame Gelas pour sa coopération et sa transparence.

De la même manière, ces dossiers économiques demandent aussi une transparence. En effet, concernant les affaires économiques, nous savons que les acteurs sont nombreux, divers et le monde de l'entreprise est par nature varié. Il recouvre un champ d'activités en perpétuelle évolution et en extension constante.

Je sais qu'il y avait avant le schéma de développement économique qui a été remplacé par Grand Lyon Esprit d'Entreprendre, qui a produit toutes ces aides et ces propositions. Je m'en félicite. Cependant, il me semble qu'il serait astucieux, pour ne pas dire indispensable, que la collectivité que nous représentons ici puisse se saisir de ce dossier et aller au-delà des réunions très intéressantes, certes, mais nécessairement limitées que sont les réunions de la commission économique.

Nous pourrions sans doute créer au sein de notre assemblée un groupe de réflexion ou un groupe d'étude sur cette question d'aide à l'entrepreneuriat. Ce groupe associerait, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, l'ensemble des élus de notre assemblée ainsi que les responsables de l'administration de ces différents secteurs. Ce groupe aurait pour mission d'abord de rencontrer l'ensemble des partenaires économiques pour dresser avec eux un état des lieux de la situation puis de proposer un plan d'actions novateur et coordonné que notre assemblée pourrait porter sur l'économie et sur l'emploi. Il me semble important que certains élus de notre assemblée soient plus et mieux informés et que leurs prises de position ne soient pas réduites à des crispations dogmatiques mais que, grâce à ces formations, ils puissent porter un regard objectif et constructif sur tel ou tel projet. Ce groupe d'étude ferait évidemment un compte-rendu régulier de ses réflexions et pourrait vous remettre un livre blanc pour l'économie et l'emploi dans le Grand Lyon.

Nous démontrerions ainsi, monsieur le président, que la question de l'emploi et son corollaire, les questions économiques sont trop importantes pour ne pas y réfléchir ensemble et y associer tous les acteurs locaux que nous représentons. Je ne doute pas de votre volonté en la matière d'obtenir des résultats concrets et cette initiative vous permettrait de vous appuyer sur l'intégralité de notre assemblée. L'action économique du Grand Lyon aurait alors une résonance d'autant plus forte.

Je suis enclin à penser que votre volonté affichée dans vos discours au Grand Lyon et dans votre plan de mandat de développer la concertation entre les acteurs politiques et le monde économique favorisera certainement ce type de projet. Voilà bien, en effet, un domaine de compétences dans lequel la concertation est ô combien nécessaire !

J'espère que ma proposition retiendra votre attention car elle contribue à étudier toutes les possibilités pour créer de l'activité, de l'emploi, pour préparer l'avenir et le développement du Grand Lyon et donc préparer l'avenir et l'épanouissement de tous les habitants du Grand Lyon. Je vous remercie, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vais mettre ces dossiers aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président MUET.

N° 2005-2749 - développement économique - Convention avec l'association Espace Carco, pépinière d'entreprises - Avenant n° 1 - Participation financière - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Linossier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2749. Monsieur Linossier, vous avez la parole.

M. LINOSSIER, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons deux minutes pour le groupe Union pour un mouvement populaire.

M. FORISSIER : Monsieur le président, chers collègues, il s'agit d'un dossier qui consiste à faire porter le poste de développeur économique de la conférence Rhône amont par l'Espace Carco, pépinière d'entreprises sur Vaulx en Velin.

Il est évident que nous souscrivons pleinement à la création de ce poste car le développement économique doit aussi être collé au terrain. Il se trouve que, dans les objectifs poursuivis, il y a des objectifs tout à fait louables et consensuels : développer mieux nos zones industrielles, utiliser mieux nos territoires, accompagner les entreprises ne pose aucun problème.

Cependant, je voudrais ce soir mettre un bémol sur un projet parce qu'il y a, dans la mission du développeur économique, l'accompagnement du projet du Carré de Soie et aujourd'hui, il me semble -d'ailleurs, il semble à plusieurs maires concernés- que ce Carré de Soie connaît quelques dérives dans ses objectifs

parce qu'effectivement, on a la nette impression que ce projet se transforme peu à peu en zone commerciale traditionnelle, avec notamment la création d'une galerie marchande.

Compte tenu des éléments communiqués par la Chambre de commerce dans le cadre d'une commission départementale d'urbanisme commercial, il y a un risque fort de voir arriver de suite des enseignes qui n'ont rien à voir avec une zone de loisirs, qui au contraire sont des activités commerciales du type de celles déjà installées à Champ du pont à Saint Priest et ce serait encore plus catastrophique si l'on ne maîtrisait pas le renouvellement de ces enseignes ; et là, monsieur le président, je sais très bien qu'on ne le maîtrise pas, vu ce qui s'est passé dans d'autres secteurs.

Il y a également un autre problème avec le Carré de Soie, parce qu'il me semble qu'il est, tout de même quelque peu en contradiction avec le plan de déplacements urbains. Nous avons un objectif unanimement accepté de contenir les flux automobiles en dehors de l'agglomération alors que là, nous avons 4 200 places de parking et je pense que nous allons avoir quelques problèmes.

C'est donc pour cela que je vous demanderai d'essayer de cerner ce dossier et de ne pas le laisser dériver sur des promoteurs privés qui détourneraient l'objectif poursuivi.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. LINOSSIER.

N° 2005-2755 - développement économique - Convention de coopération tripartite entre la ville de Lyon, la Communauté urbaine et la ville d'Hô Chi Minh Ville (Vietnam) - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération - Coopération décentralisée -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Buna rapporte le dossier numéro 2005-2755, en l'absence de monsieur Daclin. Monsieur Buna, vous avez la parole.

M. le vice-président BUNA, rapporteur en remplacement de M. le vice-président DACLIN absent : Il s'agit d'une convention passée entre la ville d'Hô Chi Minh Ville, la ville de Lyon et la Communauté urbaine. Comme on s'interroge quelquefois dans ces rangs sur les axes de la coopération décentralisée et sur les sommes investies, je voulais simplement préciser que, si les relations sont anciennes entre la ville et la Courly, d'une part, et Hô Chi Minh Ville, d'autre part, puisqu'elles ont précédé le rétablissement des relations diplomatiques entre la France et le Vietnam.

La convention s'est recentrée sur ce que nous savons faire de mieux là-bas, à savoir la planification stratégique, l'aide à la science de la maîtrise d'ouvrage, au doublement du centre d'Hô Chi Minh Ville, le projet Toutiem qui est un des plus grands projets en Asie et également, la protection du patrimoine, avec deux précisions : j'ai souhaité premièrement que les

Vietnamiens participent -et ils ont accepté- à même hauteur que nous au niveau des dépenses ; c'est ce qui se fait couramment avec d'autres partenaires d'autres pays et, deuxièmement, que si possible il y ait un retour sur le plan économique.

Je me réjouis donc, après la mise en lumière de deux bâtiments, dont dernièrement le comité populaire d'Hô Chi Minh Ville, l'ancienne municipalité du temps colonial, la structure commerciale avait mis en place et mis en valeur ce bâtiment et gagné la totalité du marché de l'éclairage quotidien de la ville Hô Chi Minh Ville et le groupe Cité Lum qui est particulièrement présent, y compris à Lyon.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je le mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BUNA, en remplacement de M. le vice-président DACLIN absent.

N° 2005-2757 - développement économique - Fonds mondial de solidarité numérique (FSN) - Convention d'adhésion au titre de membre fondateur - Cotisation pour l'année 2005 - Subvention - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération - Coopération décentralisée -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Muet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2757. Monsieur Muet, vous avez la parole.

M. le vice-président MUET, rapporteur : Monsieur le président, chers collègues, il s'agit d'une contribution au fonds mondial de solidarité numérique au titre de membre fondateur du fonds.

Je rappelle que, lors du sommet des pouvoirs locaux sur la société de l'information qui s'est tenu en décembre 2003, l'ensemble des pouvoirs locaux présents à Lyon ont adopté une déclaration qui appelait les collectivités du monde à soutenir la proposition faite par le président du Sénégal, Abdoul Awad, de créer un fonds de solidarité numérique international pour lutter contre la fracture numérique.

Cet engagement des pouvoirs locaux a été présenté au sommet des chefs d'Etat de Genève par vous-même, monsieur le président, et le maire de Genève. Vous l'avez également présenté au secrétaire général des Nations Unies et, à cette époque, au sommet de Genève, l'opposition des Etats-Unis et d'une partie des pays européens n'a pas pu permettre aux Etats de se mettre d'accord sur la création de ce fonds de solidarité numérique. Un certain nombre d'Etats pensaient qu'il s'agissait d'une taxe nouvelle alors même qu'il s'agissait de contribution volontaire abondée par les entreprises, les villes, les Etats sur leurs achats de biens informatiques, exactement comme nous le faisons dans le domaine de l'eau.

Devant cet échec de négociation internationale, le Sénégal, Lyon et Genève ont décidé de lancer ce projet de création d'un fonds de solidarité numérique et ont proposé de verser chacun 300 000 € pour initier ce fonds. Le fonds a été inauguré à Genève le 14 mars 2005 en présence de nombreux chefs

d'Etats, d'élus locaux et de personnalités, sous d'ailleurs la coprésidence des trois fondateurs initiaux, Lyon, Genève et le Sénégal. Lors de cette réunion, la France, par la voix du ministre des Affaires étrangères, a d'ailleurs signalé qu'elle rejoignait le groupe des membres fondateurs et qu'elle contribuait aussi pour 300 000 € au fonds.

La délibération qui vous est soumise approuve donc l'adhésion de la Communauté urbaine au fonds de solidarité numérique international dont nous sommes membres fondateurs et propose le versement de cette somme de 300 000 € en trois annuités de 100 000 €. La commission a donné un avis favorable à cette délibération, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a un temps de parole pour monsieur Julien-Laferrière, un spécialiste.

M. JULIEN-LAFERRIERE : Merci, monsieur le président. Je voulais intervenir non seulement sur ce rapport mais aussi sur le rapport précédent et le numéro 2005-2714 pour dire qu'à travers ces trois rapports, notre collectivité confirme son engagement pour plus de solidarité internationale mais aussi son rôle croissant dans le concert des villes du monde qui sont engagées dans la réduction de la fracture nord-sud.

D'abord, parce que l'on est passé d'une coopération "container" où l'on se contentait d'envoyer du matériel à une coopération qui vise au renforcement des capacités -c'est le terme d'ailleurs que monsieur Gilles Buna a employé tout à l'heure-. Il s'agit de renforcer les capacités de nos collectivités partenaires, leurs maîtrises d'ouvrage.

Il est vrai que dans un contexte croissant de décentralisation, où les pouvoirs locaux sont de plus en plus compétents en matière d'accès à l'eau potable, à l'assainissement, finalement de santé publique, il est important que nous ayons recentré nos coopérations dans le renforcement des capacités de nos collectivités partenaires dans ces domaines-là et il est vrai qu'en faisant cela, nous répondons aux objectifs du millénaire tels qu'ils ont été exprimés au sommet de Johannesburg.

On agit dans le domaine de l'accès à l'eau potable, dans le domaine de l'assainissement et dans le domaine de l'accès au savoir car lorsque l'on engage notre collectivité dans le fonds de solidarité numérique, on agit aussi dans le domaine de l'accès au savoir qui est quelque chose d'important, tout simplement pour la liberté mais au-delà, pour des choses plus concrètes comme l'accès à un logement ou l'accès à un travail par exemple.

Donc une coopération qui s'est transformée et qui s'est donné du sens mais aussi une collectivité dont la valeur ajoutée qu'elle apporte dans l'aide au développement est de plus en plus reconnue.

D'abord, la valeur ajoutée qu'apportent des collectivités locales dans les domaines du développement est de plus en plus reconnue grâce à la création d'une organisation mondiale des pouvoirs locaux, qui fait qu'aujourd'hui, les collectivités locales jouent ce rôle-là à côté des Nations-Unies pour faire reconnaître davantage leur rôle dans la réduction de la fracture nord-sud.

Ensuite, Lyon joue un rôle essentiel dans le concert des villes puisque, monsieur le président, vous avez pris la présidence de la commission coopération décentralisée de cette grande organisation des pouvoirs locaux du monde et je crois qu'il faut être conscient qu'il s'agit d'une véritable révolution à laquelle nous souhaitons participer, c'est-à-dire une révolution dans les politiques de coopération et de réduction de la fracture nord-

sud ; à travers ce mouvement, cette organisation mondiale des pouvoirs locaux et cette commission, il s'agit bien de changer petit à petit les politiques de coopération et de développement pour faire en sorte que les bailleurs de fonds financent de plus en plus les projets de coopération portés par les pouvoirs locaux qui sont au cœur des politiques de proximité et qui permettent effectivement, projet par projet, de faire en sorte que nos collectivités partenaires assurent les services essentiels pour leur population.

Donc une coopération plus efficace à l'avenir dans le monde à laquelle la communauté urbaine de Lyon participe activement. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, monsieur Julien-Laferrière, d'avoir rappelé ce rôle de l'agglomération lyonnaise.

Je vais mettre le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président MUET.

PREMIERE PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des présidents*

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2005-2701 - Meyzieu - Création d'un établissement pénitentiaire pour mineurs - Demande de subvention pour la réalisation des travaux de desserte eau, assainissement et voirie - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2005-2713 - Lyon 3° - Lyon 6° - Lyon 7° - Lyon 9° - Rive gauche du Rhône - Aménagement - Convention de superposition de gestion du domaine public fluvial sur l'emprise des bas-ports, convention d'occupation temporaire pour l'entretien des îles du Bretilod et modification du périmètre de la concession fluviale - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

N° 2005-2719 - Oullins - ZAC de la Saulaie - Mandat de travaux d'infrastructures primaires - Quitus donné à la SERL - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2005-2731 - Lyon 5° - Place Saint Jean - Mise en secteur piétonnier et nouveau plan de circulation - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial centre -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et urbanisme a désigné madame Desbazeille comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2701, 2005-2713, 2005-2719 et 2005-2731. Madame Desbazeille, vous avez la parole.

Mme DESBAZEILLE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés, Mme David s'étant abstenue sur le dossier n° 2005-2701.

Rapporteur : Mme DESBAZEILLE.

N° 2005-2705 - Agence locative sociale du Rhône (ALSR) - Convention de participation financière - Contrat de développement pour trois ans (2005-2007) - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

N° 2005-2708 - La Mulatière - Cité du Bocage - Projet de réaménagement des espaces extérieurs - Participation financière au profit de la SA Gabriel Rosset - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2005-2728 - Vénissieux - Aménagement d'un giratoire au carrefour formé par les bretelles du trèfle des boulevards Laurent Bonnevey et Irène Joliot-Curie - Demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2005-2729 - Mions - Route de Corbas - Aménagement - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2005-2733 - Travaux de pavage et de dallage sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon pour l'année 2006, éventuellement renouvelables en 2007, 2008 et 2009 par reconduction expresse - Marché annuel à bons de commande - Approbation d'un dossier de consultation des entrepreneurs - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2005-2734 - Fourniture de produits de marquage et de signalisation au sol pour l'année 2006, éventuellement renouvelable en 2007, 2008 et 2009 par reconduction expresse - Marchés annuels à bons de commande - Approbation de trois dossiers de consultation des entrepreneurs - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2005-2735 - Travaux d'entretien et pose des équipements vidéo et de détection pour l'année 2006, éventuellement renouvelables en 2007, 2008 et 2009 par reconduction expresse - Marché annuel à bons de commande - Approbation d'un dossier de consultation des entrepreneurs - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2005-2736 - Travaux d'entretien d'électricité pour les équipements de la signalisation tricolore des contrôles d'accès bornes et barrières et travaux d'urgence pour l'année 2006, éventuellement renouvelables en 2007, 2008 et 2009 par reconduction expresse - Marchés annuels à bons de commande - Approbation d'un dossier de consultation des entrepreneurs - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2005-2737 - Fourniture de matériel de visualisation nécessaire à la signalisation lumineuse pour l'année 2006, éventuellement renouvelable en 2007, 2008 et 2009 par reconduction expresse - Marchés annuels à bons de commande - Approbation d'un dossier de consultation des entrepreneurs - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2005-2738 - Fourniture de contrôleurs et d'armoires pour la signalisation lumineuse pour l'année 2006, éventuellement renouvelable en 2007, 2008 et 2009 par reconduction expresse - Marchés annuels à bons de commande - Approbation d'un dossier de consultation des entrepreneurs - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2705, 2005-2708, 2005-2728, 2005-2729 et 2005-2733 à 2005-2738. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le vice-président DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

N° 2005-2707 - Albigny sur Saône - Densification du centre - Reconversion de la friche du centre de long et moyen séjour (CLMS) - Individualisation d'autorisation de programme partielle - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest -

N° 2005-2709 - Saint Fons - Abords de la mairie et de son extension - Aménagement des espaces publics - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial sud -

N° 2005-2726 - Albigny sur Saône - Aménagement de l'avenue Gabriel Péri - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bouju a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2707, 2005-2709 et 2005-2726. Monsieur Bouju, vous avez la parole.

M. BOUJU, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. BOUJU.

N° 2005-2710 - Chassieu - Place Franklin Roosevelt - Rue de la République - Aménagement - Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre à la suite d'une procédure de concours restreint - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

N° 2005-2730 - Lyon 1^{er} - Pentès de la Croix-Rousse - Plan des déplacements urbains - Mise aux normes des arrêts de la navette des pentès - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Missions territoriales - Pentès Croix-Rousse -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Besnard a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2710 et 2005-2730. Madame Besnard, vous avez la parole.

Mme BESNARD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme BESNARD.

N° 2005-2711 - Rillieux la Pape - Quartier du Mont-Blanc - Requalification des espaces extérieurs - Deuxième tranche - Quitus donné à la SERL - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2005-2716 - Saint Genis Laval - Secteur de la Citadelle - Prise en compte d'un projet d'aménagement et inscription d'un périmètre d'études - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest -

N° 2005-2718 - Rillieux la Pape - Evolution du quartier pavillonnaire de la Roue - Prise en compte d'un projet et inscription d'un périmètre d'études - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial "est" -

M. LE PRÉSIDENT : En l'absence de monsieur Durieux, rapporteur des dossiers numéros 2005-2711, 2005-2716 et 2005-2718, avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le président COLLOMB, en remplacement de M. DURIEUX absent.

N° 2005-2712 - Saint Priest - Quartier Beauséjour - Copropriété Beauséjour - Requalification des espaces extérieurs - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Benarbia a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2712. Monsieur Benarbia, vous avez la parole.

M. BENARBIA, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. BENARBIA.

N° 2005-2720 - Tassin la Demi Lune - ZAC du Centre - Réalisation de la place Pérégut dans le cadre d'un mandat de travaux - Approbation de la modification du programme des équipements publics (PEP), du bilan de ZAC modifié, de l'avenant n° 1 de la convention publique d'aménagement, de l'avenant n° 2 et de son cahier des charges - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2005-2727 - Tassin la Demi Lune - Carrefour de la Libération - Réaménagement - Bilan de la concertation - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Frieih a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2720 et 2005-2727. Madame Frieih, vous avez la parole.

Mme FRIEH, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme FRIEH.

N° 2005-2721 - Décines Charpieu - ZAC Fraternité - Projet de restructuration du centre-ville - Mandat de suivi d'études pour la réalisation et la création d'une ZAC - Bilan de clôture et quitus à la SERL - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Buronfosse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2721. Monsieur Buronfosse, vous avez la parole.

M. BURONFOSSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. BURONFOSSE.

N° 2005-2732 - Oullins - Quartier de la Saulaie - Réalisation d'une liaison piétonne Jean Jaurès-Convention - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Le rapport numéro 2005-2732 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2005-2745 - Convention tri-annuelle de financement de l'Agence mondiale de solidarité numérique - Subvention pour l'année 2005 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le vice-président Muet comme rapporteur du dossier numéro 2005-2745. Monsieur Muet, vous avez la parole.

M. le vice-président MUET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président MUET.

N° 2005-2746 - Partenariat avec le Centre européen de dermocosmétologie - Avenant à la convention - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

N° 2005-2747 - Institut textile et chimique de Lyon - Concours Challenge Itech - Convention - Participation financière - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

N° 2005-2748 - Convention de partenariat avec l'Espace Textile - Participation financière - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Gelas a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2746 à 2005-2748. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente GELAS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GELAS.

N° 2005-2750 - Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes - Financement de la tête de réseau et de son programme "Preuve du concept" à la fondation Léa et Napoléon Bullukian - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

N° 2005-2753 - Projet Observatoire européen du cancer du Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) dans le cadre du cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (Clara) - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : En l'absence de monsieur le vice-président Lambert, rapporteur des dossiers 2005-2750 et 2005-2753, je vous informe de l'avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le président COLLOMB en remplacement de M. le vice-président LAMBERT absent.

N° 2005-2751 - Convention avec l'association Alliés - Avenant n° 1 - Participation financière - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local -

N° 2005-2752 - Convention de partenariat avec le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) - Participation financière - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Unité études -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Linossier a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2751 et 2005-2752. Monsieur Linossier, vous avez la parole.

M. LINOSSIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. LINOSSIER.

N° 2005-2754 - Subventions à trois organisations de solidarité internationale de l'agglomération lyonnaise - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération - Coopération décentralisée -

N° 2005-2756 - Principes généraux relatifs à l'attribution de subvention aux associations de solidarité internationale - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération - Coopération décentralisée -

M. LE PRÉSIDENT : Les rapports numéros 2005-2754 et 2005-2756 sont retirés de l'ordre du jour.

(Retirés).

N° 2005-2758 - Décision de principe de déléguer l'exploitation du centre de Congrès de la Cité Internationale de Lyon - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Sauzay a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2758. Monsieur Sauzay, vous avez la parole.

M. SAUZAY, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. SAUZAY.

III - COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2005-2760 - Lyon 3° - Opération de rénovation de l'installation des éjecto-convecteurs de l'hôtel de Communauté - Individualisation complémentaire à l'autorisation de programme individualisée - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2005-2769 - Villeurbanne - Restructuration et extension du Théâtre national populaire (TNP) à Villeurbanne - Participation au financement dans le cadre du contrat d'agglomération, volet territorial du contrat de plan Etat-Région 2000-2006 - Convention financière passée avec la Commune - Direction générale -

N° 2005-2770 - Prestations de maintenance des matériels informatiques, des postes de travail et des logiciels associés - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

N° 2005-2771 - SCI 12, place des Terreaux - Protocole d'accord avec M. Labalette - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des affaires juridiques -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Plazzi a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2760 et 2005-2769 à 2005-2771. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. PLAZZI.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

N° 2005-2772 - Soutien aux chantiers de la Soie - Subvention à l'association Eureka - EnCours-KomplexKapharnaum - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

N° 2005-2774 - Fonds Eau - Alimentation en eau potable de trois villages de la région de Taroudannt (Maroc) - Convention de financement avec l'association migrations et développement - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération - Coopération décentralisée -

M. LE PRÉSIDENT : En l'absence de monsieur le vice-président Claisse, rapporteur des dossiers numéros 2005-2772 et 2005-2774, je vous donne l'avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le président COLLOMB en remplacement de M. le vice-président CLAISSE absent.

N° 2005-2773 - Fonds Eau - Réalisation de différents équipements d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans la région et la ville de Fianarantsoa (Madagascar) - Subvention d'investissement à l'association Aide au Tiers Monde - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération - Coopération décentralisée -

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier numéro 2005-2773 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

N° 2005-2775 - Nettoyement des réseaux d'égouts, des ouvrages d'assainissement, des stations d'épuration et de relèvement - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2005-2777 - Facturation eau potable : fixation du taux pour 2005 de la redevance eau potable et solidarité avec les communes rurales - Création de la ligne correspondante sur la facture eau potable - Suppression des lignes taxe sur les consommations d'eau - Etat et prestation de la ressource - Agence de l'eau - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2005-2781 - Prestations de nettoyements divers des espaces publics et d'enlèvements de déchets situés sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2005-2783 - Enlèvement et transport des produits issus du réseau d'assainissement, des stations d'épuration et de relèvement - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bourgogne a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2775, 2005-2777, 2005-2781 et 2005-2783. Monsieur Bourgogne, vous avez la parole.

M. BOURGOGNE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. BOURGOGNE.

N° 2005-2776 - Pierre Bénite - Modernisation de la station d'épuration - Autorisation de signer un avenant n° 2 au marché 010 405 K - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Fillot a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2776. Monsieur Fillot, vous avez la parole.

M. FILLOT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. FILLOT.

N° 2005-2778 - Observatoire de la faune de Rhône-Alpes - Subvention au centre ornithologique Rhône-Alpes (Cora) - Subvention à la fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature (Frapna) Rhône - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

N° 2005-2779 - Charbonnières les Bains - Chassieu - Corbas - Dardilly - Ecully - Feyzin - Fontaines Saint Martin - Rochetaillée sur Saône - Saint Genis Laval - Décines Charpieu - Fleurieu sur Saône - Vénissieux - Projets nature du plateau des Grandes Terres, du ruisseau des Echets, des vallons de Serres et des Planches, de la branche nord du V Vert et du plateau des Hautes Barolles - Programmes d'actions 2005 et participations financières - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

N° 2005-2782 - Autorisation de signer un avenant au marché public pour la réhabilitation du centre d'enfouissement technique de Genas - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Perret a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2778, 2005-2779 et 2005-2782. Monsieur Perret, vous avez la parole

M. PERRET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. PERRET.

N° 2005-2786 - Recours à des agents retraités de la Communauté urbaine pour l'exercice de vacations - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2005-2787 - Rémunération des astreintes effectuées par des cadres de la délégation générale au développement économique et international - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service carrière-conseil

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Crédoz a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2786 et 2005-2787. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le vice-président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CRÉDOZ.

**Désignation de représentants au sein de la
Maison rhodanienne de l'environnement (MRE)
(dossier n° 2005-2785)**

Résultats du vote

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne les résultats des votes pour la Maison rhodanienne de l'environnement.

*** titulaire -**

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	114
- à déduire : bulletins blancs ou nuls	16
- reste pour le nombre de suffrages exprimés	98
- majorité absolue	50

Ont obtenu :

- M. Reppelin	84 voix
- M. Lelièvre	4 voix
- M. Terrot	2 voix
- Mme Nachury	1 voix
- Mme Friehe	1 voix
- M. Rendu	1 voix
- M. Collet	1 voix
- M. Marquerol	1 voix
- M. Turcas	1 voix
- M. Gignoux	1 voix

Monsieur Reppelin ayant obtenu la majorité absolue est élu titulaire.

*** suppléant -**

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	113
- à déduire : bulletins blancs ou nuls	23
- reste pour le nombre de suffrages exprimés	90
- majorité absolue	46

Ont obtenu :

- Mme Vessiller	75 voix
- M. Bideau	4 voix
- Mme Friehe	2 voix
- Mme Dubost	2 voix
- Mme Nachury	1 voix
- M. Vaté	1 voix
- M. Jeannot	1 voix
- M. Sardat	1 voix
- M. Collet	1 voix
- M. Rendu	1 voix
- M. Brochier	1 voix

Madame Vessiller ayant obtenu la majorité absolue est élue suppléante.

Question orale du groupe UMP
Intervention de monsieur Barret relative à la prise en charge du problème des Balmes par le Grand Lyon

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe UMP a une question orale. Vous avez la parole.

M. BARRET : Monsieur le président, oui, il reste une question orale du maire de La Mulatière.

Le 17 avril dernier, conséquence des grandes pluies du week-end, les éboulements de la Balme de La Mulatière entraînaient, pour des raisons de sécurité, la fermeture du quai Jean-Jacques Rousseau. Deux mois après, cette voirie, de gestion et de propriété communautaires, vitale pour la circulation d'un sud-ouest lyonnais déjà pauvre en axes de desserte, n'est toujours pas réouverte, même partiellement sur une voie.

Ce glissement de terrain, qui heureusement n'a pas fait de victime, remet une nouvelle fois en avant toutes les difficultés auxquelles sont confrontés propriétaires ou communes, dépassés par des événements qui ne peuvent être résolus par leurs seuls moyens. Nous avons évoqué ce problème lors de votre visite de la commune et vous nous aviez affirmé que vous étiez bien conscient des enjeux.

L'aide ponctuelle du Grand Lyon à la commune sous la forme d'un fonds de concours octroyé en 2002, et depuis largement entamé, témoigne de l'intérêt de l'institution pour ce problème mais ne le traite pas sur le fond. Au moment où le Grand Lyon envisage une extension de ses domaines d'activités, tant par le transfert de compétences que par l'élargissement de son territoire, ne serait-il pas envisageable qu'il prenne en charge la question des Balmes, problème d'agglomération par excellence ? Les difficultés sont toujours intercommunales et, outre son concours financier, le Grand Lyon pourrait ainsi apporter aux municipalités une compétence pour assurer le parcours administratif et juridique qu'elles ont de plus en plus de mal à assumer toutes seules.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Pillonel répond.

M. le vice-président PILLONEL : Deux problèmes sur cette même affaire.

D'abord, le fait de conserver une voie de circulation, nous en avons souvent parlé : effectivement, il aurait été préférable que le 16 juillet, puisque ce même jour le pont va être partiellement interdit, et intéressant d'avoir de la circulation. Malheureusement, il nous faut lancer des études géologiques avant d'assurer la circulation mais nous en avons parlé et, au mois d'octobre, tout sera mis en place, je suppose dans de bonnes conditions.

Le deuxième volet de votre question, c'est l'histoire des Balmes. Une commission des Balmes existe sur l'agglomération lyonnaise ; j'en parle d'autant plus savamment que je l'avais mise en place. Je crois que vous avez une possibilité de recours à cette commission lorsque vous pensez qu'il y a un problème qui échappe à vos compétences ; je crois qu'elle est à votre disposition. Monsieur Reppelin pourrait peut-être l'assurer mais cela me paraît être une possibilité.

Par ailleurs, dans cette commission, il y a des experts qui peuvent être mandatés directement par la commission mais aussi par la Communauté urbaine. Donc, il me semble qu'il peut y avoir une réponse à ce niveau-là.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous renvoie à mon cabinet et on regarde tout cela ensemble.

M. BARRET : Merci. Il faut préciser que la commission des Balmes est lyonnaise et pas Grand Lyon. Le Grand Lyon, c'est la commission géotechnique qui ne traite que de dossiers.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. La séance est levée .

(La séance est levée à 19 heures 50).

Annexe

Présentation du compte administratif 2004 (Intervention de monsieur le vice-président Darne)

Diapositive 1

**Compte administratif
2004**

*Conseil de communauté
21 juin 2005*

1

Diapositive 2

CA 2004 - comptes consolidés (M€)

♦ Dépenses réelles totales		1 354
❖ dont fonctionnement	2/3	895
❖ dont investissement	1/3	458
♦ Recettes réelles totales		1 330
❖ dont fonctionnement	5/6	1 090
❖ dont investissement	1/6	240
♦ Autofinancement brut		195
♦ Investissement opérationnel		296

2

Diapositive 3

CA 2004 - comptes consolidés (M€)	
♦ Recettes réelles de fonctionnement =	1 090
♦ Dépenses réelles de fonctionnement =	895
♦ Autofinancement brut =	195
(autofinancement BP 2004 = 155 M€ (autofinancement CA 2003 = 198 M€)	

3

Diapositive 4

Compte administratif 2004	
♦ Des dépenses réelles consolidées (5 budgets du Grand Lyon) de 1 354 M€	
♦ Répartition entre les budgets	
❖ principal	1 176 M€
❖ assainissement	123 M€
❖ eaux	52 M€
❖ opérations d'urbanisme en régie directe	0,7 M€
❖ restaurant communautaire	2 M€

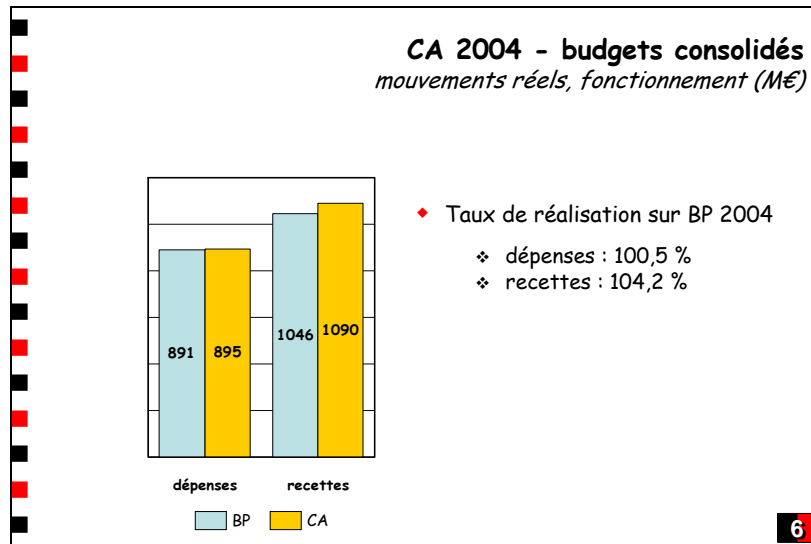
4

Diapositive 5

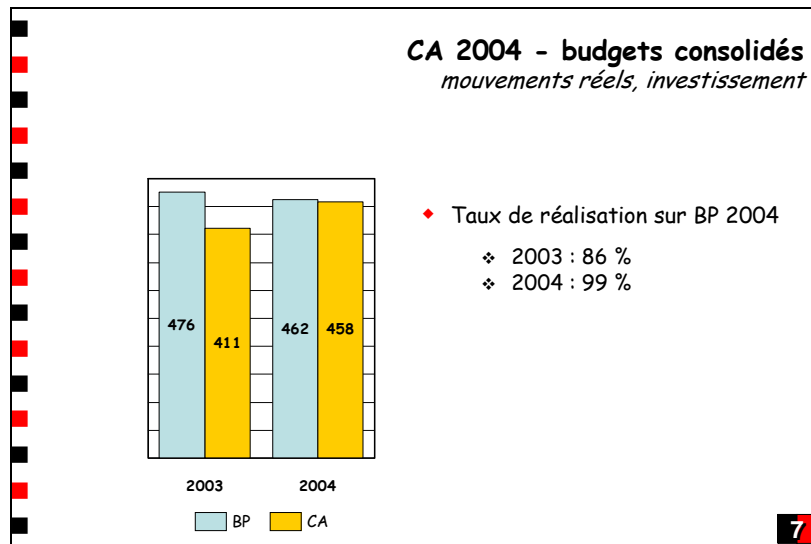
Chiffres clés du CA 2004 <i>budgets consolidés</i>	
♦ Recettes réelles de fonctionnement	1090 M€
❖ après retraitement (débet du trésorier) 1067,8 M€, soit une progression de 5,38 %	
♦ Dépenses réelles de fonctionnement	895 M€
❖ après retraitement (débet du trésorier, subvention Eurexpo) 865,1 M€, soit une hausse de 5,76 %	
♦ Investissement opérationnel (crédits de paiement)	
❖ dépenses	296 M€ (306,3 M€ en 2003)
❖ recettes	90 M€ (131,5 M€ en 2003)
❖ charge nette	206 M€ (174,8 M€ en 2003)

5

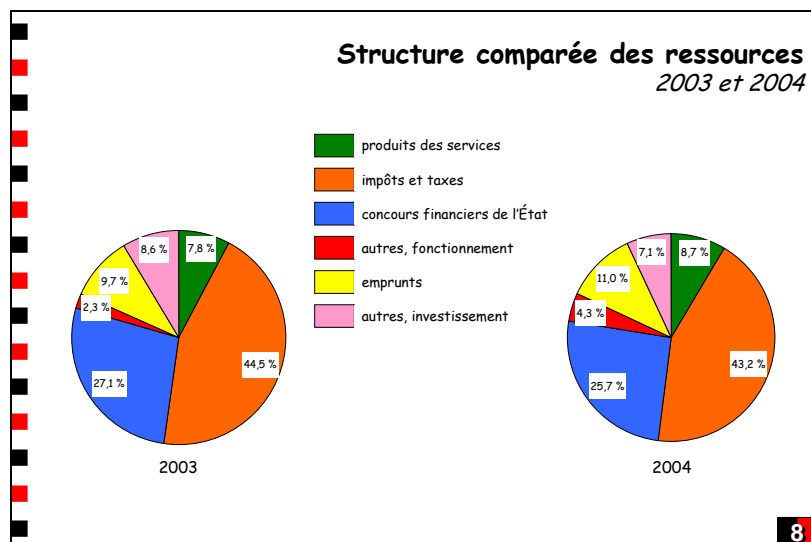
Diapositive 6



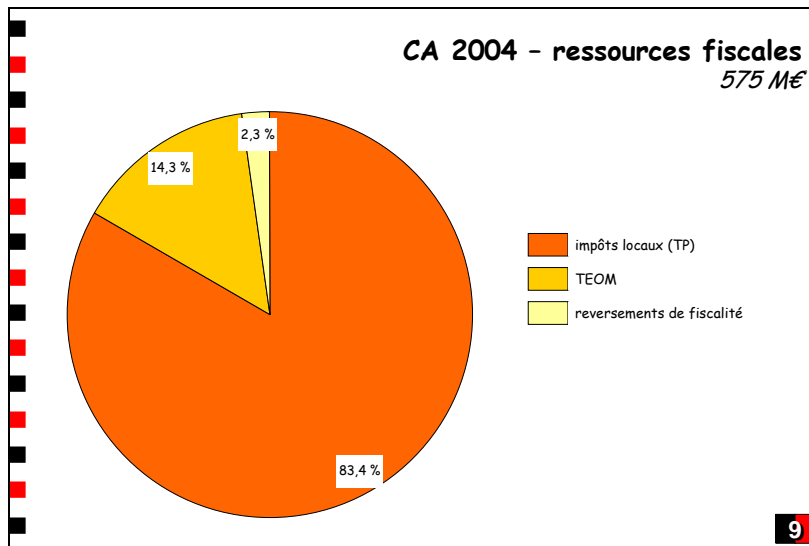
Diapositive 7



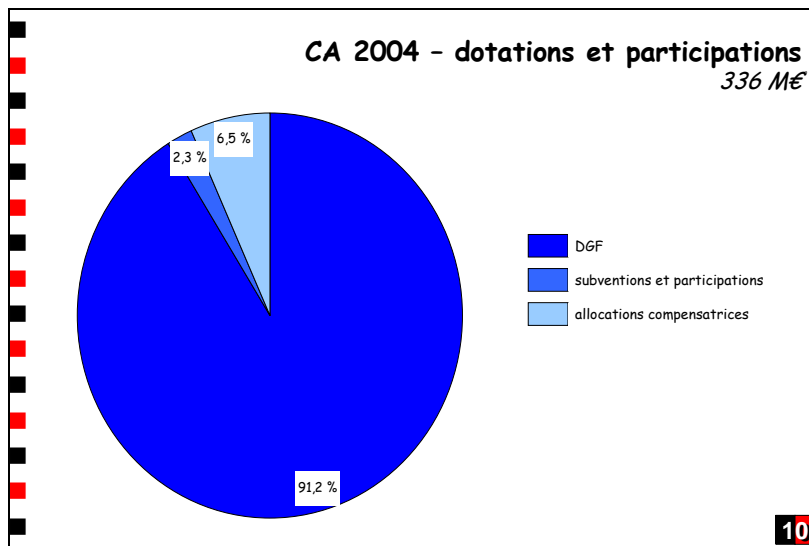
Diapositive 8



Diapositive 9



Diapositive 10



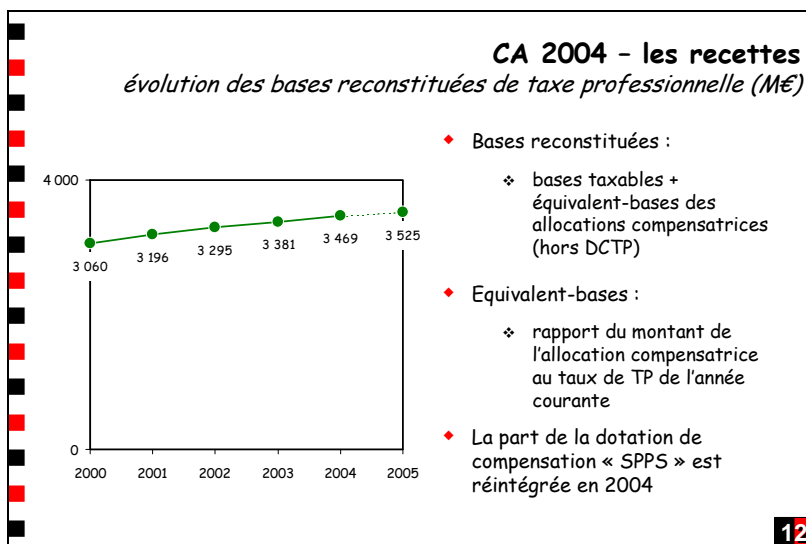
Diapositive 11

CA 2004 - Taxe professionnelle (M€)

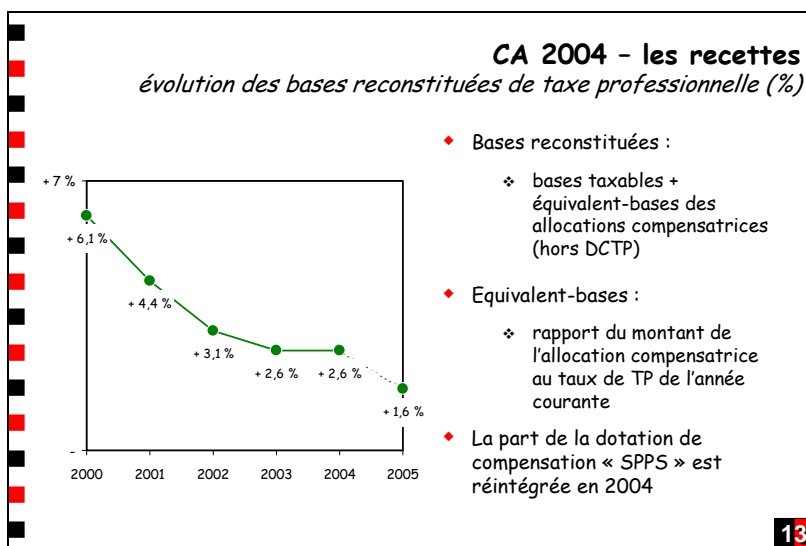
	2003	2004
Taxe professionnelle encaissée	460,5	480,0
Attributions de compensation versées	- 201,1	- 202,8
Attributions de compensation reçues	+ 12,0	+ 13,1
Dotations de solidarité communautaire	- 13,4	- 10,4
<i>Solde TP</i>	<i>258,0</i>	<i>279,8</i>
Compensations fiscales	236,5	239,8
<i>Ensemble</i>	<i>494,5</i>	<i>519,6</i>

11

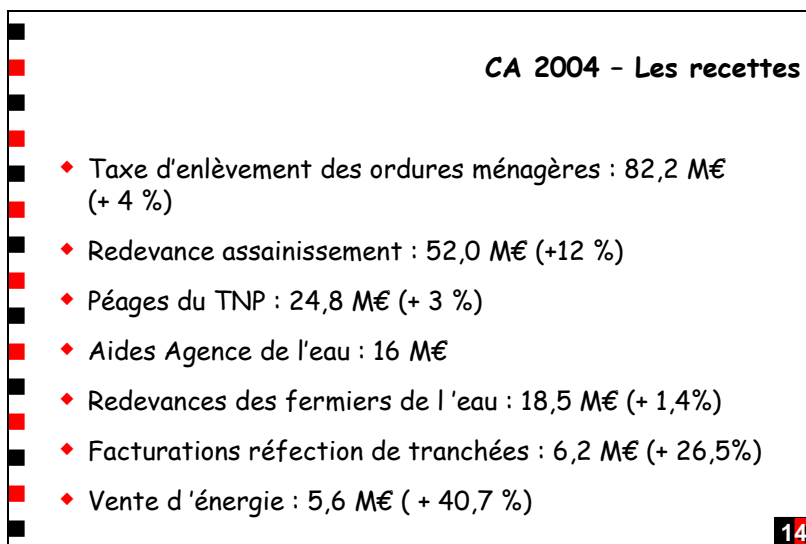
Diapositive 12



Diapositive 13



Diapositive 14



Diapositive 15

CA 2004 - La dette

- ◆ Encours au 31/12/2003 = 1026 M€
- ◆ remboursement du capital = 130 M€
- ◆ Emprunts nouveaux = 102 M€
- ◆ Encours au 31/12/2004 = 998 M€
- ◆ montant des intérêts = 37 M€

15

Diapositive 16

CA 2004 - La dette

- ◆ Encours au 31/12/2004 : 998 M€
- ◆ Durée moyenne : 12 ans 11 mois
- ◆ Structure de l'encours de la dette
 - ❖ taux fixes : 56 %
 - ❖ taux variables : 44 %
- ◆ Taux moyen (au 20/06/2005) : 3,42 %

16

Diapositive 17

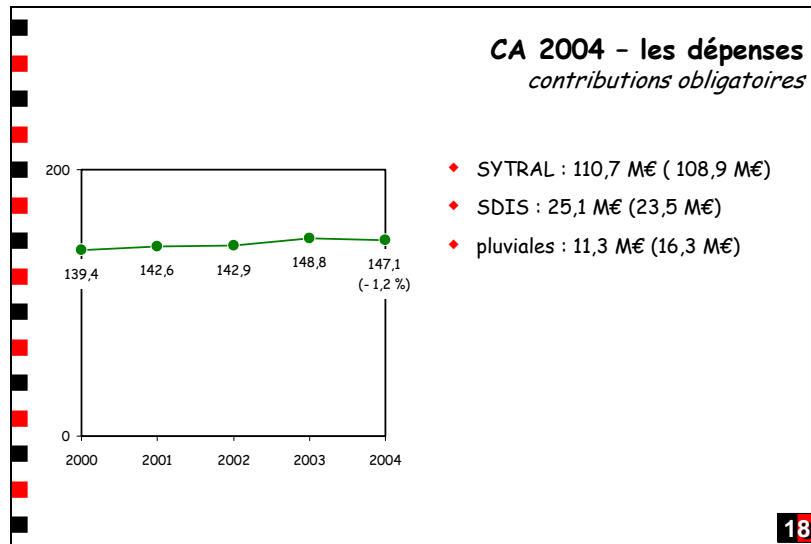
CA 2004 - les dépenses
subventions hors contributions obligatoires (100,5 M€)

Année	Montant (M€)
2000	69,9
2001	61,1
2002	77,1
2003	79,3
2004	100,5 (+26,7%)

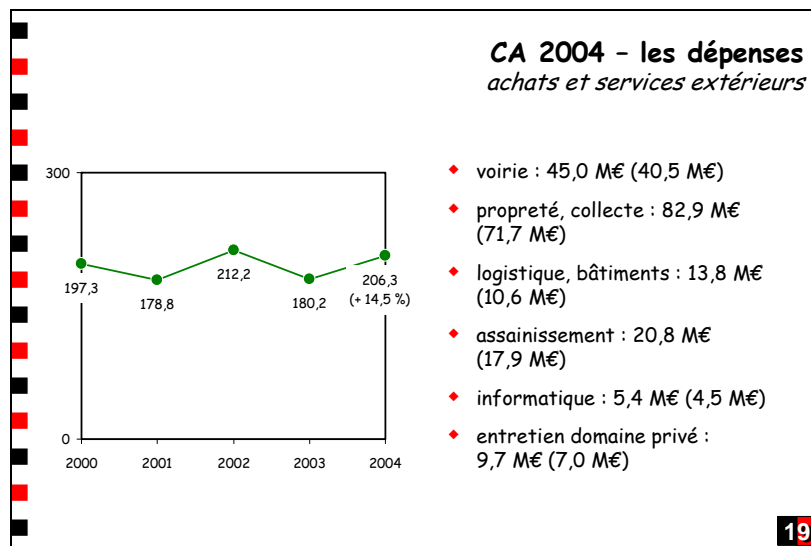
- ◆ ZAC : 30,3 M€ (24 M€)
- ◆ agence d'urbanisme : 4,4 M€ (4,3 M€)
- ◆ offices HLM : 6 M€ (5 M€)
- ◆ politique habitat : 6,7 M€ (5,5 M€)
- ◆ reversement péages : 7,0 M€ (7,5 M€)
- ◆ EUREXPO : 8 M€ (0)
- ◆ RFF : 3 M€ (1,5 M€)
- ◆ plan hospitalier : 2,5 M€ (1,8 M€)

17

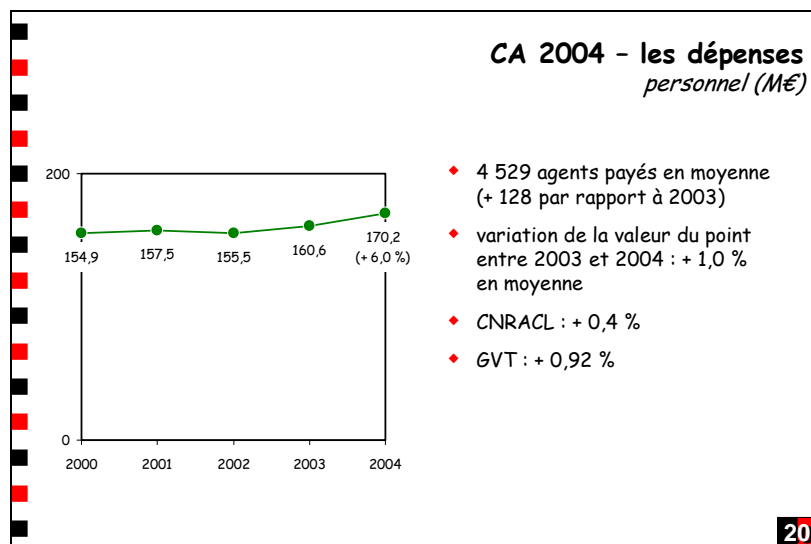
Diapositive 18



Diapositive 19



Diapositive 20



Diapositive 21

CA 2004 - Investissement opérationnel

- ♦ Sur une capacité de 1 422 M€ pour la période 2002-2007 :
 - ❖ 1 725,5 M€ de dépenses ont été attribués en AP le 31/12/2004
 - ❖ 539,4 M€ de recettes sont attendues en participations et subventions pour ces projets d'investissement
 - ❖ ... soit un total net de 1 186,1 M€ (83 % de financement mis en place)

21

Diapositive 22

CA 2004 - Investissement opérationnel

- ♦ Pour les crédits de paiement 2004 : la communauté urbaine a payé 296,2 M€ et encaissé 89,8 M€ pour l'investissement opérationnel
- ♦ De 2002 à 2004, la communauté urbaine a payé 875,2 M€ et encaissé 354,2 M€ soit une charge nette de 521,0 M€

22

Diapositive 23

CA 2004 - Ventilation des dépenses
sur autorisations de programme (M€)

	individualisé le 31/12/2004	réalisé 2002-2004
Équipements de zones	39,5	8,6
Équipements d'intérêt d'agglomération	411,9	261,6
Équipements structurants des services urbains	483,4	256,5
Opérations d'intérêt communal	594,7	197,2
Opérations globalisées de voirie	129,1	114,3
Fonctionnement de la structure (informatique, bâtiment, ...)	67,0	37,1
Ensemble	1 725,5	875,3

23

Diapositive 24

CA 2004 - Exécution du plan de mandat

- ◆ Lyon Confluence : 5,3 M€ versés en participation à la SEM et à RFF
- ◆ École d'infirmières Rockefeller : 9,6 M€ payés (sur 11 M€)
- ◆ Tunnel sous Fourvière : 6,3 M€ payés (sur 17,3 M€)
- ◆ Politique de la ville : 36,1 M€ payés (sur 87,7 M€)
- ◆ Réseau d'eau potable : 54,2 M€ payés (sur 101,1 M€)
- ◆ Voirie de proximité : 114,3 M€ (sur 129,1 M€)

24

Diapositive 25

CA 2004 - Exécution du plan de mandat**Salle 3000 : achèvement du gros oeuvre**

Les travaux de terrassement, la paroi moulée, le gros œuvre de la salle, les parkings sont terminés.
les volumes parking et exposition ont été livrés,
95% des marchés de travaux ont été attribués,

25

Diapositive 26

CA 2004 - Exécution du plan de mandat

Salle 3000
81,5 M€ payés sur un total de 160,2 M€

**26**

Diapositive 27

CA 2004 - Exécution du plan de mandat

Le Hall 66 d'Eurexpo (8 M€ versés en 2004/10 M€)

- Eurexpo dispose de 100 000 m² de surface d'exposition,
- Participation à l'aménagement de 3 740 places de parking.

Lyon Saint-Exupéry, deuxième aéroport français (0,5 M€ versés en 2004 / 12 M€)

- objectif : accueillir 8,2 millions de passagers à l'horizon 2010.
- soutien au Club des Entrepreneurs pour le développement de l'aéroport.

27

Diapositive 28

CA 2004 - Exécution du plan de mandat

Politique de la ville et renouvellement urbain (6,1 M€ en fonctionnement + 10,5 M€ en investissement)

- Montage du 1er dossier «renouvellement urbain de l'agglomération» (Lyon Duchère, Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin et Vénissieux Minguettes).

Les espaces publics (8 M€ en investissement)

- 15 études et 2 chantiers ont été poursuivis.
- 3 aménagements ont été livrés.

28

Diapositive 29

CA 2004 - Exécution du plan de mandat

L'eau


- **Eau potable** : extension et rénovation de réseaux, travaux pour la sécurité de la ressource et la sécurité de l'adduction et de la distribution. (18 M€ en 2004)
- **Assainissement** : travaux sur les stations d'épuration, amélioration et renforcement de la desserte locale, collecteur de Vaulx-en-Velin et relèvement de Croix-Luizet, Lyon Confluence (19 M€ en 2004)
- **Mise en conformité de la station d'épuration à Pierre-Bénite (34 M€ en 2004 / 132 M€).**

29

Diapositive 30

CA 2004 - Exécution du plan de mandat

Station d'épuration à Pierre-Bénite
98 M€ payés sur un total de 132 M€



30

Diapositive 31

CA 2004 - Exécution du plan de mandat

La propreté et traitement des déchets (83 M€)

- Mise en place d'un nouveau système de suivi des réclamations, plus de réactivité.
- Optimisation de la collecte engagée.
- Optimisation de la qualité du tri.
- La déchetterie de Bron-Décines est en service.
- L'ensemble des déchetteries a traité 95 063 tonnes (+ 9,6%).

Le nombre d'utilisateurs a progressé de 11%.

31

Diapositive 32

CA 2004 - Exécution du plan de mandat

La voirie (53 M€ en fonctionnement + 70 M€ en investissement)

- La proximité : mise en place progressive d'un entretien préventif.
- Les tunnels : Fourvière : pose de barrières d'accès aux entrées, travaux d'équipement des intertubes..., Croix-Rousse : rénovation d'une cheminée d'air vicié, installation de portiques de limitation de hauteur..., BPNL : sécurisation des installations, mise en place d'un outil de clarification du trafic...
- Mobilier urbain et mise à disposition de vélos : « Vélo'V ».
- Application de la charte de l'arbre

32

Diapositive 33

CA 2004 - Ratios

- ◆ Encours / autofinancement : 5,1 ans
- ◆ Annuité / recettes réelles de fonctionnement : 11,3 %
- ◆ Dépenses d'équipement / habitant : 214 € (194 € en 2003)
- ◆ Dépenses de personnel / dépenses de fonctionnement : 19 % (20 % en 2003)

33

Diapositive 34

CA 2004 - Exécution du plan de mandat

- ◆ 2004 s'est déroulé mieux que prévu en fonctionnement
- ◆ L'investissement doit encore augmenté en 2005, 2006 et 2007 pour atteindre les objectifs. Les chantiers sont nombreux et l'avancée du plan de mandat est conforme aux prévisions.
- ◆ La santé financière 2004 est satisfaisante.
- ◆ 2005 et 2006 se présentent moins bien en fonctionnement et nécessitent une rigueur accrue

34